

## Commission de la **Formation** et historiques **Universitaire** | CFVU

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° 081-2024  
Point 07.6

### Point 07.6. de l'ordre du jour

#### Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 - Règles des régimes spéciaux d'études (RSE) - Faculté des sciences du sport

##### EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, la Commission de la formation et de la vie universitaire adopte les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour les formations diplômantes.

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2024-2025 de la Faculté des sciences du sport ont été adoptées par la CFVU le 02 juillet dernier.

Suite à un problème technique, les règles des régimes spéciaux d'études (RSE) n'avaient pas pu être validées. Ces règles RSE sont donc soumises à l'adoption de la CFVU lors de cette séance.

##### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **règles des régimes spéciaux d'études (RSE) pour l'année universitaire 2024-2025 de la Faculté des sciences du sport.**

##### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

##### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des sciences du sport

Fait à Strasbourg, le 25 septembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou

Licence 3 Sciences et techniques des  
activités physiques et sportives (STAPS) :  
management du sport - Management du Sport

### Inscription pédagogique

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Certificat médical à fournir lors de l'inscription pédagogique nécessaire à la pratique sportive et artistique.

### Contrat pédagogique

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

Motivation de la règle additionnelle :

Précision du public visé par le contrat pédagogique

### Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : l'étudiant ne pouvant pas pratiquer doit être présent aux cours d'enseignement de pratique des APSA si son état ne le dispense pas d'assiduité. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat mentionnant son impossibilité de déplacement.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

Motivation de la dérogation :

Le suivi de l'assiduité est nécessaire afin de communiquer et faire respecter les mesures de sécurité lors des pratiques sportives.

## Compensation

Les UE 2 et 3 des semestres 5 et 6, organisées en blocs de compétences ne peuvent pas être compensées par d'autres UE du semestre et font l'objet d'une note minimale de 10/20 pour validation.

Motivation de la dérogation :

Notes éliminatoires des UE 2 et 3 car ces UE portent sur les compétences professionnelles.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motivation de la dérogation :

Optimisation des groupes de TD en raison de la pénurie d'installations sportives.

## Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

L'UE 5 du semestre 5 intitulée "Projet de l'étudiant et mise en situation professionnelle" ne sera évaluée que sur deux épreuves.

L'UE 6 du semestre 6 intitulée "Engagement de l'étudiant" ne sera pas évaluée.

Motivation de la dérogation :

UE 5 S5 : La construction du projet professionnel étant fortement liée à la connaissance des métiers du sport, il a été décidé de ne mettre qu'une seule note globale pour ces deux matières. De plus, l'UE 5 du S5 ne comporte que 28h de cours, ce qui justifie les 2 notes

UE 6 S6: le stage long est obligatoire et donnera lieu à un rapport de stage qui sera visé par l'équipe pédagogique mais non noté.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmerie.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

Les modalités des épreuves de substitution peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

**Motivation de la dérogation :**

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

Circonstances recevables pouvant justifier une absence en cours et permettant de bénéficier d'une épreuve de substitution :

- Maladie : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- Hospitalisation : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmier.e.
- Accident nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- Décès d'un proche.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- Convocation :
  1. Toute convocation officielle : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).
- Participation :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- Stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

**Motivation de la dérogation :**

Prise en compte des spécificités des étudiants en STAPS participant à de nombreuses compétitions sportives et artistiques, ainsi que la participation à des événements en lien avec la professionnalisation.

**Epreuves de substitution**

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

**Motivation de la règle additionnelle :**

Le faculté a fait le choix de centraliser la gestion des épreuves de substitution afin d'optimiser les emplois du temps.

**Régimes spécifiques d'études**

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Grossesse  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs

L'aménagement "conservation des notes d'une année sur l'autre" est proposé à la totalité des étudiants de licence de manière dérogatoire.

## Semestre 5

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		<b>UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité et de polyvalence</b>	3	3		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
Choisir 1 élément(s)																
EC		Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	1				
EC		Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	Dossier projet d'étude	EaC	A		1				
								Écrit	EaC	ET	2h00	1				
EC		Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Rapport de stage	EaC	R		1				
								Stage obligatoire de 20h.								
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30	1				
EC		Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Oral	EaC	EO	0h20	1				
EC		Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Fin du semestre.								
								Écrit	EaC	ET	3h00	2				
								Fin du semestre.								
EC		Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Écrit	EaC	ET	2h00	2				
EC		Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Dernier TD.								
								Oral	EaC	EO	0h10	3				
								TD 8/9/10.								
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Etude de cas	EaC	A	0h15	1				
EC		Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Stage obligatoire de 20h								
								Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Au TD8.								
EC		Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30	1				
								Stage	EaC	A		1				
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16	Ecrit	EaC	ET	1h30	1				
								Oral	EaC	EO	0h10	1				
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16									

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h30	2		
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	1		
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1		
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	2		
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	R		1		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	<b>Etudes de cas</b>	EaC	A		1		
								Contrat option						
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	2		
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h20	1		
								<b>Stage</b>	EaC	A		0		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1		
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h30	2		
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	2		
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	R		1		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1		
								A rendre en janvier.						
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h00	2		
								En décembre.						
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	2		
								En novembre.						
								<b>Stage</b>	EaC	A		0		
								Stage obligatoire de 30h à réaliser au courant de l'année.						
EC		APSA de spécialité pratique - L3S5		2		CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique activité 1</b>	EaC	PS		1		
								<b>Évaluation pratique activité 2</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	<b>Note engagement</b>	EaC	PS		1		
								Au TD8.						
								<b>Note de performance</b>	EaC	PS		1		
								Au TD8.						
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique 1</b>	EsC	PS		1		
								En cours des TD.						
								<b>Évaluation pratique 2</b>	EaC	PS		2		
								Au TD8.						
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Évaluation pratique formative	EaC	PS		1		
								Au TD4.						
								Évaluation pratique sommative	EaC	PS		1		
								Au TD8.						
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1	EsC	PS		1		
								Évaluation pratique 2	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	1 évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
								Tout au long des TD.						
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		APSA de polyvalence pratique		5		CCI	TD 18	Évaluation pratique 1	EaC	A		1		
								Évaluation pratique 2	EaC	A		1		
<b>UE</b>		<b>UE2 : Outils de développement et compétences managériales</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CCI</b>								
EC		Marketing		2		CCI	CM 12	Écrit	EaC	ET	1h00	2		
								Hors CM						
EC		Technique de vente		1		CCI	TD 12	Cas pratique à l'oral	EsC	EO	0h15	1		
								TD1 à TD6						
EC		Gestion d'un événement sportif		1		CCI	CM 4	Dossier	EsC	A		1		
								Hors TD						
EC		Gestion des ressources humaines		1		CCI	CM 4	Écrit	EaC	ET	1h00	1		
								TD 8						

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Hors TD						
							CM 4							
							TD 10							
EC		Gestion des équipements sportifs			1	CCI		<b>Dossier</b>	EsC	A		1		
								Hors TD						
EC		Communication et stratégie digitale			1	CCI	CM 10							
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h00	1		
								Hors CM						
<b>UE</b>		<b>UE3 : Connaissances des organisations et de l'environnement</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CCI</b>								
							CM 6							
							TD 8							
EC		Économie du sport			2	CCI		<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h00	2		
								Hors TD						
								<b>TD noté</b>	EsC	A		1		
								En TD						
EC		Politiques et actions publiques sportives			1	CCI	CM 6							
							TD 8							
								<b>Ecrit</b>	EsC	ET	1h00	1		
								Hors TD						
EC		Socio-démographie			1	CCI	CM 6							
							TD 8							
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h00	1		
								Hors TD						
EC		APSA pratique de polyvalence (Mention)			1	CCI	TD 18							
								<b>Evaluation pratique</b>	EsC	A		1		
								En fin de cycle						
EC		APSA théorie de polyvalence (Mention)			1	CCI	TD 24							
								<b>Ecrit</b>	60 EsC	ET		1		
								Hors TD						
<b>UE</b>		<b>UE4 : Recherche, méthodes et langues</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
							TD 22							
EC		Anglais			2	CCI		<b>Oral</b>	EsC	EO	0h10	1		
								En TD (1ère moitié du cycle)						
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h00	1		
								En TD (2ème moitié du cycle)						
EC		Analyse de données			1	CCI	TD 12							
								<b>Cas pratique</b>	EsC	A	1h30	1		
								Hors TD						
EC		Initiation à la recherche			1	CCI	TD 10							
								<b>Dossier</b>	EsC	A		1		
								Hors TD						
<b>UE</b>		<b>UE5 : Projet de l'étudiant et mise en situation professionnelle</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
							CM 10							
EC		Métiers du sport et des loisirs			1	CCI		<b>Dossier</b>	EsC	ET		2		
								Dossier en commun avec la matière "Construction du projet professionnel" de l'UE4 au S5.						
								Hors CM						
EC		Construction du projet professionnel			1	CCI	TD 10							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Dossier</b> Dossier en commun avec la matière "Métiers du sport et des loisirs" de l'UE4 au S5. Hors TD	EsC	A		2		
EC		Prise de parole en public		1		CCI	TD 8	<b>Note de participation orale</b> TD 1 à 4	EsC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 6

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		<b>UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité et de polyvalence</b>	3	3		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
Choisir 1 élément(s)																
EC		Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
EC		Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	Dossier projet d'étude	EaC	A			1			
								Écrit	EaC	ET	2h00		1			
								Soutenance orale	EaC	EO	0h10		1			
								Stage	EaC	A			1			
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	Rapport de stage	EaC	R			1			
								Stage obligatoire de 20h.								
								Écrit	EaC	ET	1h30		2			
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30		1			
EC		Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Écrit	EaC	ET	2h00		2			
								Stage	EaC	A			0			
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	3h00		2			
								Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h15		1			
EC		Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h10		2			
EC		Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h20		1			
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30		2			
								Rapport de stage	EaC	A			1			
								Stage obligatoire de 30h.								
EC		Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h10		1			
								Rapport de stage	EaC	A			1			
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30		2			
								Stage	EaC	A			0			
								Stage obligatoire de 20h.								
								Oral	EsC	EO	0h10		1			
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16									

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Oral	EaC	EO		1			
								Écrit	EaC	ET	1h30	1			
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage	EaC	R		1			
								Stage obligatoire de 30h.							
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	2			
								Rapport de stage	EaC	A		1			
								Stage optionnel de 20h thématique spécifique MNS.							
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	Contrat option	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	2			
								Oral	EaC	EO	0h20	1			
								Stage	EaC	A		0			
								Stage obligatoire de 20h.							
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage	EaC	R		1			
								Stage obligatoire de 30h.							
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	2			
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	1			
								Oral	EaC	EO	0h15	2			
								Stage	EaC	A		0			
								Stage obligatoire de 30h à réaliser au courant de l'année							
EC		APSA de spécialité pratique - L3S6		2		CCI									
		Choisir 1 élément(s)													
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
								Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	Note d'engagement	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
								Note performance (niveau de jeu)	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1	EsC	PS		1			
								En cours des TD.							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Évaluation pratique 2 Au TD8.	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16	Évaluation formative Au TD4.	EaC	PS		1		
								Évaluation sommative Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Tout au long des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au cours des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique en compétition Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1 En cours des TD.	EsC	PS		1		
								Évaluation pratique 2 Au TD8.	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Tout au long des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		APSA de polyvalence pratique		5		CCI	TD 18	Évaluation pratique 1	EaC	A		1		
								Évaluation pratique 2	EaC	A		1		
UE		UE2 : Outils de développement et compétences managériales	9	9		CCI								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
EC		Marketing		2		CCI	TD 12	<b>Dossier</b> Hors TD	EsC	A		2		
EC		Négociation commerciale		1		CCI	TD 12	<b>Ecrit</b> Hors TD	EsC	ET	1h00	1		
								<b>Cas pratique à l'oral</b> TD1 à TD6	EsC	A	0h15	1		
EC		Equipements sportifs et aménagement du territoire		1		CCI	CM 4 TD 6	<b>Ecrit</b> Hors TD	EaC	ET	1h00	1		
EC		Gestion financière et comptabilité		1		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b> Hors TD	EaC	ET	1h30	1		
EC		Communication et stratégie digitale		1		CCI	TD 10	<b>Cas pratique</b> Hors TD	EsC	A		1		
EC		Outils juridiques		1		CCI	CM 10	<b>Etudes de cas</b> Hors CM	EsC	A		1		
<b>UE</b>		<b>UE3 : Connaissances des organisations et de l'environnement</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CCI</b>								
EC		Enquêtes socio-économiques sur les consommations sportives		2		CCI	CM 8 TD 16	<b>Dossier</b> Hors TD	EaC	A		1		
								<b>Oral</b> Hors TD	EaC	EO	0h20	1		
EC		Connaissance des produits sportifs					TD 10							
EC		Stratégie des organisations		1		CCI	CM 4 TD 6	<b>Ecrit</b> Hors TD	EaC	ET	1h00	1		
EC		APSA pratique de polyvalence (Mention)		1		CCI	TD 18	<b>Evaluation pratique</b> En fin de cycle	EsC	PS		1		
EC		APSA théorie polyvalence (Mention)		1		CCI	TD 21	<b>Ecrit</b> Hors TD	EsC	ET	1h00	1		
<b>UE</b>		<b>UE4 : Recherche, méthodes et langues</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC		Anglais		2		CCI	TD 22	<b>Oral</b> En TD (1ère moitié du cycle)	EsC	EO	0h10	1		
								<b>Ecrit</b> En TD (2ème moitié du cycle)	EaC	ET	1h00	1		
EC		Analyse de données		1		CCI	TD 12	<b>Dossier</b>	EsC	A		1		
<b>UE</b>		<b>UE5 : Projet de l'étudiant et mise en situation professionnelle</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC		Projet tutoré		1		CCI	TD 16	<b>Cas pratique</b>	EaC	A		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Hors TD							
EC		Construction du projet professionnel			1	CCI	TD 10								
								<b>Oral</b>	EsC	EO	0h15	1			
								Hors TD							
EC		Prise de parole en public			1	CCI	TD 8								
								<b>Note de participation orale</b>	EsC	A		1			
								TD1 à TD4							
Stage		Stage (250h minimum)				CCI	TD 4								
								<b>Production écrite non évaluée</b>	EaC	A					
								Stage obligatoire							
<b>UE</b>		<b>UE6 : Engagement de l'étudiant</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>									
Stage		Stage court (bénévolat sportif/ humanitaire/engagement citoyen/ professionnel/élu étudiant)				CCI		EsC	Q						

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PS	Évaluation des pratiques sportives
Q	Quitus Présence
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

**Inscriptions administratives**

L'inscription administrative sous statut d'apprenti ou sous statut de stagiaire de la formation professionnelle (en recherche de contrat d'apprentissage) est conditionnée par une pré-inscription auprès du CFAU.

**Nombre d'inscriptions**

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus dans la limite de deux inscriptions annuelles dans la même mention. Toute ré-inscription est soumise à l'autorisation du responsable du parcours après consultation du jury de diplôme.

L'étudiant en alternance qui n'aurait pas validé son année a la possibilité de s'inscrire en année N+1 pour repasser des examens et valider les UE non acquises, sans signer de nouveau contrat d'alternance.

Motivation de la dérogation :

Licence professionnelle en 1 an

Au vu du faible nombre d'heures correspondant généralement aux UE non acquises par un étudiant qui n'aurait pas validé sa licence professionnelle, il n'est pas possible de signer un contrat d'alternance. Cela pénaliserait également un étudiant qui souhaite travailler ou rechercher un emploi.

**Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Toute absence doit être justifiée. Dans le cadre de l'alternance, l'apprenti ou l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h un justificatif de son absence à la scolarité, au CFAU ou au Service de Formation Continue et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du CFAU ou du Service de Formation Continue.

Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

À partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/les éléments concernés.

Motivation de la dérogation :

Étudiants en alternance : obligation d'assiduité (financement)

Procédure de contrôle de l'assiduité en alternance mise en place par le SFC et le CFAU

### Mise en situation professionnelle

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période de 924 heures cumulées de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Motivation de la dérogation :

Précision du volume horaire de mise en situation professionnelle : formation de 402h à l'université, le reste des semaines de l'année est consacré à la mise en situation professionnelle

### Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire.

L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Cependant, cette compensation ne concerne pas la matière "Mémoire" de l'UE 2 du semestre 2 pour laquelle l'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 pour valider l'UE. Une note inférieure à 10/20 à cette matière entraînera automatiquement l'ajournement à l'UE, au semestre, à l'année et au diplôme.

Motivation de la dérogation :

Les étudiants, au terme de leur formation, doivent impérativement être en mesure de manager une mission commerciale et/ou managériale dans son intégralité. Pour cela, il faut qu'il ou elle soit en mesure d'en tirer des analyses pertinentes, de proposer des solutions efficaces et mesurables dans le temps. La capacité à prendre du recul est nécessaire pour mener à bien les missions proposées par les employeurs : savoir analyser les situations, identifier les freins, comprendre les enjeux, prendre les bonnes décisions, etc. C'est une compétence souhaitée par les entreprises, indispensable à leur employabilité ainsi qu'à leur évolution. Le mémoire permet de répondre à ce besoin, il permet de valider ou non les compétences développées tout au long de l'année par l'étudiant dans le cadre de sa fonction «in situ en entreprise».

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Cette compensation ne concerne pas l'UE 1 du semestre 2 "Marketing et management" pour laquelle l'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 pour valider l'UE et ainsi valider le semestre. Cette UE ne se compense pas avec les autres UE du semestre. Une note inférieure à 10/20 à cette UE entraînera automatiquement l'ajournement au semestre, à l'année et au diplôme.

Motivation de la dérogation :

Nous formons des professionnels du secteur marchand qui doivent intégrer les fondamentaux des techniques de ventes en face-à-face et sur le lieu de vente. Si cette compétence n'est pas acquise par l'étudiant, son employabilité pourra être contestée par son employeur et/ou futur employeur.

**Conservation de notes d'une année sur l'autre**

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Motivation de la dérogation :

Chaque matière cible des compétences spécifiques. De ce fait, un étudiant ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à une matière au sein d'une UE a par conséquent acquis les compétences requises et donc la note est conservée.

**Absence aux épreuves, avec ou sans convocation**

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité et au responsable de formation dans un délai de rigueur de 48h, sauf cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. À défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Le délai de rigueur pour justifier d'une absence est de 48h compte tenu du statut de salarié à temps plein de l'alternant.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité et au responsable de formation dans un délai de rigueur de 48h, sauf en cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. À défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Le délai de rigueur pour justifier d'une absence est de 48h compte tenu du statut de salarié à temps plein de l'alternant.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables les motifs d'absences inscrits au Code du travail.

Motivation de la dérogation :

Statut de salarié à temps plein de l'étudiant

## Régimes spécifiques d'études

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

En alternance, nous ne pouvons dispenser ni d'examen, ni d'assiduité. La cohorte ne propose qu'un seul groupe : pas de priorisation possible de choix. Et s'agissant de la LP en alternance, nous ne pouvons pas proposer d'étalement des études. L'étudiant fait l'objet d'un suivi, d'une écoute et d'une réponse à ses besoins grâce au cahier de liaison électronique, par son maître d'apprentissage et son enseignant référent.

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 5

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
<b>UE</b>		<b>UE 1 : Marketing opérationnel</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CCI</b>										
							TD 10									
	Matière	Marketing de la distribution des articles de sport		1		CCI		<b>Écrit</b> évaluation en commun avec "Marketing des marques de sport"	EaC	ET	1h00	1				
								<b>Oral</b> évaluation en commun avec "Marketing des marques de sport"	EaC	EO	0h15	1				
	Matière	Marketing des marques de sport		1		CCI	TD 10	<b>Écrit</b> évaluation en commun avec "Marketing de la distribution des articles de sport"	EaC	ET	1h00					
								<b>Oral</b> évaluation en commun avec "Marketing de la distribution des articles de sport"	EaC	EO	0h15					
	Matière	Sociologie des consommations sportives		1		CCI	TD 8	<b>Dossier avec présentation numérique</b>	EaC	A		1				
	Matière	Méthode des études dans la distribution		1		CCI	TD 8	<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h00	1				
	Matière	Ressources humaines		1		CCI	TD 16	<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h00	1				
<b>UE</b>		<b>UE 2 : Produits, recherche et développement</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	Sport santé (SVS - anatomie, physiologie, biomécanique)		1		CCI	TD 20	<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	1				
	Matière	Chaussures de sport et sneakers		1		CCI	TD 12	<b>Dossier</b>	EaC	PE		1				
	Matière	Textile et habillement					TD 8									
							TD 20	<b>Écrit (Cycles)</b>	EaC	ET	1h00	1				
								<b>Écrit ( Running)</b>	EaC	ET	1h00	1				
								<b>Dossier (Randonnée)</b>	EaC	PE		1				
	Matière	Sports collectifs (football, rugby, basket,...)					TD 8									
<b>UE</b>		<b>UE 3 : Communication et digitalisation</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	E-commerce		1		CCI	TD 12	<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h00	1				
	Matière	Webmarketing		1		CCI	TD 12	<b>Dossier</b>	EaC	PE		1				
	Matière	E-sport					TD 6									
	Matière	Community management		1		CCI	TD 8	<b>Dossier</b>	EaC	PE		1				
<b>UE</b>		<b>UE 4 : Finance, économie et droit</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	Droit du travail		1		CCI	TD 6									

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
								Écrit								
								évaluation en commun avec "Droit de la consommation et législation commerciale)	EaC	ET	1h00	1				
	Matière	Droit de la consommation et législation commerciale		1		CCI	TD 14	Écrit								
								évaluation en commun avec "Droit du travail"	EaC	ET	1h00	1				
	Matière	Pilotage économique d'une structure commerciale		1		CCI	TD 12	Dossier	EaC	PE		1				
	Matière	Economie du sport		1		CCI	TD 10	Écrit	EaC	ET	1h00	1				
<b>UE</b>	<b>UE 5 : Langues vivantes</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	Langues vivantes		1		CCI	TD 24	Écrit	EaC	ET	1h00	1				
								Oral	EaC	EO	0h15	1				

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 6

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
<b>UE</b>		<b>UE 1 : Marketing et management</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>CCI</b>										
Matière		Techniques de vente B to C		1		CCI	TD 30									
								<b>Oral (simulation)</b>	EaC	EO	0h15	1				
Matière		Négociation commerciale B to B		1		CCI	TD 20									
								<b>Oral (simulation)</b>	EaC	EO	0h15	1				
Matière		Merchandising et communication sur le lieu de vente		1		CCI	TD 16									
								<b>Dossier</b>	EaC	PE		1				
Matière		Opération commerciale		1		CCI	TD 12									
								<b>Dossier</b>	EaC	PE		1				
<b>UE</b>		<b>UE 2 : Projet professionnel</b>	<b>15</b>	<b>15</b>		<b>CCI</b>										
Matière		Projet tuteuré		1		CCI	TD 28									
								<b>Soutenance</b>	EaC	S	0h20	1				
Matière		Mémoire		1	10	CCI	TD 20									
								<b>Mémoire</b>	EaC	M		1				
Matière		Techniques de recherche d'emploi		1		CCI	TD 12									
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h20	1				
Matière		Visites terrain et rencontres entreprises					TD 40									

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
Matière	Matière
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
PE	Production écrite
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

### Inscriptions administratives

L'inscription administrative sous statut d'apprenti ou sous statut de stagiaire de la formation professionnelle (en recherche de contrat d'apprentissage) est conditionnée par une pré-inscription auprès du CFAU.

### Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus dans la limite de deux inscriptions annuelles dans la même mention. Toute ré-inscription est soumise à l'autorisation du responsable du parcours après consultation du jury de diplôme.

Motivation de la dérogation :

Licence professionnelle en 1 an

### Inscription pédagogique

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique de toute activité physique et sportive, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Le certificat devra être daté de moins de 3 mois et sera valable 3 ans à compter de la date où il a été établi. En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours de pratiques sportives et cela sera considéré comme une absence injustifiée.

### Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Les étudiants dispensés de pratiques sportives (totalement ou partiellement) doivent, si leur état physique le permet, être présents en cours y compris aux enseignements pratiques. Un aménagement "étudiant blessé" pourra alors être mis en place.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- toute convocation officielle (ex: concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction lors de l'examen : 0/20 si l'étudiant était présent à plus de 50% des TD ou ABI si l'étudiant n'était pas présent à au moins 50% des TD.

### Motivation de la dérogation :

Détermination des conditions d'assiduité à la faculté des sciences du sport (votées en Conseil de faculté)

Dans le cadre de l'alternance, l'apprenti ou l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h (sauf cas de force majeure) un justificatif de son absence à la scolarité, au CFAU ou au Service de Formation Continue et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du CFAU ou du Service de formation continue.

Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

### **Mise en situation professionnelle**

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 800 heures cumulées de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

### Motivation de la dérogation :

Précision du volume horaire de mise en situation professionnelle : formation de 508h à l'université, le reste de l'année est consacrée à la mise en situation professionnelle

### **Conservation de notes d'une année sur l'autre**

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Chaque matière cible des compétences spécifiques. De ce fait, un étudiant ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à une matière au sein d'une UE a par conséquent acquis les compétences requises et donc la note est conservée.

### **Absence aux épreuves, avec ou sans convocation**

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

### Motivation de la dérogation :

#### Motifs d'absence votés en Conseil de faculté

Un étudiant blessé au moment de la séance d'évaluation peut demander une épreuve de substitution. L'enseignant responsable de l'APSA détermine la modalité de l'épreuve de substitution en fonction de la situation.

Dans le cadre de l'alternance, en cas d'absence à une épreuve terminale ou continue, l'étudiant présente une justification au service de scolarité et à son employeur dans un délai de rigueur de 48h, sauf cas de force majeure.

Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

### Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

- Étudiants artistes de haut niveau

- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

- Étudiants en situation de handicap

- Étudiants en situation de longue maladie

- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

- Étudiants engagés dans plusieurs cursus

- Étudiants exerçant une activité professionnelle

- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

- Étudiants sportifs de haut niveau

- Grossesse

- Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu : examens regroupés à la fin de l'enseignement pouvant être de nature et durée différentes.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

- Étudiants artistes de haut niveau

- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

- Étudiants en situation de handicap

- Étudiants en situation de longue maladie

- Étudiants engagés dans plusieurs cursus

- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

- Étudiants exerçant une activité professionnelle

- Étudiants sportifs de haut niveau

- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

- Grossesse

- Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étudiants entrepreneurs

Pour tous les étudiants de la LP, pas de priorisation possible de choix (un seul groupe d'étudiants). Notes conservées (dérogation).

En alternance, pas de dispense ni d'examen, ni d'assiduité. La cohorte ne propose qu'un seul groupe : pas de priorisation possible de choix. Pas d'étalement des études possible hors jury. L'étudiant fait l'objet d'un suivi, d'une écoute et d'une réponse à ses besoins grâce au cahier de liaison électronique, par son maître d'apprentissage et son enseignant référent.

## Semestre 5

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
<b>UE</b>		<b>UE 1 : Gérer une structure</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	Aspects juridiques, administratifs et organisationnels			1	CCI	TD 26	Écrit	EaC	ET	1h30	1				
								Dossier	EaC	PE		1				
	Matière	Marketing appliqué aux services liés au secteur de la forme			1	CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	1				
<b>UE</b>		<b>UE 2 : Accompagner le pratiquant</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	Bilan et évaluation			1	CCI	TD 30	Écrit	EaC	ET	1h00	1				
								Dossier	EaC	PE		1				
								Évaluation pratique	EaC	A		1				
<b>UE</b>		<b>UE 3 : Mobiliser des concepts scientifiques</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	Sciences de la vie			1	CCI	TD 38	Écrit (Physiologie)	EaC	ET	1h00	1				
								Oral (Anatomie)	EaC	EO	0h20	1				
								Écrit (Nutrition)	EaC	ET	1h00	1				
	Matière	Sociologie et prospective des pratiques de la forme			1	CCI	TD 10	Écrit	EaC	ET	1h30	1				
<b>UE</b>		<b>UE 4 : Pratiquer et encadrer</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	Techniques de musculation			1	CCI	TD 44	Note de pratique (musculation, haltérophilie, cours collectifs de renforcement musculaire)	EaC	PS		1				
	Matière	Gymnastiques douces posturales			1	CCI	TD 16	Note de pratique (stretching, gymnastique douce - pilates - yoga)	EaC	PS		1				
	Matière	Techniques d'activation cardio-vasculaire			1	CCI	TD 18	Note de pratique (STEP, LIA, aérobic sportive)	EaC	PS		1				
	Matière	Encadrement de la pratique			1	CCI	TD 20	Note de pratique	EaC	A		1				
								Écrit	EaC	ET	1h30	1				
<b>UE</b>		<b>UE 5 : Intégrer le secteur professionnel</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	Cadre institutionnel du secteur professionnel			1	CCI	TD 8	Écrit	EaC	ET	1h00	1				
	Matière	Outils professionnels			1	CCI	TD 8	Écrit	EaC	ET	1h00	1				
	Matière	Professionalisation			2	CCI	TD 4	Présentation orale	EaC	EO	0h15	1				
	Stage	Stage														
<b>UE</b>		<b>UE 6 : Communiquer en situation professionnelle</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	Langue vivante étrangère			1	CCI	TD 8	Présentation orale	EaC	EO	0h10	1				
	Matière	Méthodologie de projet professionnel			1	CCI	TD 4	Oral	EaC	EO	0h15	2				

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Présentation	EaC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 6

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		<b>UE 1 : Gérer une structure</b>	3	3		CCI										
	Matière	Management d'entreprise		1		CCI	TD 44	Écrit (Management RH)	EaC	ET	1h00	1				
								Écrit (Gestion comptable et financière)	EaC	ET	1h30	1				
								Épreuve pratique (Outils WEB)	EaC	A	1h00	1				
								Épreuve pratique (Excel)	EaC	A	1h00	1				
UE		<b>UE 2 : Accompagner le pratiquant</b>	3	3		CCI										
	Matière	Bilan et évaluation		1		CCI	TD 22	Dossier (Prise en charge)	EaC	PE		1				
								Oral (Prise en charge)	EaC	EO	0h15	1				
								Dossier (Bilan et évaluation)	EaC	PE		1				
								Note de pratique	EaC	A		1				
	Matière	Suivi du pratiquant					TD 6									
UE		<b>UE 3 : Mobiliser des concepts scientifiques</b>	6	6		CCI										
	Matière	Sciences de la vie		1		CCI	TD 26	Écrit (Physiologie)	EaC	ET	1h00	1				
								Écrit (Biomécanique)	EaC	ET	1h00	1				
	Matière	Publics spéciaux		1		CCI	TD 12	Écrit	EaC	ET	1h30	1				
	Matière	Neurosciences		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	1				
UE		<b>UE 4 : Pratiquer et encadrer</b>	6	6		CCI										
	Matière	Techniques de musculation		1		CCI	TD 44	Note de pratique (musculation, haltérophilie, cours collectifs de renforcement musculaire)	EaC	PS		1				
	Matière	Gymnastiques douces posturales		1		CCI	TD 16	Note de pratique (stretching, gymnastique douce - pilates - yoga)	EaC	PS		1				
	Matière	Techniques d'activation cardio-vasculaire		1		CCI	TD 24	Note de pratique (STEP, LIA, aérobic sportive, danse urbaine)	EaC	PS		1				
	Matière	Activités aquatiques de la forme et du bien-être		1		CCI	TD 8	Note de pratique (Aquagym)	EaC	PS		1				
	Matière	Encadrement de la pratique		1		CCI	TD 20	Note de pratique	EaC	A		1				
								Écrit	EaC	ET	1h00	1				
UE		<b>UE 5 : Intégrer le secteur professionnel</b>	9	9		CCI										
	Matière	Outils professionnels		1		CCI	TD 4	Écrit	EaC	ET	1h00	1				

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
	Matière	Professionnalisation		2		CCI	TD 4									
								<b>Soutenance</b>	EaC	S	0h30	1				
								<b>Mémoire</b>	EaC	MS		1				
	Stage	Stage														
	<b>UE</b>	<b>UE 6 : Communiquer en situation professionnelle</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>										
	Matière	Langue vivante étrangère		1		CCI	TD 8									
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h00	1				
	Matière	Méthodologie de projet professionnel		1		CCI	TD 4									
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h15	2				
								<b>Présentation vidéo</b>	EaC	A		1				

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
PS	Évaluation des pratiques sportives
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Master 1 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : activité physique adaptée et santé (APAS) - Ingénierie des activités physiques et sportives****Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours, travaux dirigés).

- Si l'étudiant est absent dans une même matière (hors examen) sans un motif valable, il sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD (théoriques comme pratiques) . Le cas échéant, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.

- Pratiques sportives: Les étudiants ne pouvant pas pratiquer pour des raisons médicales (avec justificatif) seront notés sur la base d'autres modalités.

- La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si l'état physique le permet en cours de pratique/théorie.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306).
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation** :
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. **Convocation** à un entretien d'embauche (*uniquement en TD*).
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

Motivation de la dérogation :

Règlement propre à la Faculté des sciences du sport, voté en conseil de Faculté.

### Compensation

Les notes des deux semestres du Master se compensent entre elles au sein d'une même année.

L'année est validée si la moyenne des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20.

Motivation de la dérogation :

La faculté des Sciences du sport a décidé du principe de compensation entre les semestres d'une même année au sein du Master - *Ingénierie des activités physiques et sportives* .

1 - Le parcours accueille des professionnels (Jeunes professeurs certifiés d'EPS) qui s'inscrivent en Master pour réussir l'agrégation.

2 - Le parcours intègre également des étudiants sous contrats fédéraux de sportifs de haut-niveau ; qui ont à mener une carrière sportive en parallèle de leur scolarité universitaire (obligation sportive de participer à des entraînements et à des compétitions nationales et internationales, loin de l'université de Strasbourg).

### Calcul de la moyenne générale au diplôme

Le diplôme intermédiaire de Maîtrise est validé si la moyenne des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20.

Les notes des semestres de la Maîtrise se compensent entre elles au sein d'une même année.

Motivation de la dérogation :

La faculté des Sciences du sport a décidé du principe de compensation entre les semestres d'une même année du Master - *Ingénierie des activités physiques et sportives*

1 - Le parcours accueille des professionnels (Jeunes professeurs certifiés d'EPS) qui s'inscrivent en Master pour réussir l'agrégation.

2 - Le parcours intègre également des étudiants sous contrats fédéraux de sportifs de haut-niveau ; qui ont à mener une carrière sportive en parallèle de leur scolarité universitaire (obligation sportive de participer à des entraînements et à des compétitions nationales et internationales loin de l'université de Strasbourg).

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations à l'exception de l'UE2 et l'UE5 du semestre 1 qui comptabiliseront chacune 2 notes en raison d'un faible volume horaire.

Motivation de la dérogation :

Le faible volume horaire ne permet pas d'obtenir 3 notes.

### Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306)
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Convocation** :
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.**Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
  2. **Convocation** à un entretien d'embauche (*uniquement en TD*).
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation

Motivation de la dérogation :

Ajouts de situations particulières propres à la Faculté des sciences du sport, votées en conseil de Faculté.

### Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Dispense d'examen (Aménagement du contrôle continu : l'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ( examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes ).). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Dans le cadre d'un étudiant redoublant à profil spécifique uniquement, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises pourront être conservées d'une année à l'autre.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

**La formation ne propose pas de "Priorité dans les choix de groupes de TD" car la capacité d'accueil dans les formations de master (25-30 étudiants) ne permet pas la mise en place de plusieurs groupes.**

## Semestre 1 - MIAPS

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP2FGU1	UE	UE 1 : Les concepts scientifiques de la motricité humaine et de l'intervention en APSA	9	9		CCI										
AP2FGM11	EC	Fondements socio-historiques et épistémologiques de l'activité physique		1		CCI	CM 15 TD 20	1 production écrite	1 EsC	PE		0,7				
								1 écrit	1 EaC	ET	6h00	0,3				
AP2FGM12	EC	Sciences d'appui pour l'intervention en APSA		1		CCI	CM 15 TD 20	Écrit	1 EaC	ET	7h00	0,3				
								Production écrite	1 EsC	PE		0,7				
AP2FGU2	UE	UE 2 : Analyse des systèmes d'éducation par les pratiques corporelles	6	6		CCI										
AP2FGM22	EC	Projet de formation et système éducatif		1		CCI	CM 2 TD 4	QCM	1 EaC	QC	0h30	1				
AP2FGM23	EC	éducation inclusive		1		CCI	CM 4 TD 4	1 écrit	1 EaC	ET	1h00	1				
AP2FGU3	UE	UE 3 : La recherche en activité physique	6	6		CCI										
AP2FGM31	EC	Méthodologie de la recherche		1		CCI	TD 20	Dossier	1 EaC	A		1				
AP2FGM32	EC	Expérimentation scientifique et projet (anglais et prépa stage RECHERCHE)		1		CCI	CM 2 TD 16	Production écrite	1 EaC	PE		0,5				
								Dossier	1 EaC	A		0,5				
AP2FGU4	UE	UE 4 : Activité physique et vulnérabilités	3	3		CCI										
AP2GGM42	EC	Raccrochage scolaire et sport		0,5		CCI	CM 6 TD 6	Dossier	1 EsC	A		1				
AP2FGM41	EC	Analyse de l'activité physique et sportive		1		CCI	TD 24	Production collective	1 EaC	A		0,5				
								Production collective	1 EaC	A		0,5				
AP2FGU5	UE	UE 5 : Stage ingénierie en activité physique	6	6		CCI										
AP2FGM51	Stage	Stage pédagogique (EPLE ou extrascolaire)		1,5		CCI	CM 2 TD 10	Une note d'intervention	1 EaC	A		1				
AP2GGM51	EC	Déontologie et éthique		1		CCI	CM 2 TD 4	Dossier à rendre	1 EsC	A		1				

## Semestre 2 - MIAPS

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP2FHU1	UE	UE1 : Les concepts scientifiques de la motricité humaine et de l'intervention en APSA	9	9		CCI										
AP2FHM11	EC	Activité physique et civilisations : enjeux historiques et épistémologiques		1		CCI	CM 5 TD 20									
								Écrit	1 EaC	ET	6h00	0,4				
								Production écrite	1 EsC	PE		0,6				
AP2FHM12	EC	Approche scientifique pluridisciplinaire des processus d'acquisitions motrices		1		CCI	CM 5 TD 20									
								Écrit	1 EaC	ET	7h00	0,4				
								Production écrite	1 EsC	PE		0,6				
AP2FHU2	UE	UE 2 : Pratiques corporelles et systèmes éducatifs	9	9		CCI										
AP2FHM21	EC	Projet de formation et système éducatif		1		CCI	TD 6									
								Oral collectif	1 EaC	EO	0h30	1				
AP2FHM22	Stage	Stage pédagogique (EPLÉ ou extrascolaire)		1,5		CCI	CM 4 TD 8									
								Une note d'intervention	1 EaC	A		0,5				
								Rapport de stage	1 EaC	R		0,5				
AP2FHU3	UE	UE 3 : La recherche en activité physique	9	9		CCI										
AP2FHM31	EC	Méthodologie de la recherche		1		CCI	CM 2 TD 20									
								Document	1 EaC	A		0,5				
								Oral	1 EaC	EO	0h03	0,5				
AP2FHM32	EC	Stage recherche et LVE		0,5		CCI	TD 20									
								Rapport de stage	1 EaC	R		1				
AP2FHM33	EC	Expérimentation scientifique et intervention		1		CCI	TD 16									
								Oral	1 EaC	EO	0h20	1				
AP2FHU4	UE	UE 4 : Activité physique et diversité des publics	3	3		CCI										
AP2FHM41	EC	Activité physique et intégration par les APSA		1		CCI	TD 10									
								Production collective	1 EaC	A		1				
AP2GHM21	EC	Conduite de projet		1		CCI	TD 12									
								Dossier	1 EaC	A		0,5				
								Oral	1 EaC	EO	0h08	0,5				
AP4AHM31	EC	Physiologie de l'enfant et spécificités de l'entraînement		1		CT	CM 8 TD 8									
								Dossier	1 CC	A		1				

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

**Master 1 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : activité physique adaptée et santé (APAS) - Ingénierie et développement**

### Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

- La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours théorie/pratique, travaux dirigés).
- Si l'étudiant est absent dans une même matière (hors examen) sans un motif valable, il sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD (théoriques comme pratiques) . Le cas échéant, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives: Les étudiants ne pouvant pas pratiquer pour des raisons médicales (avec justificatif) seront notés selon d'autres modalités.
- La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si l'état physique le permet tant en cours de pratique que de théorie.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation** :
  - **1. Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.
  - **2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

L'assiduité est également obligatoire en cours de pratique sportive pour les étudiants blessés.

### Motivation de la dérogation :

Règlement propre à la Faculté des sciences du sport, voté en conseil de Faculté.

### **Absence aux épreuves, avec ou sans convocation**

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation** :
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. **Convocation** à un entretien d'embauche (*uniquement en TD*).
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation

### Motivation de la dérogation :

Règlement propre à la Faculté des sciences du sport, voté en conseil de Faculté.

### **Régimes spécifiques d'études**

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Dispense d'examen (Aménagement du contrôle continu : l'étudiant pourra bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ( examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou en présentiel pouvant être de nature et durée différente ).). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Dans le cadre d'un étudiant redoublant à profil spécifique uniquement, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises pourront être conservées d'une année à l'autre.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Validation d'acquis antérieurs (L' étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

La formation ne propose pas de "Priorité de choix dans les groupes de TD" car la capacité d'accueil dans les formations de master ( 25-30 étudiants) ne permet pas la mise en place de plusieurs groupes.

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 1 - APAS - ID

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP2GGU1	UE	<b>UE 1 : APSA adaptées</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		CCI										
AP2GGM11	EC	Pratiques douces			1	CCI	TD 12	<b>Oral en situation</b>	1 EsC	EO	0h15	0,5				
								<b>Fiche Bilan</b>	1 EsC	A		0,5				
AP2GGM12	EC	Pratiques de plein air			1	CCI	TD 12	<b>Dossier à rendre</b>	1 EsC	A		1				
AP2GGU2	UE	<b>UE 2 : UE libre</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		CCI										
AP2GGU3	UE	<b>UE 3 : APA, handicap et société</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		CCI										
AP2GGM31	EC	Handicap et résilience			1	CCI	CM 4 TD 6	<b>Ecrit</b>	1 EaC	ET	1h30	1				
AP2GGM32	EC	Traitement social du handicap			1	CCI	CM 6 TD 6	<b>Ecrit</b>	1 EaC	ET	2h00	1				
AP4AGM41	EC	Pathologies cardiorespiratoires et exercice			1	CT	CM 8 TD 4	<b>1 QCM</b>	1 CC	QC	1h00	1				
AP2GGM33	EC	Assistance et autonomie			1	CCI	CM 6 TD 6	<b>Dossier à rendre</b>	1 EaC	A		1				
AP2GGU4	UE	<b>UE 4 : APA, inclusion, précarité</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		CCI										
AP2GGM41	EC	Insertion et sport			1	CCI	CM 6 TD 6	<b>Dossier Oral</b>	1 EaC	A		0,5				
									1 EaC	EO	0h10	0,5				
AP2GGM42	EC	Raccrochage scolaire et sport			1	CCI	CM 6 TD 6	<b>Dossier</b>	1 EsC	A		1				
AP2GGM43	EC	Intégration par le sport					CM 6									
AP2GGM44	EC	Adolescence et troubles du comportement			1	CCI	CM 4 TD 4	<b>Poster</b>	1 EsC	A		1				
AP2GGU5	UE	<b>UE 5 : Professionnalisation, éthique et institutions</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		CCI										
AP2GGM51	EC	Déontologie et éthique			1	CCI	CM 2 TD 4	<b>Dossier à rendre</b>	1 EsC	A		1				
AP2GGM52	EC	Activités physiques et promotion de la santé			1	CCI	CM 6 TD 6	<b>Ecrit</b>	1 EaC	ET	1h00	1				
AP2GGM53	EC	Secteur médico-social			1	CCI	CM 4 TD 4	<b>Dossier à rendre</b>	1 EsC	A		1				
AP2GGM54	EC	APA et environnement capacitaire			1	CCI	CM 4 TD 4	<b>Dossier à rendre</b>	1 EsC	A		1				
AP2GGM55	EC	Projets tutorés			1	CCI	TD 14									

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Dossier	1 EaC	A		0,5		
								Oral	1 EaC	EO	0h10	0,5		
AP2GGU6	UE	UE 6 : Projet de recherche	6	6		CCI								
							CM 8							
							TD 20							
AP2GGM61	EC	Projet de recherche			1	CCI		Projet de recherche à rendre	1 EsC	PR		1		

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 2 - APAS - ID

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP2GHU1	UE	<b>UE 1 : Communication 1</b>	3	3		CCI	CM 4									
AP2GHM11	EC	Techniques de communication 1		1		CCI	TD 4	Dossier	1 EsC	A		0,5				
								Oral	1 EsC	EO	0h10	0,5				
AP2GHM12	EC	Langues		1		CCI	TD 32	Oral	1 EsC	EO	0h05	0,25				
								Oral	1 EsC	EO	0h05	0,25				
								Oral	1 EsC	EO	0h05	0,25				
								Oral	1 EsC	EO	0h05	0,25				
AP2GHU2	UE	<b>UE 2 : Conduite de projets APA</b>	6	6		CCI	TD 12									
AP2GHM21	EC	Conduite de projet		1		CCI		Dossier	1 EaC	A		0,5				
								Oral	1 EaC	EO	0h08	0,5				
AP2GHM22	EC	Comptabilité 1		1		CCI	CM 4									
							TD 4	Ecrit	1 EaC	ET	1h00	1				
AP2GHM23	EC	Droit 1		1		CCI	CM 4									
							TD 4	Dossier	1 EsC	A		0,5				
								Oral	1 EsC	EO	0h10	0,5				
AP2GHU3	UE	<b>UE 3 : APA, santé, vieillissement</b>	4	4		CCI	CM 6									
AP2GHM31	EC	Enjeux du vieillissement		1		CCI	TD 4	Dossier	1 EsC	A		0,5				
								Oral	1 EsC	EO	0h10	0,5				
AP2GHM32	EC	Dispositifs pour les seniors		1		CCI	CM 6									
							TD 4	Oral	1 EsC	EO	0h10	1				
AP2GHM33	EC	Physiologie du vieillissement				CCI	CM 4									
							TD 6	1 QCM	1 EsC	QC	1h00	1				
AP2GHM34	EC	Psychologie du vieillissement normal et pathologique		1		CCI	CM 8									
							TD 8	Dossier à rendre	1 EsC	A		1				
AP2GHU4	UE	<b>UE 4 : Tourisme adapté et accessibilité</b>	4	4		CCI	CM 6									
AP2GHM41	EC	Tourismes et vacances adaptées		1		CCI	TD 6	Ecrit	1 EaC	ET	2h00	1				
AP2GHM42	EC	Accessibilité et loisirs		1		CCI	CM 6									
							TD 6	Dossier	1 EaC	A		0,5				
								Oral	1 EaC	EO	0h10	0,5				
AP2GHM43	EC	Labellisation et récréation		1		CCI	CM 4									
							TD 4	1 dossier	1 EaC	A		0,5				

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Oral	1 EaC	EO	0h10	0,5		
AP2GHU5	UE	UE 5 : APA, santé et inégalités sociales	4	4		CCI								
							CM 6							
AP2GHM51	EC	Inégalités sociales de santé			1	CCI	TD 6							
								Dossier	1 EsC	A		1		
AP2GHM52	EC	Activités physiques, santé et classe populaire			1	CCI	CM 6							
							TD 4							
								Ecrit	1 EaC	ET	1h00	1		
AP2GHM53	EC	Epreuves subies et enfances défavorisées			1	CCI	CM 6							
							TD 6							
								Dossier à rendre	1 EsC	A		1		
AP2GHUS	UE	UE 6 : Stage	9	9		CCI								
AP2GHC61	Stage	Stage (300h)			1	CCI		Rapport de stage à rendre	1 EsC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Université

de Strasbourg

**Règles modifiées de la formation**

**2024-2025**

**Catalogue des cours masters MEEF**

**- Faculté des sciences du sport**

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Matière	Initiation à la recherche		4		CCI	CM 4							
							TD 18							
								<b>Projet de mémoire</b>						
								Production à rendre, non rendu = DEF	EaC	A		4		
EC		Enjeux historiques et épistémologiques de l'EPS (E1)		4		CCI	CM 10							
							TD 34							
								<b>Un écrit</b>	1 EsC	ET	5h00	4		
EC		Sciences d'appui pour l'intervention en EPS ( E2)		4		CCI	CM 10							
							TD 34							
								<b>1 écrit</b>	1 EsC	ET	5h00	4		
EC		Initiation à la recherche : les outils d'analyse scientifique		6		CCI	TD 28							
								<b>rendu mémoire, production à rendre</b>	1 EaC	A		6		
								Production à rendre						
EC		Initiation aux connaissances pratiques et théoriques des APSA pour une démarche d'intervention adaptée (O2 spé)		2		CCI	CM 6							
							TD 26							
								<b>Oral</b>	1 EaC	EO	0h10	2		
EC		Enjeux historiques et épistémologiques de l'EPS (E1)		4		CCI	CM 4							
							TD 54							
								<b>1 écrit</b>	1 EsC	ET	5h00	3		
								<b>1 production à rendre</b>	1 EaC	A		1		
EC		Sciences d'appui pour l'intervention en EPS (E2)		4		CCI	CM 4							
							TD 54							
								<b>1 écrit</b>	1 EsC	ET	5h00	3		
								<b>1 production écrite</b>	1 EaC	A		1		
EC		Initiation à la recherche: produire et communiquer ses résultats		5		CCI	TD 12							
								<b>Soutenance du mémoire de recherche</b>	1 EaC	S	0h20	5		
EC		Perfectionnement des connaissances pratiques et théoriques des APSA pour une démarche d'intervention adaptée (O2 spé)		1		CCI	CM 2							
							TD 25							
								<b>1 oral</b>	1 EaC	EO	0h25	1		
								10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien						
EC		Enjeux historiques et épistémologiques de l'EPS (E1)		3		CCI	TD 50							
								<b>1 écrit</b>	1 EsC	ET	5h00	3		
EC		Sciences d'appui pour l'intervention en EPS (E2)		3		CCI	TD 50							
								<b>1 écrit</b>	1 EsC	ET	5h00	3		
EC		Perfectionnement des connaissances pratiques et théoriques des APSA pour une démarche d'intervention adaptée (O2 spé)		4		CCI	TD 75							
								<b>1 oral</b>	1 EaC	EO	0h10	4		
								Entretien de 30 minutes à l'issue de l'exposé						

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Matière	Matière
<b>Régime</b>	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**DEUST Activités physiques et sportives adaptées :  
déficiences intellectuelles, troubles psychiques - 1ère année****Inscriptions administratives**

L'inscription administrative sous statut d'apprenti est conditionnée par une pré-inscription auprès du CFAU.

**Inscription pédagogique**

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique de toute activité physique et sportive, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Le certificat devra être daté de moins de 3 mois et sera valable 3 ans à compter de la date où il a été établi. En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours de pratiques sportives et cela sera considéré comme une absence injustifiée.

**Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire dans le cadre de toutes les activités pédagogiques de la formation.

Les étudiants dispensés de pratiques sportives (totalement ou partiellement) doivent, si leur état physique le permet, être présents en cours y compris aux enseignements pratiques. Un aménagement "étudiant blessé" pourra alors être mis en place.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction lors de l'examen : 0/20 si l'étudiant était présent à plus de 50% des TD ou ABI si l'étudiant n'était pas présent à au moins 50% des TD.

**Motivation de la dérogation :**

**Détermination des conditions d'assiduité à la faculté des sciences du sport (votées en Conseil de faculté).**

Dans le cadre de l'alternance, l'apprenti ou l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de

signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h (sauf cas de force majeure) un justificatif de son absence à la scolarité, au CFAU ou au Service de Formation Continue et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du CFAU ou du Service de Formation Continue.

Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

## Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : l'UE ne comporte qu'une seule matière dont la note doit être égale ou supérieure à 10/20.

L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une note égale ou supérieure à 10/20.

### Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 et si la note de chaque UE le composant est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

### Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

## Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

### Motivation de la dérogation :

Examen organisé pour une vingtaine d'étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

## Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première, sauf dans certaines UE, pour lesquelles une épreuve de synthèse (dissertation) permet de mobiliser les compétences transversales de l'UE. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

### Motivation de la dérogation :

Certaines matières sont constituées de plusieurs enseignements qui se complètent dans l'acquisition des compétences. Un écrit de synthèse (dissertation) vient tester les compétences acquises pour la matière (une seule matière par UE).

Examen organisé pour quelques étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

## Absence aux épreuves, terminales ou continues

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

### Motivation de la dérogation :

Motifs d'absence votés en Conseil de faculté.

Dans le cadre de l'alternance, en cas d'absence à une épreuve terminale ou continue, l'étudiant présente une justification au service de scolarité et à son employeur dans un délai de rigueur de 48h, sauf cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

## Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités. Des retards ou des départs anticipés peuvent être autorisés. ). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ; des épreuves spécifiques peuvent être mises en place regroupant les épreuves de CC et CT ou se substituant aux épreuves de CC et pouvant être de nature et durée différentes.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II  
Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Grossesse  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Pour tous les étudiants, pas de choix de groupe (un seul groupe d'étudiants). Notes non conservées (évaluation sur les compétences à l'UE, une matière par UE).

En alternance : pas de dispense ni d'examen, ni d'assiduité. Pas de choix de groupe (un seul groupe d'étudiants).

Pas d'étalement des études possible hors jury. L'étudiant fait l'objet d'un suivi, d'une écoute et d'une réponse à ses besoins grâce au cahier de liaison électronique, par son maître d'apprentissage et son enseignant référent.

## Semestre 1

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation															
								Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
UE		<b>UE 1 : Engagement de la responsabilité, conception de projet, identification démarche pédagogique (support du jeu)</b>	3	3	10	CT																	
	Matière	Engagement de la responsabilité, conception de projet, identification démarche pédagogique (support du jeu)		1	10	CT	TD 70																
								Dossier	CT	PE		1			Dissertation	CT	ET	3h00	1				
								Synthèse	CT	PE		1											
								Dissertation	CT	ET	3h00	2											
UE		<b>UE 2 : Analyse institutionnelle</b>	6	6	10	CT																	
	Matière	Analyse institutionnelle		1	10	CT	TD 43																
								Dossier	CT	PE		1			Dissertation	CT	ET	3h00	1				
								Synthèse	CT	PE		1											
								Dissertation	CT	ET	3h00	2											
UE		<b>UE 3 : Déficience intellectuelle, développement de l'enfant</b>	6	6	10	CT																	
	Matière	Déficience intellectuelle, développement de l'enfant		1	10	CT	TD 22																
								Dossier	CT	PE		1			Dissertation	CT	ET	3h00	1				
								Synthèse	CT	PE		1											
								Dissertation	CT	ET	3h00	2											
UE		<b>UE 4 : Traitement didactique des APS (jeu et motricité, escalade, danse, découverte hivernale du milieu montagnard)</b>	6	6	10	CT																	
	Matière	Traitement didactique des APS (jeu et motricité, escalade, danse, découverte hivernale du milieu montagnard)		1	10	CT	TD 105																
								Dissertation 1	CC	ET	3h00	1			Dissertation	CT	ET	3h00	1				
								Dissertation 2	CC	ET	3h00	1											
								Dissertation 3	CC	ET	3h00	1											
								Dissertation 4	CC	ET	3h00	1											
								Dissertation 5	CT	ET	3h00	2											
UE		<b>UE 5 : Intervention pédagogique (stage)</b>	6	6	10	CT																	
	Matière	Intervention pédagogique (stage)		1	10	CT	TD 20																
								Évaluation pédagogique de terrain	CT	EN		1	X		Évaluation pédagogique de terrain	CT	EN		1				
								Rapport de stage	CT	RS		1	X		Rapport de stage	CT	RS		1				
								Soutenance	CT	S	0h45	2	X		Soutenance	CT	S	0h45	2				
UE		<b>UE 6 : Langue étrangère</b>	3	3	10	CT																	
	Matière	Langue étrangère		1	10	CT	TD 15																
								Dossier analyse et synthèse	CT	PE		1	X		Dossier analyse et synthèse	CT	PE		1				
								Écrit	CT	ET	1h00	1	X		Écrit	CT	ET	1h00	1				
								Oral	CT	EO	0h30	2	X		Oral	CT	EO	0h30	2				



## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
Matière	Matière
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC</b>	
CT	Contrôle terminal
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EN	Évaluation en entreprise
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
RS	Rapport écrit avec soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**DEUST Activités physiques et sportives adaptées :  
déficiences intellectuelles, troubles psychiques - 2ème année****Inscriptions administratives**

L'inscription administrative sous statut d'apprenti est conditionnée par une pré-inscription auprès du CFAU.

**Inscription pédagogique**

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique de toute activité physique et sportive, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Le certificat devra être daté de moins de 3 mois et sera valable 3 ans à compter de la date où il a été établi. En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours de pratiques sportives et cela sera considéré comme une absence injustifiée.

**Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire dans le cadre de toutes les activités pédagogiques de la formation.

Les étudiants dispensés de pratiques sportives (totalement ou partiellement) doivent, si leur état physique le permet, être présents en cours y compris aux enseignements pratiques. Un aménagement "étudiant blessé" pourra alors être mis en place.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction lors de l'examen : 0/20 si l'étudiant était présent à plus de 50% des TD ou ABI si l'étudiant n'était pas présent à au moins 50% des TD.

**Motivation de la dérogation :**

**Détermination des conditions d'assiduité à la faculté des sciences du sport (votées en Conseil de faculté).**

Dans le cadre de l'alternance, l'apprenti ou l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de

signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h (sauf cas de force majeure) un justificatif de son absence à la scolarité, au CFAU ou au Service de Formation Continue et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du CFAU ou du Service Formation Continue.

Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

## Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : l'UE ne comporte qu'une seule matière dont la note doit être égale ou supérieure à 10/20.

L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une note égale ou supérieure à 10/20.

### Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 et si la note de chaque UE le composant est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

### Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

## Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

### Motivation de la dérogation :

Examen organisé pour une vingtaine d'étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

## Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première, sauf dans certaines UE, pour lesquelles une épreuve de synthèse (dissertation) permet de mobiliser les compétences transversales de l'UE. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

### Motivation de la dérogation :

Certaines matières sont constituées de plusieurs enseignements qui se complètent dans l'acquisition des compétences. Un écrit de synthèse (dissertation) vient tester les compétences acquises pour la matière (une seule matière par UE).

Examen organisé pour quelques étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

## Absence aux épreuves, terminales ou continues

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

### Motivation de la dérogation :

Motifs d'absence votés en Conseil de faculté.

Dans le cadre de l'alternance, en cas d'absence à une épreuve terminale ou continue, l'étudiant présente une justification au service de scolarité et à son employeur dans un délai de rigueur de 48h, sauf cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

## Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités. Des retards ou des départs anticipés peuvent être autorisés. ).

Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ; des épreuves spécifiques peuvent être mises en place regroupant les épreuves de CC et CT ou se substituant aux épreuves de CC et pouvant être de nature et durée différentes.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II  
Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Grossesse  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Pour tous les étudiants, pas de choix de groupe (un seul groupe d'étudiants). Notes non conservées (évaluation sur les compétences à l'UE, une matière par UE).

En alternance : pas de dispense ni d'examen, ni d'assiduité. Pas de choix de groupe (un seul groupe d'étudiants).

Pas d'étalement des études possible hors jury. L'étudiant fait l'objet d'un suivi, d'une écoute et d'une réponse à ses besoins grâce au cahier de liaison électronique, par son maître d'apprentissage et son enseignant référent.





## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
Matière	Matière
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC</b>	
CT	Contrôle terminal
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EN	Évaluation en entreprise
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
RS	Rapport écrit avec soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

# Règles modifiées de la formation

## 2024-2025

### DEUST Activités physiques et sportives et inadaptations sociales - 1ère année

#### Inscription pédagogique

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique de toute activité physique et sportive, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Le certificat devra être daté de moins de 3 mois et sera valable 3 ans à compter de la date où il a été établi. En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours de pratiques sportives et cela sera considéré comme une absence injustifiée.

#### Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire dans le cadre de toutes les activités pédagogiques de la formation.

Les étudiants dispensés de pratiques sportives (totalement ou partiellement) doivent, si leur état physique le permet, être présents en cours y compris aux enseignements pratiques. Un aménagement "étudiant blessé" pourra alors être mis en place.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...);
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction lors de l'examen : 0/20 si l'étudiant était présent à plus de 50% des TD ou ABI si l'étudiant n'était pas présent à au moins 50% des TD.

#### Motivation de la dérogation :

Détermination des conditions d'assiduité à la faculté des sciences du sport (votées en Conseil de faculté).

Dans le cadre de l'alternance, l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h (sauf cas de force majeure) un justificatif de son absence à la scolarité, au Service de Formation Continue et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du Service de Formation Continue.

Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

## Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes ne se compensent pas entre elles. L'UE est validée si la moyenne des notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note de l'UE est égale ou supérieure à 10/20 et si la note de chaque matière la composant est égale ou supérieure à 10/20.

### Motivation de la dérogation :

Chaque matière cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 et si la note de chaque UE le composant est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

### Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Chaque matière cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles. Ce diplôme n'applique donc pas de compensation entre les matières d'une même UE. De ce fait, un étudiant ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à une matière au sein d'une UE a par conséquent acquis les compétences requises et donc la note est conservée.

## Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

### Motivation de la dérogation :

Examen organisé pour une vingtaine d'étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

## Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première, sauf dans certaines matières, pour lesquelles une seule épreuve permet de mobiliser les compétences de la matière. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

De plus, il n'est pas organisé de rattrapage pour l'UE 3 des semestres 1 et 2 "Mise en œuvre pédagogique".

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

#### Motivation de la dérogation :

Certaines matières sont constituées de plusieurs enseignements qui se complètent dans l'acquisition des compétences. Une épreuve vient tester les compétences acquises pour la matière, ceci également afin d'alléger le nombre d'épreuves du rattrapage.

Compte-tenu du contexte d'évaluation (pratique pédagogique dans des institutions), il n'est pas possible de mettre en place une nouvelle épreuve pour l'UE 3.

Examen organisé pour quelques étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

#### **Absence aux épreuves, terminales ou continues**

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

#### Motivation de la dérogation :

Motifs d'absence votés en Conseil de faculté.

Dans le cadre de l'alternance, en cas d'absence à une épreuve terminale ou continue, l'étudiant présente une justification au service de scolarité et à son employeur dans un délai de rigueur de 48h, sauf cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

#### **Régimes spécifiques d'études**

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités. Des retards ou des départs anticipés peuvent être autorisés. ). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ; des épreuves spécifiques peuvent être mises en place regroupant les épreuves de CC et CT ou se substituant aux épreuves de CC et pouvant être de nature et durée différentes.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II  
Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II  
Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

**Pour tous les étudiants : pas de priorisation possible de choix (un seul groupe d'étudiants). Notes conservées (dérogation).**

**En alternance, pas de dispense ni d'examen, ni d'assiduité. La cohorte ne propose qu'un seul groupe : pas de priorisation possible de choix. Pas d'étalement des études possible hors jury. L'étudiant fait l'objet d'un suivi, d'une écoute et d'une réponse à ses besoins grâce au cahier de liaison électronique, par son maître d'apprentissage et son enseignant référent.**

## Semestre 1

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
<b>UE</b>		<b>UE 1 : Contexte de l'inadaptation sociale</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>															
	Matière	Contexte inadaptation			1	10	CT	TD 34	QRC	CT	ET	1h00	1			Écrit	CT	ET	1h00	1	
	Matière	Didactique, construction de séance			1	10	CT	TD 20	Écrit	CT	ET	1h00	1	X	Écrit	CT	ET	1h00	1		
<b>UE</b>		<b>UE 2 : Adolescence à risque</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>															
	Matière	Jeunes dits difficiles et quartiers			1	10	CT	TD 26	QRC	CT	ET	1h00	1			Dossier	CT	PE		1	
	Matière	Relation pédagogique			1	10	CT	TD 20	Dossier	CT	PE		1			Écrit	CT	ET	1h00	1	
									Écrit	CT	ET	1h00	1	X	Écrit	CT	ET	1h00	1		
<b>UE</b>		<b>UE 3 : Mise en œuvre pédagogique</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>															
	Matière	Évènementiel dans les quartiers			1	10	CT	TD 10	Note pédagogique	CT	A		1			Note pédagogique	CT	A			
	Matière	Pédagogie, écoles REP+			1	10	CT	TD 80	Note pédagogique 1	CC	A		1								
									Note pédagogique 2	CT	A		1								
<b>UE</b>		<b>UE 4 : Théorie et pratique</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>															
	Matière	Théorie et pratique des APS			1	10	CT	TD 36	Note pratique et théorique 1	CT	PS		1			Note pratique et théorique	CT	PS		1	
									Note pratique et théorique 2	CT	PS		1								
									Note pratique et théorique 3	CT	PS		1								
<b>UE</b>		<b>UE 5 : Stage en situation professionnelle</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>															
	Stage	Stage en situation professionnelle			1	10	CT	TD 10	Oral	CT	EO	0h10	1			Rapport pédagogique	CT	PE		1	
									Rapport pédagogique	CT	PE		2								
									Note administrative	CT	A		1								
<b>UE</b>		<b>UE 6 : Langue étrangère</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>															
	Matière	Anglais			1	10	CT	TD 12	Oral	CT	EO	0h10	1			Écrit	CT	ET	0h30	1	
									Écrit	CT	ET	1h00	1								
									Présentation	CT	A		1								

## Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
UE		<b>UE 1 : Délinquance et violence juvénile</b>	6	6	10	CT																		
	Matière	Déterminants de la délinquance juvénile			1	10	CT	TD 26																
									QCM	CT	ET	1h00	1				QCM	CT	ET	1h00	1			
	Matière	Approche psychologique de l'adolescent délinquant et violent			1	10	CT	TD 18	Dossier	CT	PE		1											
									Dissertation	CT	ET	2h00	1	X		Dissertation	CT	ET	2h00	1				
UE		<b>UE 2 : Gestion des conflits et posture professionnelle</b>	6	6	10	CT																		
	Matière	Gestion des conflits et posture professionnelle			1	10	CT	TD 46																
									Écrit 1	CT	ET	1h00	1			Écrit	CT	ET	1h00	1				
									Écrit 2	CT	ET	1h00	1											
									Oral	CT	EO	0h10	1											
UE		<b>UE 3 : Mise en œuvre pédagogique</b>	6	6	10	CT																		
	Matière	Pédagogie, institutions et écoles REP+			1	10	CT	TD 110																
									Note pédagogique 1	CT	A		1											
									Note pédagogique 2	CT	A		1											
									Note pédagogique 3	CT	A		1											
UE		<b>UE 4 : Théorie et pratique</b>	3	3	10	CT																		
	Matière	Théorie et pratiques des APS			1	10	CT	TD 30																
									Note pratique et théorique 1	CT	PS		1			Note pratique et théorique	CT	PS		1				
									Note pratique et théorique 2	CT	PS		1											
									Note pratique et théorique 3	CT	PS		1											
UE		<b>UE 5 : Stage en situation professionnelle</b>	6	6	10	CT																		
	Stage	Stage en situation professionnelle			1	10	CT	TD 10																
									Oral	CT	EO	0h10	1			Rapport pédagogique	CT	PE		1				
									Rapport pédagogique	CT	PE		1											
									Note pédagogique	CT	A		1											
UE		<b>UE 6 : Informatique</b>	3	3	10	CT																		
	Matière	Informatique			1	10	CT	TD 12																
									Présentation	CT	A		1			Écrit	CT	ET	0h30	1				
									Oral	CT	EO	0h10	1											
									Écrit	CT	ET	1h00	1											

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC</b>	
CT	Contrôle terminal
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PS	Évaluation des pratiques sportives

VERSION DE TRAVAIL

# Règles modifiées de la formation

## 2024-2025

### DEUST Activités physiques et sportives et inadaptations sociales - 2ème année

#### Inscription pédagogique

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique de toute activité physique et sportive, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Le certificat devra être daté de moins de 3 mois et sera valable 3 ans à compter de la date où il a été établi. En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours de pratiques sportives et cela sera considéré comme une absence injustifiée.

#### Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire dans le cadre de toutes les activités pédagogiques de la formation.

Les étudiants dispensés de pratiques sportives (totalement ou partiellement) doivent, si leur état physique le permet, être présents en cours y compris aux enseignements pratiques. Un aménagement "étudiant blessé" pourra alors être mis en place.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...);
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction lors de l'examen : 0/20 si l'étudiant était présent à plus de 50% des TD ou ABI si l'étudiant n'était pas présent à au moins 50% des TD.

#### Motivation de la dérogation :

Détermination des conditions d'assiduité à la faculté des sciences du sport (votées en Conseil de faculté).

Dans le cadre de l'alternance, l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h (sauf cas de force majeure) un justificatif de son absence à la scolarité, au Service de Formation Continue et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du Service de Formation Continue.

Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

## Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes ne se compensent pas entre elles. L'UE est validée si la moyenne des notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note de l'UE est égale ou supérieure à 10/20 et si la note de chaque matière la composant est égale ou supérieure à 10/20.

### Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 et si la note de chaque UE le composant est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

### Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Chaque matière cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles. Ce diplôme n'applique donc pas de compensation entre les matières d'une même UE. De ce fait, un étudiant ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à une matière au sein d'une UE a par conséquent acquis les compétences requises et donc la note est conservée.

## Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

### Motivation de la dérogation :

Examen organisé pour une vingtaine d'étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

## Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première, sauf dans certaines matières, pour lesquelles une seule épreuve permet de mobiliser les compétences de la matière. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

De plus, il n'est pas organisé de rattrapage pour l'UE 3 des semestres 3 et 4 "Mise en œuvre pédagogique", ainsi que pour la matière "Conception événement sportif" de l'UE 5 du semestre 3.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Motivation de la dérogation :

Certaines matières sont constituées de plusieurs enseignements qui se complètent dans l'acquisition des compétences. Une épreuve vient tester les compétences acquises pour la matière, ceci également afin d'alléger le nombre d'épreuves du rattrapage.

Compte tenu du contexte d'évaluation (pratique pédagogique dans des institutions et organisation d'un événement sportif), il n'est pas possible de mettre en place une nouvelle épreuve.

Examen organisé pour quelques étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

**Absence aux épreuves, terminales ou continues**

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

Motivation de la dérogation :

Motifs d'absence votés en Conseil de faculté.

Dans le cadre de l'alternance, en cas d'absence à une épreuve terminale ou continue, l'étudiant présente une justification au service de scolarité et à son employeur dans un délai de rigueur de 48h, sauf cas de force majeure.

Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

### Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités. Des retards ou des départs anticipés peuvent être autorisés. ).

Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ; des épreuves spécifiques peuvent être mises en place regroupant les épreuves de CC et CT ou se substituant aux épreuves de CC et pouvant être de nature et durée différentes.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants en situation de handicap

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants en situation de handicap

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Pour tous les étudiants : pas de priorisation possible de choix (un seul groupe d'étudiants). Notes conservées (dérogation).

En alternance, pas de dispense ni d'examen, ni d'assiduité. La cohorte ne propose qu'un seul groupe : pas de priorisation possible de choix. Pas d'étalement des études possible hors jury. L'étudiant fait l'objet d'un suivi, d'une écoute et d'une réponse à ses besoins grâce au cahier de liaison électronique, par son maître d'apprentissage et son enseignant référent.

VERSION DE TRAVAIL





## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
Matière	Matière
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CT	Épreuve terminale
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC</b>	
CT	Contrôle terminal
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
PE	Production écrite
PS	Évaluation des pratiques sportives

VERSION DE TRAVAIL

**DEUST Pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics seniors - 1ère année****Inscription pédagogique**

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique de toute activité physique et sportive, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Le certificat devra être daté de moins de 3 mois et sera valable 3 ans à compter de la date où il a été établi. En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours de pratiques sportives et cela sera considéré comme une absence injustifiée.

**Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire dans le cadre de toutes les activités pédagogiques de la formation.

Les étudiants dispensés de pratiques sportives (totalement ou partiellement) doivent, si leur état physique le permet, être présents en cours y compris aux enseignements pratiques. Un aménagement "étudiant blessé" pourra alors être mis en place.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...);
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction lors de l'examen : 0/20 si l'étudiant était présent à plus de 50% des TD ou ABI si l'étudiant n'était pas présent à au moins 50% des TD.

Motivation de la dérogation :

Détermination des conditions d'assiduité à la faculté des sciences du sport (votées en Conseil de faculté).

**Compensation**

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : l'UE ne comporte qu'une seule matière dont la note doit être égale ou supérieure à 10/20.

L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une note égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 et si la note de chaque UE le composant est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

### Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :

Examen organisé pour une vingtaine d'étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

### Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte pour chaque matière un écrit de synthèse permettant de mobiliser les compétences transversales de l'UE. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Cependant, il n'est pas organisé de rattrapage pour la matière « Pré-professionnalisation et intervention » de l'UE 4 des semestres 1 et 2.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Motivation de la dérogation :

Les matières (une matière par UE) sont constituées de plusieurs enseignements théoriques et pratiques qui se complètent dans l'acquisition des compétences. L'ensemble des compétences doivent être acquises. Un écrit de synthèse vient tester les compétences acquises pour la matière.

Les matières portant sur la pré-professionnalisation visent à développer des compétences spécifiques et à former l'étudiant dans le secteur des seniors tout au long des deux années de formation. Ces matières ne peuvent pas être proposées au rattrapage eu égard à cette acquisition de savoir-faire se réalisant sur le long terme.

Examen organisé pour quelques étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

### Absence aux épreuves, terminales ou continues

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;

- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

**Motivation de la dérogation :**

Motifs d'absence votés en Conseil de faculté.

**Régimes spécifiques d'études**

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités. Des retards ou des départs anticipés peuvent être autorisés. ).

Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ; des épreuves spécifiques peuvent être mises en place regroupant les épreuves de CC et CT ou se substituant aux épreuves de CC et pouvant être de nature et durée différentes.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Pour tous les étudiants, pas de choix de groupe (un seul groupe d'étudiants). Notes non conservées (évaluation sur les compétences à l'UE, une matière par UE).

VERSION DE TRAVAIL



Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Évaluation pratique sur ordinateur (Informatique)	CT	A	1h00	1											
								Évaluation pratique (Marche nordique)	CC	PS		1											
								Évaluation pratique (Gym douce)	CC	PS		1											
								Fiche de séquence (Gym douce)	CC	PE		1											
<b>UE</b>		<b>UE 4 : Pré-professionnalisation et intervention</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>																	
							TD 24																
Matière		Pré-professionnalisation et intervention			1	10	CT																
								Évaluation pratique	CT	A		2											
								Rapport de stage	CT	R		2											

VERSION DE TRAVAIL



Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Dossier (Découverte du métier par entretien biographique)	CC	PE		1											
								Dossier (E-sport et outils digitaux)	CT	PE		1											
<b>UE</b>		<b>UE 4 : Pré-professionnalisation et intervention</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>																	
							TD 30																
	Matière	Pré-professionnalisation et intervention			1	10	CT																
								Dossier	CT	PE		1											
								Oral	CT	EO	0h40	1											
								Évaluation pratique	CC	A		1											
								Rapport de stage	CT	R		1											

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
Matière	Matière
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC</b>	
CT	Contrôle terminal
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PS	Évaluation des pratiques sportives
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**DEUST Pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics seniors - 2ème année****Inscription pédagogique**

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique de toute activité physique et sportive, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Le certificat devra être daté de moins de 3 mois et sera valable 3 ans à compter de la date où il a été établi. En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours de pratiques sportives et cela sera considéré comme une absence injustifiée.

**Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire dans le cadre de toutes les activités pédagogiques de la formation.

Les étudiants dispensés de pratiques sportives (totalement ou partiellement) doivent, si leur état physique le permet, être présents en cours y compris aux enseignements pratiques. Un aménagement "étudiant blessé" pourra alors être mis en place.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...);
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction lors de l'examen : 0/20 si l'étudiant était présent à plus de 50% des TD ou ABI si l'étudiant n'était pas présent à au moins 50% des TD.

**Motivation de la dérogation :**

Détermination des conditions d'assiduité à la faculté des sciences du sport (votées en Conseil de faculté).

Dans le cadre de l'alternance, l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h (sauf cas de force majeure) un justificatif de son absence à la scolarité, au Service de Formation Continue et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du Service de Formation Continue.

Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

## Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : l'UE ne comporte qu'une seule matière dont la note doit être égale ou supérieure à 10/20.

L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une note égale ou supérieure à 10/20.

### Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 et si la note de chaque UE le composant est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

### Motivation de la dérogation :

Chaque UE cible des compétences spécifiques qui ne peuvent pas se compenser entre elles.

## Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

### Motivation de la dérogation :

Examen organisé pour une vingtaine d'étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

## Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte pour chaque matière un écrit de synthèse permettant de mobiliser les compétences transversales de l'UE. L'UE 3 du semestre 3 comprend également un rattrapage pour les étudiants n'ayant pas validé l'UE et n'ayant pas obtenu en session principale une note égale ou supérieure à 10/20 à la certification PIX (2e session du PIX).

Cependant, il n'est pas organisé de rattrapage pour la matière « Pré-professionnalisation et intervention » de l'UE 4 des semestres 3 et 4.

Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

### Motivation de la dérogation :

Les matières (une matière par UE) sont constituées de plusieurs enseignements théoriques et pratiques qui se complètent dans l'acquisition des compétences. L'ensemble des compétences doivent être acquises. Un écrit de synthèse vient tester les compétences acquises pour la matière.

Pour les étudiants n'ayant pas validé l'UE, le PIX ne peut pas être évalué par un écrit, la note du rattrapage sera donc la moyenne de l'écrit de synthèse et de la nouvelle épreuve du PIX.

Les matières portant sur la pré-professionnalisation visent à développer des compétences spécifiques et à former l'étudiant dans le secteur des seniors tout au long des deux années de formation. Ces matières ne peuvent pas être proposées au rattrapage eu égard à cette acquisition de savoir-faire se réalisant sur le long terme. De plus, au semestre 4, la création d'un événement mobilise les étudiants tout au long de leur 2ème année de formation. La non validation de cette matière conduit l'étudiant à refaire intégralement cette action l'année suivante.

Examen organisé pour quelques étudiants, copies corrigées par l'enseignant de la matière.

### **Absence aux épreuves, terminales ou continues**

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- convocation à un entretien d'embauche ;
- participation à tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

### Motivation de la dérogation :

Motifs d'absence votés en Conseil de faculté.

Dans le cadre de l'alternance, en cas d'absence à une épreuve terminale ou continue, l'étudiant présente une justification au service de scolarité et à son employeur dans un délai de rigueur de 48h, sauf cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du travail.

### **Régimes spécifiques d'études**

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités. Des retards ou des départs anticipés peuvent être autorisés. ). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ; des épreuves spécifiques peuvent être mises en place regroupant les épreuves de CC et CT ou se substituant aux épreuves de CC et pouvant être de nature et durée différentes.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs / Hors alternants

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

**Pour tous les étudiants, pas de choix de groupe (un seul groupe d'étudiants). Notes non conservées (évaluation sur les compétences à l'UE, une matière par UE).**

**En alternance : pas de dispense ni d'examen, ni d'assiduité. Pas de choix de groupe (un seul groupe d'étudiants).**

**Pas d'étalement des études possible hors jury. L'étudiant fait l'objet d'un suivi, d'une écoute et d'une réponse à ses besoins grâce au cahier de liaison électronique, par son maître d'apprentissage et son enseignant référent.**



Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								Présentation devant caméra (Consciences corporelles et pédagogie)	CC	A	0h10	1												
								Évaluation pratique (Renforcement cardio-musculaire avec le step)	CC	PS		1												
<b>UE</b>		<b>UE 4 : Pré-professionnalisation et intervention</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>																		
							TD 20																	
Matière		Pré-professionnalisation et intervention		1	10	CT		Dossier	CT	PE		1												
								Oral	CT	EO	0h45	1												
								Évaluation pratique	CC	A		1												

VERSION DE TRAVAIL



Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								CV (Techniques de recherche d'emploi)	CT	PE		1												
								Lettre de motivation (Techniques de recherche d'emploi)	CT	PE		1												
								Dossier (Création et organisation d'un événement)	CT	PE		2												
								Évaluation pédagogique (Création et organisation d'un événement)	CT	A		2												

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
Matière	Matière
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC</b>	
CT	Contrôle terminal
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
PS	Évaluation des pratiques sportives
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire à toutes les activités pédagogiques de la formation.

Toute absence doit être justifiée. Il appartient à l'étudiant de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, une justification au Service de Formation Continue et au responsable de formation si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

À partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Motivation de la dérogation :

Assiduité en DU obligatoire

Étudiants inscrits en formation continue (financement)

**Compensation et obtention du diplôme**

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une note moyenne aux semestres égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Compensation demandée pour ce DU, organisation en 2 semestres

**Régimes spécifiques d'études**

Les étudiants inscrits en formation continue ne sont pas concernés par le RSE. La formation n'est pas proposée en formation initiale.

## Semestre 1

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		<b>UE 1 : Corps, santé, maladie et art-thérapie</b>		1		CCI	CM 18									
							TD 18									
EC		Module 1 : Santé, maladies et handicaps		1		CCI	CM 6									
							TD 6									
								Dossier	EsC	PE		1				
EC		Module 2 : Corps, perception, motricité et médiations		1		CCI	CM 6									
							TD 6									
								Écrit	EsC	ET	1h00	1				
EC		Module 3 : Physiopathologie des maladies chroniques		1		CCI	CM 6									
							TD 6									
								Écrit	EsC	ET	2h00	1				
UE		<b>UE 2 : Connaissances des publics et des institutions</b>		1		CCI	CM 18									
							TD 18									
EC		Module 1 : Les institutions spécialisées		1		CCI	CM 6									
							TD 6									
								Écrit	EsC	ET	2h00	1				
EC		Module 2 : Éducation thérapeutique du patient		1		CCI	CM 6									
							TD 6									
								Dossier	EsC	PE		1				
EC		Module 3 : Éthique et déontologie		1		CCI	CM 6									
							TD 6									
								Dossier	EsC	PE		1				
UE		<b>UE 3 : Psychologie, psychopathologie et art-thérapie</b>		1		CCI	CM 12									
							TD 12									
EC		Module 1 : Fondements psychothérapeutiques et psychanalytiques		1		CCI	CM 6									
							TD 6									
								Écrit	EsC	ET	2h00	1				
EC		Module 2 : Psychopathologie de l'acte créateur		1		CCI	CM 6									
							TD 6									
								Dossier	EsC	PE		1				
UE		<b>UE 4 : Modélisation et techniques : approches pratiques</b>		3		CCI	CM 42									
							TD 42									
EC		Module 1 : Épistémologie artistique et fondements de l'art-thérapie		1		CCI	CM 6									
							TD 6									
								Dossier	EsC	PE		1				
Matière		Module 2 (à choix) : Pratiques / En séance d'art-thérapie				CCI										
Choisir 3 élément(s)																
EC		Module 2a : Pratiques corporelles et activités physiques adaptées et santé (choix 1)		1		CCI	CM 12									
							TD 12									
								Note de pratique	EsC	A		1				
EC		Module 2b : Arts vivants (choix 2)		1		CCI	CM 12									
							TD 12									
								Note de pratique	EsC	A		1				
EC		Module 2c : Arts visuels et numériques (choix 3)		1		CCI	CM 12									
							TD 12									
								Note de pratique	EsC	A		1				

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
EC		Module 2d : Art environnemental et activités de plein air (choix 4)		1		CCI	CM 12								
							TD 12								
							<b>Note de pratique</b>	EsC	A		1				
EC		Module 2e : Écriture thérapeutique (choix 5)		1		CCI	CM 12								
							TD 12								
							<b>Note de pratique</b>	EsC	A		1				

VERSION DE TRAVAIL

**Semestre 2**

**Nature :** Semestre

**Période :** Semestre 2

*Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.*

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		UE 1 : Stage professionnel / Méthodes et outils		4		CCI	CM 24							
							TD 32							
EC		Module 1 : Professionnalisation : méthodes et outils		1		CCI	CM 24							
							Dossier	EsC	PE		1			
							Oral	EsC	EO	0h10	1			
Stage		Module 2 : Stage professionnel		3		CCI	TD 32							
							Rapport de stage	EsC	RS		1			
							Soutenance	EsC	S	0h20	1			

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
RS	Rapport écrit avec soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire à toutes les activités pédagogiques de la formation.

Toute absence doit être justifiée. Il appartient à l'étudiant de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, une justification au Service de Formation Continue et au responsable de formation si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

À partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Motivation de la dérogation :

Assiduité en DU obligatoire

Étudiants inscrits en formation continue (financement)

**Régimes spécifiques d'études**

Les étudiants inscrits en formation continue ne sont pas concernés par le RSE. La formation n'est pas proposée en formation initiale.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.				
UE		<b>UE 1 : Concevoir et coordonner le projet d'atelier de médiations corporelles</b>		1	10	CT	TD 80	<b>Entretien</b>	CC	EO	1h00	1						
								<b>Document de présentation et d'analyse</b>										
								Document de présentation et d'analyse des étapes de conception et de coordination du projet	CC	A		1						
EC		Module 1 : concevoir et animer des ateliers de médiations corporelles		1		CT	TD 40											
EC		Module 2 : jeu et autisme		1		CT	TD 40											
UE		<b>UE 2 : Conduire et évaluer des ateliers de médiations corporelles</b>		1	10	CT	TD 120	<b>Écrit</b>										
								Écrit portant sur l'analyse d'une problématique professionnelle en lien avec la mise en œuvre des ateliers de médiation.	CC	ET	3h00	1						
							EC	Module 3 : activités aquatiques et autisme		1		CT	TD 40					
							EC	Module 4 : autisme et activités d'expression		1		CT	TD 40					
							EC	Module 5 : cheval et autisme		1		CT	TD 40					
UE		<b>UE 3 : Analyser le projet de médiations corporelles et les effets pour les sujets</b>		2	10	CT	TD 60	<b>Monographie vignette clinique</b>										
								Monographie incluant une vignette clinique	CC	A		1						
								<b>Soutenance</b>	CC	S	1h00	1						
Stage		Stage tutoré en établissement spécialisé accueillant des personnes autistes avec déficience		1		CT	TD 60											

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire à toutes les activités pédagogiques de la formation.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

À partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Motivation de la dérogation :

Assiduité en DU obligatoire

Étudiants inscrits en formation continue (financement)

**Régimes spécifiques d'études**

Les étudiants inscrits en formation continue et en alternance ne sont pas concernés par le RSE. La formation n'est pas proposée en formation initiale.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		<b>UE1 : Marketing appliqué au sport professionnel</b>			3	CT										
EC		Marketing appliqué au sport professionnel			1	CT	TD 30									
								<b>Epreuve écrite</b>	CC	ET	1h00	1				
UE		<b>UE2 : Communication appliquée au sport professionnel</b>			4	CT										
EC		Communication par le sport et sponsoring sportif			1	CT	TD 30									
								<b>Dossier de sponsoring</b>	CC	A		1				
EC		Communication et relations médias			1	CT	TD 10									
								<b>Mise en situation d'interview et dossier de presse</b>	CC	A		1				
EC		Communication digitale			1	CT	TD 20									
								<b>Ecrit avec étude de cas</b>	CC	ET	2h00	1				
UE		<b>UE3 : Responsabilité juridique et sport professionnel</b>			1	CT										
EC		Responsabilité juridique et sport professionnel			1	CT	TD 20									
								<b>Epreuve écrite</b>	CC	ET	1h00	1				
UE		<b>UE4 : Statut social et sport professionnel</b>			1	CT										
EC		Statut social et sport professionnel			1	CT	TD 20									
								<b>Etude de cas</b>	CC	A		1				
UE		<b>UE5 : Fiscalité et sport professionnel</b>			1	CT										
EC		Fiscalité et sport professionnel			1	CT	TD 20									
								<b>Ecrit avec étude de cas</b>	CC	ET	2h00	1				
UE		<b>UE6 : Gestion patrimoniale spécifique au sportif professionnel</b>			1	CT										
EC		Gestion patrimoniale spécifique au sportif professionnel			1	CT	TD 20									
								<b>Etude de cas</b>	CC	A		1				
								<b>Epreuve écrite</b>	CC	ET	1h30	1				
UE		<b>UE7 : Anglais adapté au métier de sportif professionnel 1</b>			2	CT										
EC		Anglais adapté au métier de sportif professionnel 1			1	CT	TD 60									
								<b>Epreuve écrite</b>	CC	ET	1h00	1				
								<b>Oral</b>	CC	EO	0h15	1				
UE		<b>UE8 : Construction d'un projet professionnel post sportif 1</b>			4	CT										
EC		Construction d'un projet professionnel post sportif 1			1	CT	TD 30									
								<b>Soutenance d'un mémoire professionnel</b>	CC	S	0h40	1				
								Présentation de 20 min et échange de 20 min								
UE		<b>UE9 : Histoire et économie du sport</b>			2	CT										
EC		Histoire du sport			1	CT	TD 10									
								<b>Dossier</b>	CC	PE		1				
								Analyse critique d'un article de presse / photo / vidéo								
EC		Sport, économie et politique			1	CT	TD 10									
								<b>Echange argumenté sur un thème sportif</b>	CC	EO	0h30	1				
UE		<b>UE10 : Éthique et sport professionnel</b>			1	CT										
EC		Éthique et sport professionnel			1	CT	TD 20									
								<b>Dossier</b>	CC	PE		1				
								Analyse critique d'un article de presse								
								<b>Oral</b>	CC	EO	0h30	1				

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Analyse critique d'un article de presse					

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire à toutes les activités pédagogiques de la formation.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

À partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

**Motivation de la dérogation :**

Assiduité en DU obligatoire

Étudiants inscrits en formation continue (financement)

**Régimes spécifiques d'études**

Les étudiants inscrits en formation continue et en alternance ne sont pas concernés par le RSE. La formation n'est pas proposée en formation initiale.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		<b>UE1 : Marketing appliqué au sport professionnel</b>		3		CT										
EC		Marketing appliqué au sport professionnel		1		CT	TD 30									
								<b>Epreuve écrite</b>	CC	ET	1h00	1				
UE		<b>UE2 : Communication appliquée au sport professionnel</b>		4		CT										
EC		Communication par le sport et sponsoring sportif		1		CT	TD 30									
								<b>Dossier de sponsoring</b>	CC	A		1				
EC		Communication et relations médias		1		CT	TD 10									
								<b>Mise en situation d'interview et dossier de presse</b>	CC	A		1				
EC		Communication digitale		1		CT	TD 20									
								<b>Ecrit avec étude de cas</b>	CC	ET	2h00	1				
UE		<b>UE3 : Responsabilité juridique et sport professionnel</b>		1		CT										
EC		Responsabilité juridique et sport professionnel		1		CT	TD 20									
								<b>Epreuve écrite</b>	CC	ET	1h00	1				
UE		<b>UE4 : Statut social et sport professionnel</b>		1		CT										
EC		Statut social et sport professionnel		1		CT	TD 20									
								<b>Etude de cas</b>	CC	A		1				
UE		<b>UE5 : Fiscalité et sport professionnel</b>		1		CT										
EC		Fiscalité et sport professionnel		1		CT	TD 20									
								<b>Ecrit avec étude de cas</b>	CC	ET	2h00	1				
UE		<b>UE6 : Gestion patrimoniale spécifique au sportif professionnel</b>		1		CT										
EC		Gestion patrimoniale spécifique au sportif professionnel		1		CT	TD 20									
								<b>Etude de cas</b>	CC	A		1				
								<b>Epreuve écrite</b>	CC	ET	1h30	1				
UE		<b>UE7 : Anglais adapté au métier de sportif professionnel 2</b>		2		CT	TD 60									
EC		Anglais adapté au métier de sportif professionnel 2		1		CT	TD 60									
								<b>Epreuve écrite</b>	CC	ET	1h00	1				
								<b>Oral</b>	CC	EO	0h15	1				
UE		<b>UE8 : Construction d'un projet professionnel post sportif 2</b>		4		CT	TD 30									
EC		Construction d'un projet professionnel post sportif 2		1		CT	TD 30									
								<b>Soutenance d'un mémoire professionnel</b>	CC	S	0h40	1				
								Présentation de 20 min et échange de 20 min								
UE		<b>UE9 : Histoire et économie du sport</b>		2		CT										
EC		Histoire du sport		1		CT	TD 10									
								<b>Dossier</b>	CC	PE		1				
								Analyse critique d'un article de presse / photo / vidéo								
EC		Sport, économie et politique		1		CT	TD 10									
								<b>Echange argumenté sur un thème sportif</b>	CC	EO	0h30	1				
UE		<b>UE10 : Éthique et sport professionnel</b>		1		CT										
EC		Éthique et sport professionnel		1		CT	TD 20									
								<b>Dossier</b>	CC	PE		1				
								Analyse critique d'un article de presse								
								<b>Oral</b>	CC	EO	0h30	1				

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Analyse critique d'un article de presse							

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Licence 1 Sciences et techniques des activités  
physiques et sportives (STAPS) : activité  
physique adaptée et santé - Double cursus danse**

### Inscription pédagogique

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Certificat médical à fournir lors de l'inscription pédagogique nécessaire à la pratique sportive et artistique.

### Contrat pédagogique

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

Motivation de la règle additionnelle :

Précision du public visé par le contrat pédagogique

### Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : l'étudiant ne pouvant pas pratiquer doit être présent aux cours d'enseignement de pratique des APSA si son état ne le dispense pas d'assiduité. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat mentionnant son impossibilité de déplacement.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

Motivation de la dérogation :

Le suivi de l'assiduité est nécessaire afin de communiquer et faire respecter les mesures de sécurité lors des pratiques sportives.

## Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Une commission pédagogique en accord avec les responsables pédagogiques de chaque année déterminera le volume global de crédits ECTS faisant l'objet de son contrat pédagogique.

### Motivation de la dérogation :

Uniquement le responsable de la formation peut autoriser l'étudiant à suivre des enseignements de l'année supérieure et fixer le nombre de crédits à suivre.

## Compensation

Les UE 5 et 7 des semestres 1 et 2, organisées en blocs de compétences ne peuvent pas être compensées par d'autres UE au sein du semestre. La compensation est néanmoins possible entre les UE 5 et 7 de chaque semestre.

### Motivation de la dérogation :

La validation de ces UE donne l'équivalence automatique du programme de la 1ère année de formation supérieure au Diplôme d'état de professeur de danse.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Optimisation des groupes de TD en raison de la pénurie d'installations sportives.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

Les modalités des épreuves de substitution peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

**Motivation de la dérogation :**

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

Circonstances recevables pouvant justifier une absence en cours et permettant de bénéficier d'une épreuve de substitution :

- Maladie : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- Hospitalisation : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmier.e.
- Accident nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- Décès d'un proche.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- Convocation :
  1. Toute convocation officielle : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).
- Participation :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- Stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

**Motivation de la dérogation :**

Prise en compte des spécificités des étudiants en STAPS participant à de nombreuses compétitions sportives et artistiques, ainsi que la participation à des événements en lien avec la professionnalisation.

**Epreuves de substitution**

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

**Motivation de la règle additionnelle :**

La faculté a fait le choix de centraliser la gestion des épreuves de substitution afin d'optimiser les emplois du temps.

**Régimes spécifiques d'études**

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs

L'aménagement "conservation des notes d'une année sur l'autre" est proposé à la totalité des étudiants de licence de manière dérogatoire.



Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE	UE6 : Psychologie		3	3		CCI		Écrit de psychologie affective appliquée aux interactions sociales	EsC	QC	1h00	1			
								En fin de cycle.							
								Écrit de psychologie sociale appliquée aux APSA	EsC	QC	1h00	1			
								En fin de cycle.							
								Écrit final	EaC	QC	1h00	3			
								En fin semestre.							
EC		Psychologie sociale appliquée aux APSA				CCI	CM 12								
EC		Psychologie affective appliquée aux interactions sociales				CCI	CM 12								
UE		UE7 : Formation musicale du danseur	3	3		CCI									
EC		Formation musicale du danseur - volet 1		1		CCI	TD 30	Écrit	EaC	ET	1h00	3			
								En TD.							
								Oral	EaC	EO	0h15	2			
								En TD.							
							Devoir maison	EaC	A		1				
							Fin de cycle.								

## Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.				
UE		<b>UE1 : Pratique danse</b>	6	6		CCI												
EC		Pratique au Conservatoire à Rayonnement Régional		1		CCI		Évaluation pratique Fin de semestre.	EaC	PA		1						
								Évaluation pratique Fin de semestre.	EaC	PA		1						
								Évaluation pratique Fin de semestre.	EaC	PA		1						
UE		<b>UE2 : APSA de polyvalence</b>	3	3		CCI												
EC		APSA de polyvalence pratique		2		CCI	TD 48	Évaluation pratique 1 A la fin du cycle.	EaC	PS		1						
								Évaluation pratique 2 A la fin du cycle.	EaC	PS		1						
								Évaluation pratique 3 A la fin du cycle.	EaC	PS		1						
								Évaluation pratique 4 A la fin du cycle.	EaC	PS		1						
UE		<b>UE3 : Langues vivantes et projet professionnel</b>	6	6		CCI												
EC		Langues vivantes		1		CCI	TD 12	Oral 1ère moitié du cycle.	EsC	EO	0h10	6						
								Écrit 2ème moitié du cycle.	EaC	ET	1h00	4						
EC		Débouchés et projets professionnels				CCI	TD 6											
EC		Présentation des différents parcours				CCI	CM 8											
EC		Outils numériques de base		1		CCI	TD 12	Epreuve pratique Hors TD, en fin de cycle.	EaC	A	1h00	3						
								Projet orthographe : écrit+ En autonomie, tout le long du semestre.	EsC	A		1						
UE		<b>UE4 : Sciences de la vie et de la santé</b>	6	6		CCI												
EC		Sciences de la vie et de la santé		1		CCI	CM 26 TD 12	Écrit 1 En distanciel.	EaC	ET	0h20	1						
								Écrit 2 En distanciel.	EaC	ET	0h20	1						
								Écrit 3 En distanciel.	EaC	ET	0h20	1						
UE		<b>UE5 : Sciences historiques</b>	3	3		CCI												
EC		Histoire de la danse		1		CCI	CM 10 TD 16	Écrit Fin de cycle, hors CM.	EaC	ET	1h30	3						
								Devoir maison Fin de cycle.	EaC	A		1						

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Contrôle de connaissances</b> En TD.	EaC	ET	0h30	2		
<b>UE</b>		<b>UE6 : Psychologie</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
							CM 12 TD 4							
EC		Psychologie expérimentale appliquée aux APSA		1		CCI		<b>Mini QCM 1</b> En TD.	EsC	ET	0h10	0,5		
								<b>Mini QCM 2</b> En TD.	EsC	ET	0h10	0,5		
								<b>QCM</b> Hors TD, en fin d'enseignement.	EaC	ET	1h00	3		
EC		Psychologie sociale appliquée aux APSA		1		CCI	TD 6	<b>Écrit</b> Hors TD, en fin d'enseignement.	EsC	ET	1h00	1		
<b>UE</b>		<b>UE7 : Formation musicale du danseur</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
							TD 20							
EC		Formation musicale du danseur - volet 2		1		CCI		<b>Oral</b> En TD.	EaC	EO	0h15	3		
								<b>Contrôle de connaissance</b> En fin de cycle.	EaC	ET	1h00	2		
								<b>Travail en groupe</b> En TD.	EaC	A		1		

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PA	Évaluation des pratiques artistiques
PS	Évaluation des pratiques sportives
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

**Inscription pédagogique**

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

**Motivation de la règle additionnelle :**

Certificat médical à fournir lors de l'inscription pédagogique nécessaire à la pratique sportive et artistique.

**Contrat pédagogique**

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants, les étudiants du dispositif "OUI-SI" et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

**Motivation de la règle additionnelle :**

Précision du public visé par le contrat pédagogique

**Assiduité**

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : l'étudiant ne pouvant pas pratiquer doit être présent aux cours d'enseignement de pratique des APSA si son état ne le dispense pas d'assiduité. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat mentionnant son impossibilité de déplacement.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

**Motivation de la dérogation :**

Le suivi de l'assiduité est nécessaire afin de communiquer et faire respecter les mesures de sécurité lors des pratiques sportives.

## Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Une commission pédagogique en accord avec les responsables pédagogiques de chaque année déterminera le volume global de crédits ECTS faisant l'objet de son contrat pédagogique.

### Motivation de la dérogation :

Uniquement le responsable de la formation peut autoriser l'étudiant à suivre des enseignements de l'année supérieure et fixer le nombre de crédits à suivre.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Optimisation des groupes de TD en raison de la pénurie d'installations sportives.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

Les modalités des épreuves de substitution peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

Circonstances recevables pouvant justifier une absence en cours et permettant de bénéficier d'une épreuve de substitution :

- Maladie : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- Hospitalisation : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmier.e.
- Accident nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- Décès d'un proche.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.

- Convocation :
  1. Toute convocation officielle : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).
- Participation :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- Stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

#### Motivation de la dérogation :

Prise en compte des spécificités des étudiants en STAPS participant à de nombreuses compétitions sportives et artistiques, ainsi que la participation à des événements en lien avec la professionnalisation.

#### **Epreuves de substitution**

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

#### Motivation de la règle additionnelle :

Le faculté a fait le choix de centraliser la gestion des épreuves de substitution afin d'optimiser les emplois du temps.

#### **Régimes spécifiques d'études**

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs

L'aménagement "conservation des notes d'une année sur l'autre" est proposé à la totalité des étudiants de licence de manière dérogatoire.

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 1

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE		UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité	3	3		CCI									
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI									
Choisir 1 élément(s)															
							TD 16								
EC		Théorie spécialité athlétisme		1		CCI		Stage							
								Stage obligatoire de 20h. Le rapport de stage sera évalué au S2.							
								Écrit	EaC	ET	1h30	2			
EC		Théorie spécialité raquettes		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2			
								Travaux divers							
								Travaux divers.							
								Écrit	EaC	A		1			
EC		Théorie spécialité basket-ball		1		CCI	TD 16	Écrit 1 - QCM							
								En cours de TD.							
								Écrit 2	EsC	QC		1			
								Au TD8.							
								Écrit	EaC	ET	1h30	2			
EC		Théorie spécialité savate boxe française		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2			
								Oral							
								EaC EO 0h20 1							
EC		Théorie spécialité danse		1		CCI	TD 16	Dossier							
								Fin du semestre.							
								Écrit	EaC	A		1			
								Fin du semestre.							
								Écrit	EaC	ET	1h30	2			
EC		Théorie spécialité escalade		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2			
								En TD.							
								Dossier	EaC	A		1			
								En TD.							
								Oral	EaC	EO	0h05	1			
								En TD.							
EC		Théorie spécialité football		1		CCI	TD 16	Évaluation continue 1							
								Au TD 2.							
								Écrit	EsC	ET	0h15	0,25			
								Évaluation continue 2							
								Au TD 4.							
								Écrit	EsC	ET	0h15	0,25			
								Évaluation continue 3							
								Au TD 6.							
								Écrit	EsC	ET	0h15	0,25			
								Évaluation continue 4							
								Au TD 8.							
								Écrit final	EsC	ET	0h15	0,25			
								Au TD 8.							
								Écrit	EaC	ET	1h15	1			
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		1		CCI	TD 16	Écrit							
								Au TD8.							
								Écrit	EaC	ET	1h30	2			

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
EC		Théorie spécialité gymnastique		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2		
								Au TD8.						
EC		Théorie spécialité handball		1		CCI	TD 16	Rapport de stage	EaC	R		1		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		1		CCI	TD 16	Écrit	EsC	ET	0h30	1		
								En TD.						
EC		Théorie spécialité judo		1		CCI	TD 16	Écrit final	EaC	ET	1h30	2		
								Au TD8.						
EC		Théorie spécialité natation		1		CCI	TD 16	Écrita	EaC	ET	1h30	1		
								Oral	EaC	EO	0h10	1		
EC		Théorie spécialité plein air de fond		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2		
								Oral	EaC	EO	0h10	1		
EC		Théorie spécialité rugby		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2		
								Dossier	EaC	A		1		
EC		Théorie spécialité tennis		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2		
								Rapport de stage	EaC	R		1		
EC		Théorie spécialité volley-ball		1		CCI	TD 16	Stage	EaC	A		1		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		APSA de spécialité pratique		2		CCI	TD 16	Contrat option	EaC	A		1		
EC		Pratique spécialité athlétisme		1		CCI	TD 16	Écrit 1	EaC	ET	1h00	1		
								En novembre.						
EC		Pratique spécialité athlétisme		1		CCI	TD 16	Écrit 2	EaC	ET	1h00	2		
								En janvier.						
EC		Pratique spécialité athlétisme		1		CCI	TD 16	Stage obligatoire	EaC	A		1		
								Stage obligatoire de 20h à réaliser sur les deux semestres.						
Choisir 1 élément(s)														
EC		Pratique spécialité athlétisme		1		CCI	TD 16	Évaluation pratique activité 1	EaC	PS		1		
								Au TD8.						
EC		Pratique spécialité athlétisme		1		CCI	TD 16	Évaluation pratique activité 2	EaC	PS		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Au TD8.							
							TD 16								
EC		Pratique spécialité raquettes			1		CCI	<b>Note performance (niveau de jeu)</b> Au TD8.	EaC	PS		2			
								<b>Note d'engagement</b> Au TD8.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité basket-ball			1		CCI	<b>Évaluation pratique 1</b> Au TD 1.	EsC	PS		1			
								<b>Évaluation pratique 2</b> Au TD 8.	EaC	PS		2			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité savate boxe française			1		CCI	<b>Évaluation formative</b> Au TD 4.	EaC	PS		1			
								<b>Évaluation sommative</b> Au TD 8.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité danse			1		CCI	<b>Évaluation pratique</b> Au TD9.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité escalade			1		CCI	<b>Évaluation pratique</b> Tout au long des TD.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité football			1		CCI	<b>Évaluation pratique 1</b>	EaC	PS		1			
								<b>Évaluation pratique 2</b>	EaC	PS		3			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie			1		CCI	<b>Évaluation pratique 1</b> Au TD 4.	EaC	PS		1			
								<b>Évaluation pratique 2</b> Au TD 8.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité gymnastique			1		CCI	<b>Évaluation pratique</b> Au TD 8.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité handball			1		CCI	<b>Évaluation pratique</b> Au TD 8.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur			1		CCI	<b>Evaluation pratique</b> Au TD 8.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité judo			1		CCI	<b>Évaluation pratique</b> Au TD 8.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité natation			1		CCI	<b>Évaluation pratique</b> Au TD 8.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité plein air de fond			1		CCI	<b>Évaluation pratique</b> Tout au long des TD.	EaC	PS		1			
							TD 16								
EC		Pratique spécialité rugby			1		CCI	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1			

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Au TD 8.					
EC		Pratique spécialité tennis		1		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD 8.					
								EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		1		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD 8.					
								EaC	PS		1		
<b>UE</b>		<b>UE2 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de polyvalence</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CCI</b>							
EC		APSA de polyvalence théorie et bases de la condition physique et de l'entraînement (BCPE)		4		CCI	CM 32	Écrit 1 Mi-novembre.					
								EaC	ET	1h00	2		
								Écrit 2 En fin de semestre.					
								EaC	ET	0h45	1		
EC		APSA de polyvalence pratique		2		CCI	TD 36	Évaluation pratique 1 A la fin de chaque cycle.					
								EaC	PS		2		
								Évaluation pratique 2 A la fin de chaque cycle.					
								EaC	PS		2		
								Évaluation pratique 3 A la fin de chaque cycle.					
								EaC	PS		2		
EC		BCPE		1		CCI	TD 6	Tests physiques Mi-octobre.					
								EsC	PS		1		
<b>UE</b>		<b>UE3 : Langues vivantes et méthodologie</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>							
EC		Langues vivantes		1		CCI	TD 12	Oral 1ère moitié du cycle.					
								EsC	EO	0h10	6		
								Écrit 2ème moitié du cycle.					
								EaC	ET	1h00	4		
							CM 2						
							TD 14						
EC		Méthodologie		2		CCI		Écrit Au TD 4.					
								EsC	ET	0h45	2		
								Oral Tout au long des TD.					
								EsC	EO	0h05	1		
								Écrit Hors TD.					
								EaC	ET	2h00	4		
								Travail personnel Tout au long des TD.					
								EsC	A		1		
<b>UE</b>		<b>UE4 : Sciences de la vie et de la santé</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>							
							CM 26						
							TD 12						
EC		Sciences de la vie et de la santé		1		CCI		Écrit 1 En distanciel.					
								EaC	ET	0h20	1		
								Écrit 2 En distanciel.					
								EaC	ET	0h20	1		
								Écrit 3 En distanciel.					
								EaC	ET	0h20	1		
<b>UE</b>		<b>UE5 : Sciences historiques</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>							
							CM 16						
EC		Histoire du sport		1		CCI	TD 16	Écrit 1 (QCM) Écrit 1 après les CM.					
								EaC	QC	0h45	1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Écrit 2 (QCM)</b> Écrit 2 après les TD.	EaC	QC	0h45	1		
								<b>Oral</b> Tout au long des TD.	EsC	EO	0h05	1		
	UE	UE6 : Psychologie	3	3		CCI		<b>Écrit de psychologie affective appliquée aux interactions sociales</b> En fin de cycle.	EsC	QC	1h00	1		
								<b>Écrit de psychologie sociale appliquée aux APSA</b> En fin de cycle.	EsC	QC	1h00	1		
								<b>Écrit final</b> En fin semestre.	EaC	QC	1h00	3		
EC		Psychologie sociale appliquée aux APSA				CCI	CM 12							
EC		Psychologie affective appliquée aux interactions sociales				CCI	CM 12							

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité	3	1		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
Choisir 1 élément(s)																
							TD 16									
EC		Théorie spécialité athlétisme		1		CCI		Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Rapport de stage								
								Rapport de stage sur les deux stages obligatoires de 20h effectués au S1 et au S2.	EaC	R		1				
EC		Théorie spécialité raquettes		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Rapport de stage	EaC	R		1				
								Stage obligatoire de 20h.	EaC	A		2				
EC		Théorie spécialité basket-ball		1		CCI	TD 16	Écrit 1 - QCM	EsC	QC		1				
								En TD.								
								Écrit 2	EaC	ET	1h30	2				
								Au TD 8.								
EC		Théorie spécialité savate boxe française		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Oral	EaC	EO	0h20	1				
EC		Théorie spécialité danse		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Fin du semestre.								
								Dossier	EaC	A		1				
								Fin du semestre.								
								Oral	EaC	EO	0h05	1				
								Fin du semestre.								
EC		Théorie spécialité escalade		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								En TD.								
								Dossier	EaC	A						
								Oral	EaC	EO	0h05	1				
								En TD.								
EC		Théorie spécialité football		1		CCI	TD 16	Évaluation continue 1	EsC	ET	0h15	0,25				
								AuTD 2.								
								Évaluation continue 2	EsC	ET	0h15	0,25				
								Au TD 4.								
								Évaluation continue 3	EsC	ET	0h15	0,25				
								Au TD 6.								
								Évaluation continue 4	EsC	ET	0h15	0,25				
								Au TD 8.								
								Écrit final	EaC	ET	1h15	1				
								Au TD8.								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Oral En TD.	EaC	EO	0h05	1		
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		1		CCI	TD 16	Écrit Au TD 8.	EaC	ET	1h30	2		
EC		Théorie spécialité gymnastique		1		CCI	TD 16	Écrit Au TD 8.	EaC	ET	2h00	2		
								<b>Rapport de stage</b> Stage obligatoire de 20h.	EaC	R		1		
EC		Théorie spécialité handball		1		CCI	TD 16	Écrit En TD.	EaC	ET	1h30	2		
								Oral En TD.	EsC	EO	0h10	1		
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	1		
								Oral	EaC	EO	0h10	1		
EC		Théorie spécialité judo		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2		
								Dossier	EaC	A		1		
EC		Théorie spécialité natation		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2		
								<b>Rapport de stage</b> Stage obligatoire de 20h.	EaC	R		1		
EC		Théorie spécialité plein air de fond		1		CCI	TD 16	Écrit En TD.	EaC	ET	2h00	2		
								Stage Stage obligatoire de 20h.	EaC	A		1		
								Oral En TD.	EaC	EO	0h20	1		
								Contrat option En TD.	EaC	A		1		
EC		Théorie spécialité rugby		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2		
								Dossier	EaC	A		1		
EC		Théorie spécialité tennis		1		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2		
								Dossier	EaC	A		1		
								Oral	EaC	EO	0h20	1		
EC		Théorie spécialité volley-ball		1		CCI	TD 16	Écrit 1 En TD.	EaC	ET	1h00	1		
								Écrit 2 En TD.	EaC	ET	0h30	0,5		
								Oral En mai.	EaC	EO	0h10	2		
								Stage	EaC	A		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Stage obligatoire de 20h à réaliser sur les deux semestres.						
EC		APSA de spécialité pratique		2		CCI								
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>												
							TD 16							
EC		Pratique spécialité athlétisme		1		CCI		<b>Évaluation pratique activité 1</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 8.						
								<b>Évaluation pratique activité 2</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 8.						
EC		Pratique spécialité raquettes		1		CCI	TD 16	<b>Note Performance (niveau de jeu)</b>	EaC	PS		2		
								Au TD 8.						
								<b>Note engagement</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 8.						
EC		Pratique spécialité basket-ball		1		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique 1</b>	EsC	PS		1		
								En cours de TD.						
								<b>Évaluation pratique 2</b>	EaC	PS		2		
								Au TD 8.						
EC		Pratique spécialité savate boxe française		1		CCI	TD 16	<b>Évaluation formative</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 4.						
								<b>Évaluation sommative</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 8.						
EC		Pratique spécialité danse		1		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 9.						
EC		Pratique spécialité escalade		1		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
								Tout au long des TD.						
EC		Pratique spécialité football		1		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 8.						
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		1		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique 1</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 4.						
								<b>Évaluation pratique 2</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 8.						
EC		Pratique spécialité gymnastique		1		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique en compétition</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 8.						
EC		Pratique spécialité handball		1		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
								Au TD 8.						
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		1		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Au TD 8.							
EC		Pratique spécialité judo		1		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Au TD 8.							
EC		Pratique spécialité natation		1		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Au TD 8.							
EC		Pratique spécialité plein air de fond		1		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Tout au long des TD.							
EC		Pratique spécialité rugby		1		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Au TD 8.							
EC		Pratique spécialité tennis		1		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Au TD 8.							
EC		Pratique spécialité volley-ball		1		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Au TD 8.							
UE		<b>UE2 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de polyvalence</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CCI</b>									
							CM 28								
EC		APSA de polyvalence théorie		3		CCI		Écrit 1	EsC	ET	0h45	1			
								A la fin du 1er groupe d'enseignement.							
								Écrit 2	EaC	ET	0h45	1			
								En fin de semestre.							
							TD 48								
								Évaluation pratique 1	EaC	PS		1			
								A la fin du cycle.							
								Évaluation pratique 2	EaC	PS		1			
								A la fin du cycle.							
								Évaluation pratique 3	EaC	PS		1			
								A la fin du cycle.							
								Évaluation pratique 4	EaC	PS		1			
								A la fin du cycle.							
EC		Organisation du sport en France		1		CCI	CM 14	Écrit	EaC	QC	0h30	1			
								En fin d'enseignement.							
UE		<b>UE3 : Langues vivantes et projet professionnel</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>									
							TD 12								
EC		Langues vivantes		1		CCI		Oral	EsC	EO	0h10	6			
								1ère moitié du cycle.							
								Écrit	EaC	ET	1h00	4			
								2ème moitié du cycle.							
EC		Débouchés et projets professionnels				CCI	TD 6								
EC		Présentation des différents parcours				CCI	CM 8								
							TD 12								
EC		Outils numériques de base		1		CCI		Epreuve pratique	EaC	A	1h00	3			
								Hors TD, en fin de cycle.							
								Projet orthographe : écri+	EsC	A		1			

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								En autonomie, tout le long du semestre.							
<b>UE</b>		<b>UE4 : Sciences de la vie et de la santé</b>	<b>6</b>	<b>6</b>											
							CM 26								
							TD 12								
EC		Sciences de la vie et de la santé		1		CCI		<b>Écrit 1</b> En distanciel.	EaC	ET	0h20	1			
								<b>Écrit 2</b> En distanciel.	EaC	ET	0h20	1			
								<b>Écrit 3</b> En distanciel.	EaC	ET	0h20	1			
<b>UE</b>		<b>UE5 : Sciences sociales</b>	<b>3</b>	<b>3</b>											
							CM 16								
							TD 16								
EC		Sociologie du sport		1		CCI		<b>Oral</b> En cours de cycle.	EsC	EO	0h15	3			
								<b>Écrit</b> En fin de cycle.	EaC	ET	1h30	4			
								<b>Participation</b> En milieu de cycle.	EsC	A		3			
<b>UE</b>		<b>UE6 : Psychologie</b>	<b>3</b>	<b>3</b>											
							CM 12								
							TD 4								
EC		Psychologie expérimentale appliquée aux APSA		1		CCI		<b>Mini QCM 1</b> En TD.	EsC	ET	0h10	0,5			
								<b>Mini QCM 2</b> En TD.	EsC	ET	0h10	0,5			
								<b>QCM</b> Hors TD, en fin d'enseignement.	EaC	ET	1h00	3			
EC		Psychologie sociale appliquée aux APSA		1		CCI	TD 6	<b>Écrit</b> Hors TD, en fin d'enseignement.	EsC	ET	1h00	1			

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PS	Évaluation des pratiques sportives
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Licence 2 Sciences et techniques des activités  
physiques et sportives (STAPS) : activité  
physique adaptée et santé - Double cursus danse**

### Inscription pédagogique

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Certificat médical à fournir lors de l'inscription pédagogique nécessaire à la pratique sportive et artistique.

### Contrat pédagogique

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études).

Motivation de la règle additionnelle :

Précision du public visé par le contrat pédagogique

### Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : l'étudiant ne pouvant pas pratiquer doit être présent aux cours d'enseignement de pratique des APSA si son état ne le dispense pas d'assiduité. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat mentionnant son impossibilité de déplacement.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

Motivation de la dérogation :

Le suivi de l'assiduité est nécessaire afin de communiquer et faire respecter les mesures de sécurité lors des pratiques sportives.

## Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Une commission pédagogique en accord avec les responsables pédagogiques de chaque année déterminera le volume global de crédits ECTS faisant l'objet de son contrat pédagogique.

### Motivation de la dérogation :

Uniquement le responsable de la formation peut autoriser l'étudiant à suivre des enseignements de l'année supérieure et fixer le nombre de crédits à suivre.

## Compensation

Les UE 5 et 7 des semestres 3 et 4, organisées en blocs de compétences ne peuvent pas être compensées par d'autres UE au sein du semestre. La compensation est néanmoins possible entre les UE 5 et 7 de chaque semestre.

### Motivation de la dérogation :

La validation de ces UE donne l'équivalence automatique du programme de la 1ère année de formation supérieure au Diplôme d'état de professeur de danse.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Optimisation des groupes de TD en raison de la pénurie d'installations sportives.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

Les modalités des épreuves de substitution peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

Circonstances recevables pouvant justifier une absence en cours et permettant de bénéficier d'une épreuve de substitution :

- Maladie : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- Hospitalisation : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmier.e.
- Accident nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- Décès d'un proche.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- Convocation :
  1. Toute convocation officielle : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).
- Participation :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- Stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

### Motivation de la dérogation :

Prise en compte des spécificités des étudiants en STAPS participant à de nombreuses compétitions sportives et artistiques, ainsi que la participation à des événements en lien avec la professionnalisation.

## **Epreuves de substitution**

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

### Motivation de la règle additionnelle :

La faculté a fait le choix de centraliser la gestion des épreuves de substitution afin d'optimiser les emplois du temps.

## **Régimes spécifiques d'études**

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II  
Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II  
Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II  
Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants entrepreneurs

L'aménagement "conservation des notes d'une année sur l'autre" est proposé à la totalité des étudiants de licence de manière dérogatoire.



Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
								<b>Écrit</b>								
								Hors TD	<b>EsC</b>	<b>QC</b>	<b>0h10</b>	<b>1</b>				
								<b>Dossier</b>								
								Hors TD	<b>EsC</b>	<b>A</b>		<b>2</b>				
EC		Psychologie du développement appliquée aux APSA		1		CCI	CM 6									
EC		Psychologie de la santé appliquée à la pratique physique		1		CCI	CM 6									
							TD 4									
<b>UE</b>		<b>UE7 : Formation musicale du danseur</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>										
							TD 20									
								<b>Contrôle de connaissance</b>								
								Hors TD	<b>EaC</b>	<b>ET</b>	<b>1h00</b>	<b>2</b>				
								<b>Travail de groupe</b>								
								En TD	<b>EaC</b>	<b>A</b>		<b>1</b>				
								<b>Oral</b>								
EC		Formation musicale du danseur - volet 3		1		CCI		En TD	<b>EaC</b>	<b>EO</b>	<b>0h15</b>	<b>3</b>				

VERSION DE TRAVAIL



Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage découverte		1		CCI	TD 6	<b>Oral</b> En TD	EaC	EO	0h10	1		
								<b>Rapport de stage</b> Hors TD	EsC	A		1		
<b>UE</b>		<b>UE7 : Formation musicale du danseur</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
	EC	Formation musicale du danseur - volet 4		1		CCI	TD 20	<b>Écrit</b> En TD	EaC	ET	1h00	3		
								<b>Devoir maison</b> Hors TD	EaC	A		1		
								<b>Oral</b> En TD	EaC	EO	0h15	2		

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PA	Évaluation des pratiques artistiques
PS	Évaluation des pratiques sportives
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

**Licence 2 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : activité physique adaptée et santé - Sciences du sport et santé****Inscription pédagogique**

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Certificat médical à fournir lors de l'inscription pédagogique nécessaire à la pratique sportive et artistique.

**Contrat pédagogique**

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

Motivation de la règle additionnelle :

Précision du public visé par le contrat pédagogique

**Assiduité**

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : l'étudiant ne pouvant pas pratiquer doit être présent aux cours d'enseignement de pratique des APSA si son état ne le dispense pas d'assiduité. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat mentionnant son impossibilité de déplacement.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

Motivation de la dérogation :

Le suivi de l'assiduité est nécessaire afin de communiquer et faire respecter les mesures de sécurité lors des pratiques sportives.

## Modalités d'accès et de progression

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant souhaitant poursuivre son cursus en 3ème année de licence pourra s'inscrire dans une des 4 mentions sciences et techniques des activités physiques (STAPS) proposées par la composante.

### Motivation de la dérogation :

La faculté ne propose pas de L3 parcours santé.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre (uniquement pour les matières/UE relevant de la faculté des sciences du sport)

### Motivation de la dérogation :

Optimisation des groupes de TD en raison de la pénurie d'installations sportives.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

Les modalités des épreuves de substitution peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

Circonstances recevables pouvant justifier une absence en cours et permettant de bénéficier d'une épreuve de substitution :

- Maladie : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- Hospitalisation : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmier.e.
- Accident nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- Décès d'un proche.

- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- Convocation :
  1. Toute convocation officielle : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).
- Participation :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- Stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

#### Motivation de la dérogation :

Prise en compte des spécificités des étudiants en STAPS participant à de nombreuses compétitions sportives et artistiques, ainsi que la participation à des événements en lien avec la professionnalisation.

#### **Epreuves de substitution**

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

#### Motivation de la règle additionnelle :

Le faculté a fait le choix de centraliser la gestion des épreuves de substitution afin d'optimiser les emplois du temps.

#### **Régimes spécifiques d'études**

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs

L'aménagement "conservation des notes d'une année sur l'autre" est proposé à la totalité des étudiants de licence de manière dérogatoire.

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 3

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité	3	3		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
		Choisir 1 élément(s)														
							TD	16								
	EC	Théorie spécialité athlétisme		3		CCI			Ecrit	EaC	ET	1h30	2			
									Rapport de stage							
									Stage obligatoire de 20h.							
									Rapport de stage sur les deux stages évalué au S4.	EaC	A		0			
	EC	Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD	16								
									Ecrit	EaC	ET	2h00	2			
									Travaux divers	EaC	A		1			
	EC	Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD	16								
									QCM	EaC	QC	0h30	1			
									Ecrit	EaC	ET	1h30	2			
									En TD							
									Rapport de stage							
									Stage obligatoire de 20h							
									Rapport de stage évalué au S4	EaC	A		1			
	EC	Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD	16								
									Ecrit	EaC	ET	2h00	2			
									Oral	EaC	EO	0h20	1			
	EC	Théorie spécialité danse		3		CCI	TD	16								
									Dossier	EaC	A		1			
									Ecrit	EaC	ET	1h30	2			
									En TD							
	EC	Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD	16								
									Dossier	EaC	A		1			
									Ecrit	EaC	ET	2h00	2			
									Oral	EaC	EO	0h05	1			
	EC	Théorie spécialité football		3		CCI	TD	16								
									Ecrit	EaC	ET	1h45	1			
	EC	Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD	16								
									Ecrit	EaC	ET	1h30	2			
									Oral	EaC	EO	0h10	1			
	EC	Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD	16								
									Ecrit	EaC	ET	2h00	2			
									Rapport de stage							
									Stage obligatoire de 20h.	EaC	A		1			
	EC	Théorie spécialité handball		3		CCI	TD	16								
									Ecrit	EaC	ET	1h30	2			
									QCM	EaC	QC	0h30	1			
									En TD							
	EC	Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD	16								
									Ecrit	EaC	ET	1h30	1			
									Oral	EaC	EO	0h10	1			

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	1			
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 20h							
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	<b>Etude de cas</b>	EaC	A		1			
								"Contrat option"							
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h20	1			
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 20h							
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								En janvier. 30h de stage obligatoire réparti sur toute l'année.							
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h00	2			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	2			
								En novembre							
EC		APSA de spécialité pratique		2		CCI									
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	<b>1 Evaluation pratique activité 1</b>	EaC	PS		1			
								<b>1 Evaluation pratique activité 2</b>	EaC	PS		1			
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	<b>Note d'engagement</b>	EaC	A		1			
								<b>Note performance</b>	EaC	PS		2			
								Niveau de jeu							
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique 1</b>	EsC	PS		1			
								En TD							
								<b>Evaluation pratique 2</b>	EaC	PS		2			
								En TD							
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation formative</b>	EaC	PS		1			
								Au cours du TD4							
								<b>Evaluation sommative</b>	EaC	PS		1			
								Au cours du TD8							
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b> Tout au long des TD	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique 1</b>	EaC	PS		1		
								<b>Evaluation pratique 2</b>	EaC	PS		3		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b> Tout au long des TD	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
<b>UE</b>		<b>UE2 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de polyvalence</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
EC		APSA de polyvalence théorie		3		CCI	CM 24	<b>Ecrit</b> Hors CM	EaC	ET	1h00	1		
EC		APSA de polyvalence pratique		2		CCI	TD 72	<b>Pratique 1</b> En fin de cycle	EaC	PS		1		
								<b>Pratique 2</b> En fin de cycle	EaC	PS		1		
								<b>Pratique 3</b> En fin de cycle	EaC	PS		1		
								<b>Pratique 4</b> En fin de cycle	EaC	PS		1		
<b>UE</b>		<b>UE3 : Langues vivantes et outils</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC		Langues vivantes (choix 1 langue)		1		CCI	TD 12	<b>Ecrit</b> En TD (2ème moitié du cycle)	EaC	ET	1h00	4		
								<b>Oral</b> En TD (1ère moitié du cycle)	EsC	EO	0h10	6		
EC		Formation et certification PIX		1		CCI	TD 16	<b>Epreuve de certification</b>	EaC	A	2h00	3		

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
								Hors TD								
								<b>Epreuve pratique</b>	EaC	A	1h00	2				
								En TD								
<b>UE</b>		<b>UE4 : Sciences de la vie et de la santé</b>	<b>6</b>	<b>6</b>												
								CM 22								
								TD 12								
	EC	Sciences de la vie et de la santé			1											
									<b>Ecrit (Biomécanique)</b>	EaC	QC	0h20	1			
								Hors TD								
									<b>Ecrit (Neurophysiologie)</b>	EaC	QC	0h15	1			
								Hors TD								
									<b>Ecrit (Anatomie)</b>	EaC	QC	0h20	1			
								Hors TD								
<b>UE</b>		<b>UE5 : Sciences sociales</b>	<b>6</b>	<b>6</b>												
								CM 18								
								TD 18								
	EC	Sociologie du sport			1											
									<b>Ecrit</b>	EsC	ET	2h30	1			
									Hors TD							
									<b>Oral</b>	EsC	EO	0h15	1			
									En TD cycle 2							
	EC	Analyse du système sportif en Europe			1			CM 12								
									<b>Ecrit</b>	EaC	ET	0h45	1			
									Hors CM							
<b>UE</b>		<b>UE6 : Psychologie</b>	<b>3</b>	<b>3</b>					<b>Ecrit</b>	<b>EaC</b>	<b>ET</b>	<b>1h30</b>	<b>3</b>			
									Hors CM							
									<b>Ecrit</b>	<b>EsC</b>	<b>QC</b>	<b>0h10</b>	<b>1</b>			
									Hors TD							
									<b>Dossier</b>	<b>EsC</b>	<b>A</b>		<b>2</b>			
									Hors TD							
	EC	Psychologie du développement appliquée aux APSA			1			CM 6								
	EC	Psychologie de la santé appliquée à la pratique physique			1			CM 6								
								TD 4								
<b>UE</b>		<b>UE7 Santé</b>	<b>3</b>													
								CM 8								
								TD 3								
	EC	Aspects médicaux-légaux en santé (Santé)														
									<b>CC1 : QCM, QCD et</b>	<b>EsC</b>	<b>ET</b>	<b>0h30</b>	<b>0,3</b>			
									<b>exercice(s) rédactionnel(s)</b>							
									<b>CC2 : QCM, QCD et</b>	<b>EaC</b>	<b>ET</b>	<b>1h00</b>	<b>0,7</b>			
									<b>exercice(s) rédactionnel(s)</b>							
	EC	Signal et technologie en santé (Santé)						CM 14								
								TD 4								
									<b>CC1 : QCM, QCD et</b>	<b>EsC</b>	<b>ET</b>	<b>0h30</b>	<b>0,25</b>			
									<b>exercice(s) rédactionnel(s)</b>							
									<b>CC2 : QCM, QCD et</b>	<b>EsC</b>	<b>ET</b>	<b>0h30</b>	<b>0,25</b>			
									<b>exercice(s) rédactionnel(s)</b>							
									<b>CC3 : QCM, QCD et</b>	<b>EaC</b>	<b>ET</b>	<b>1h00</b>	<b>0,5</b>			
									<b>exercice(s) rédactionnel(s)</b>							

## Semestre 4

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité	3	3		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
Choisir 1 élément(s)																
							TD 16									
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2				
								<b>Rapport de stage</b>								
								Stage obligatoire de 20h								
								Rapport de stage sur les deux stages	EaC	A		1				
EC		Théorie spécialité athlétisme		3		CCI										
							TD 16									
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2				
								<b>Rapport de stage</b>								
								Stage obligatoire de 20h	EaC	A		1				
								<b>Travaux divers</b>	EaC	A		1				
EC		Théorie spécialité raquettes		3		CCI										
							TD 16									
								<b>QCM</b>	EaC	QC	0h30	1				
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2				
								<b>Rapport de stage</b>								
								Stage obligatoire de 20h	EaC	A		1				
EC		Théorie spécialité basket-ball		3		CCI										
							TD 16									
								<b>Dossier</b>	EaC	A		1				
								Stage obligatoire de 20h	EaC	A		1				
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2				
EC		Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI										
							TD 16									
								<b>Dossier</b>	EaC	A		1				
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	1				
								<b>Rapport de stage</b>								
								Stage obligatoire de 10h	EaC	A		1				
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	3h00	2				
EC		Théorie spécialité escalade		3		CCI										
							TD 16									
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2				
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h05	1				
								<b>Rapport de stage</b>								
								Stage obligatoire de 20h	EaC	A		1				
EC		Théorie spécialité football		3		CCI										
							TD 16									
								<b>Dossier numérique</b>								
								PowerPoint + capsule vidéo	EaC	A		1				
								En mai								
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h45	2				
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI										
							TD 16									
								<b>Dossier numérique</b>								
								PowerPoint + capsule vidéo	EaC	A		1				
								Stage obligatoire de 20h								
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2				
EC		Théorie spécialité gymnastique		3		CCI										
							TD 16									
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2				
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1				

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Stage obligatoire de 20h						
EC		Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2		
								<b>Oral</b>	EsC	EO	0h10	1		
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	1		
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	1		
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2		
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1		
								Stage obligatoire de 30h						
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1		
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2		
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1		
								Stage obligatoire de 20h						
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	<b>Etude de cas</b>	EaC	A		1		
								"Contrat option"						
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2		
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h20	1		
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2		
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1		
								Stage obligatoire de 30h						
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1		
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2		
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	1		
								En avril						
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h15	2		
								En mai						
EC		APSA de spécialité pratique		2		CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique activité 1</b>	EaC	PS		1		
								<b>Évaluation pratique activité 2</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	<b>Note d'engagement</b>	EaC	A		1		
								<b>Note performance</b>	EaC	PS		2		
								Niveau de jeu						
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique 1</b>	EsC	PS		1		
								<b>Évaluation pratique 2</b>	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation formative</b>	EaC	PS		1		
								Au cours du TD4						
								<b>Évaluation sommative</b>	EaC	PS		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Au cours du TD8						
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Tout au long des TD	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	1 Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	1 Evaluation pratique	EaC	PS		3		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique En compétition	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	Evaluation pratique Tout au long des TD	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
UE		<b>UE2 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de polyvalences santé</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		CCI	CM 24 TD 36 CM 24							
EC		APSA de polyvalence théorie		3		CCI	CM 24	Ecrit Hors CM	EaC	ET	1h00	1		
EC		Polyvalence APSA pratique		2		CCI	TD 36	Pratique 1	EaC	A		1		
								Pratique 2	EaC	A		1		
UE		<b>UE3 : Langues vivantes et outils</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		CCI	TD 12							
EC		Langues vivantes		1		CCI	TD 12	Oral En TD (1ère moitié du cycle)	EsC	EO	0h10	6		
								Ecrit En TD (2ème moitié du cycle)	EaC	ET	1h00	4		
EC		Statistiques		1		CCI	TD 12	Ecrit Hors TD	EaC	ET	2h00	1		
UE		<b>UE4 : Sciences de la vie et de la santé</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		CCI								
EC		Sciences de la vie et de la santé		1		CCI	CM 24							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							TD 12	<b>Ecrit (biomécanique)</b> QCM + Exercice / Hors TD	EaC	ET	0h20	1		
								<b>Ecrit (endocrinologie + chronobiologie)</b> Hors TD	EaC	QC	0h20	1		
								<b>Ecrit (physiologie)</b> Hors TD	EaC	ET	0h20	1		
<b>UE</b>		<b>UE5 : Sciences historiques</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
							CM 18							
							TD 18	<b>Ecrit</b> Hors TD	EaC	ET	2h00	4		
EC		Histoire du sport			1	CCI		<b>Note de participation</b> En TD	EsC	A		1		
								<b>Oral</b> En TD	EsC	EO	0h10	3		
<b>UE</b>		<b>UE6 : Psychologie</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
							CM 10							
							TD 6	<b>Oral</b> En TD	EsC	EO	0h10	2		
EC		Psychologie appliquée aux APSA			1	CCI		<b>Protocole TD</b> En TD	EsC	A		1		
								<b>Ecrit</b> Hors TD	EaC	ET	1h30	3		
<b>UE</b>		<b>UE7 : Préparation à l'admission en santé</b>	<b>6</b>			<b>CCI</b>								
							CM 15							
							TD 12	<b>CC1 : QCM</b>	EaC	ET	0h20	0,3		
Matière		Sciences humaines et sociales (SHS)				CCI		<b>CC2 : synthèse écrite individuelle</b>	EsC	ET	1h00	0,4		
								<b>CC3 : exposé oral avec rendu écrit par groupe</b>	EsC	A	0h00	0,3		
							CM 14							
							TD 4	<b>CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)</b>	EsC	ET	0h30	0,3		
Matière		Traitements en santé (Santé)				CCI		<b>CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)</b>	EaC	ET	1h00	0,7		
							TD 12	<b>Portfolio à alimenter sur la plateforme Moodle</b>	EsC	A	0h00	0,7		
Matière		Projet professionnel personnalisé (PPP)				CCI		<b>Présentation du projet Santé</b>	EsC	A	0h00	0,3		

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PS	Évaluation des pratiques sportives
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

**Inscription pédagogique**

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

**Motivation de la règle additionnelle :**

Certificat médical à fournir lors de l'inscription pédagogique nécessaire à la pratique sportive et artistique.

**Contrat pédagogique**

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études).

**Motivation de la règle additionnelle :**

Précisions du public visé par le contrat pédagogique

**Assiduité**

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : l'étudiant ne pouvant pas pratiquer doit être présent aux cours d'enseignement de pratique des APSA si son état ne le dispense pas d'assiduité. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat mentionnant son impossibilité de déplacement.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

**Motivation de la dérogation :**

Le suivi de l'assiduité est nécessaire afin de communiquer et faire respecter les mesures de sécurité lors des pratiques sportives.

## Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Une commission pédagogique en accord avec les responsables pédagogiques de chaque année déterminera le volume global de crédits ECTS faisant l'objet de son contrat pédagogique.

### Motivation de la dérogation :

Uniquement le responsable de la formation peut autoriser l'étudiant à suivre des enseignements de l'année supérieure et fixer le nombre de crédits à suivre.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Optimisation des groupes de TD en raison de la pénurie d'installations sportives.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

Les modalités des épreuves de substitution peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

Circonstances recevables pouvant justifier une absence en cours et permettant de bénéficier d'une épreuve de substitution :

- Maladie : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- Hospitalisation : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmier.e.
- Accident nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- Décès d'un proche.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.

- Convocation :
  1. Toute convocation officielle : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).
- Participation :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- Stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

#### Motivation de la dérogation :

Prise en compte des spécificités des étudiants en STAPS participant à de nombreuses compétitions sportives et artistiques, ainsi que la participation à des événements en lien avec la professionnalisation.

#### **Epreuves de substitution**

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

#### Motivation de la règle additionnelle :

Le faculté a fait le choix de centraliser la gestion des épreuves de substitution afin d'optimiser les emplois du temps.

#### **Régimes spécifiques d'études**

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs

L'aménagement "conservation des notes d'une année sur l'autre" est proposé à la totalité des étudiants de licence de manière dérogatoire.

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 3

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité	3	3		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
Choisir 1 élément(s)																
							TD 16									
	EC	Théorie spécialité athlétisme		3		CCI		Ecrit	EaC	ET	1h30	2				
								Rapport de stage								
								Stage obligatoire de 20h.								
								Rapport de stage sur les deux stages évalué au S4.	EaC	A		0				
	EC	Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16									
								Ecrit	EaC	ET	2h00	2				
								Travaux divers	EaC	A		1				
	EC	Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16									
								QCM	EaC	QC	0h30	1				
								Ecrit	EaC	ET	1h30	2				
								En TD								
								Rapport de stage								
								Stage obligatoire de 20h								
								Rapport de stage évalué au S4	EaC	A		1				
	EC	Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16									
								Ecrit	EaC	ET	2h00	2				
								Oral	EaC	EO	0h20	1				
	EC	Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16									
								Dossier	EaC	A		1				
								Ecrit	EaC	ET	1h30	2				
								En TD								
	EC	Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16									
								Dossier	EaC	A		1				
								Ecrit	EaC	ET	2h00	2				
								Oral	EaC	EO	0h05	1				
	EC	Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16									
								Ecrit	EaC	ET	1h45	1				
	EC	Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16									
								Ecrit	EaC	ET	1h30	2				
								Oral	EaC	EO	0h10	1				
	EC	Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16									
								Ecrit	EaC	ET	2h00	2				
								Rapport de stage								
								Stage obligatoire de 20h.	EaC	A		1				
	EC	Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16									
								Ecrit	EaC	ET	1h30	2				
								QCM	EaC	QC	0h30	1				
								En TD								
	EC	Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16									
								Ecrit	EaC	ET	1h30	1				
								Oral	EaC	EO	0h10	1				

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	1			
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 20h							
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	<b>Etude de cas</b>	EaC	A		1			
								"Contrat option"							
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h20	1			
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 20h							
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								En janvier. 30h de stage obligatoire réparti sur toute l'année.							
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h00	2			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	2			
								En novembre							
EC		APSA de spécialité pratique		2		CCI									
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	<b>1 Evaluation pratique activité 1</b>	EaC	PS		1			
								<b>1 Evaluation prratique activité 2</b>	EaC	PS		1			
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	<b>Note d'engagement</b>	EaC	A		1			
								<b>Note performance</b>	EaC	PS		2			
								Niveau de jeu							
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique 1</b>	EsC	PS		1			
								En TD							
								<b>Evaluation pratique 2</b>	EaC	PS		2			
								En TD							
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation formative</b>	EaC	PS		1			
								Au cours du TD4							
								<b>Evaluation sommative</b>	EaC	PS		1			
								Au cours du TD8							
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b> Tout au long des TD	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique 1</b>	EaC	PS		1		
								<b>Evaluation pratique 2</b>	EaC	PS		3		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b> Tout au long des TD	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	<b>Evaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
<b>UE</b>		<b>UE2 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de polyvalence</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
EC		APSA de polyvalence théorie		3		CCI	CM 24	<b>Ecrit</b> Hors CM	EaC	ET	1h00	1		
EC		APSA de polyvalence pratique		2		CCI	TD 72	<b>Pratique 1</b> En fin de cycle	EaC	PS		1		
								<b>Pratique 2</b> En fin de cycle	EaC	PS		1		
								<b>Pratique 3</b> En fin de cycle	EaC	PS		1		
								<b>Pratique 4</b> En fin de cycle	EaC	PS		1		
<b>UE</b>		<b>UE3 : Langues vivantes et outils</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC		Langues vivantes (choix 1 langue)		1		CCI	TD 12	<b>Ecrit</b> En TD (2ème moitié du cycle)	EaC	ET	1h00	4		
								<b>Oral</b> En TD (1ère moitié du cycle)	EsC	EO	0h10	6		
EC		Formation et certification PIX		1		CCI	TD 16	<b>Epreuve de certification</b>	EaC	A	2h00	3		

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Hors TD							
								<b>Epreuve pratique</b>	EaC	A	1h00	2			
								En TD							
<b>UE</b>		<b>UE4 : Sciences de la vie et de la santé</b>	<b>6</b>	<b>6</b>											
								CM 22							
								TD 12							
	EC	Sciences de la vie et de la santé			1										
									<b>Ecrit (Biomécanique)</b>	EaC	QC	0h20	1		
									Hors TD						
									<b>Ecrit (Neurophysiologie)</b>	EaC	QC	0h15	1		
									Hors TD						
									<b>Ecrit (Anatomie)</b>	EaC	QC	0h20	1		
									Hors TD						
<b>UE</b>		<b>UE5 : Sciences sociales</b>	<b>6</b>	<b>6</b>											
								CM 18							
								TD 18							
	EC	Sociologie du sport			1										
									<b>Ecrit</b>	EsC	ET	2h30	1		
									Hors TD						
									<b>Oral</b>	EsC	EO	0h15	1		
									En TD cycle 2						
	EC	Analyse du système sportif en Europe			1			CM 12							
									<b>Ecrit</b>	EaC	ET	0h45	1		
									Hors CM						
									<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	3		
									Hors CM						
									<b>Ecrit</b>	EsC	QC	0h10	1		
									Hors TD						
									<b>Dossier</b>	EsC	A		2		
									Hors TD						
EC		Psychologie du développement appliquée aux APSA			1			CM 6							
EC		Psychologie de la santé appliquée à la pratique physique			1			CM 6							
								TD 4							
<b>UE</b>		<b>UE7 : Mention et projet professionnel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>											
								CM 2							
								TD 4							
	EC	Projet professionnel			1										
									<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	1		
									En TD						
									<b>Devoir maison</b>	EaC	A		1		
	EC	Mention (choix de 2 mentions)			3										
		<i>Choisir 2 élément(s)</i>													
								CM 10							
	EC	Mention APAS			1										
									<b>Ecrit</b>	EaC	ET	0h30	1		
									Hors CM						
								CM 10							
	EC	Mention EM			1										
									<b>Ecrit</b>	EaC	ET	0h30	1		
									Hors CM						
								CM 10							
	EC	Mention ES			1										
									<b>Ecrit</b>	EaC	ET	0h30	1		
									Hors CM						
								CM 10							
	EC	Mention MS			1										
									<b>Ecrit</b>	EaC	ET	0h30	1		
									Hors CM						

## Semestre 4

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE		UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité	3	3		CCI									
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI									
Choisir 1 élément(s)															
							TD 16								
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Rapport de stage</b>							
								Stage obligatoire de 20h							
								Rapport de stage sur les deux stages	EaC	A		1			
EC		Théorie spécialité athlétisme		3		CCI									
							TD 16								
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Rapport de stage</b>							
								Stage obligatoire de 20h	EaC	A		1			
								<b>Travaux divers</b>	EaC	A		1			
EC		Théorie spécialité raquettes		3		CCI									
							TD 16								
								<b>QCM</b>	EaC	QC	0h30	1			
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Rapport de stage</b>							
								Stage obligatoire de 20h	EaC	A		1			
EC		Théorie spécialité basket-ball		3		CCI									
							TD 16								
								<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 20h	EaC	A		1			
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
EC		Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI									
							TD 16								
								<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	1			
								<b>Rapport de stage</b>							
								Stage obligatoire de 10h	EaC	A		1			
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	3h00	2			
EC		Théorie spécialité escalade		3		CCI									
							TD 16								
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h05	1			
								<b>Rapport de stage</b>							
								Stage obligatoire de 20h	EaC	A		1			
EC		Théorie spécialité football		3		CCI									
							TD 16								
								<b>Dossier numérique</b>							
								PowerPoint + capsule vidéo	EaC	A		1			
								En mai							
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h45	2			
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI									
							TD 16								
								<b>Dossier numérique</b>							
								PowerPoint + capsule vidéo	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 20h							
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
EC		Théorie spécialité gymnastique		3		CCI									
							TD 16								
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1			

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Stage obligatoire de 20h							
EC		Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Oral</b>	EsC	EO	0h10	1			
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	1			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	1			
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 30h							
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 20h							
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	<b>Etude de cas</b>	EaC	A		1			
								"Contrat option"							
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h20	1			
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 30h							
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h30	1			
								En avril							
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h15	2			
								En mai							
EC		APSA de spécialité pratique		2		CCI									
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique activité 1</b>	EaC	PS		1			
								<b>Évaluation pratique activité 2</b>	EaC	PS		1			
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	<b>Note d'engagement</b>	EaC	A		1			
								<b>Note performance</b>	EaC	PS		2			
								Niveau de jeu							
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique 1</b>	EsC	PS		1			
								<b>Évaluation pratique 2</b>	EaC	PS		2			
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation formative</b>	EaC	PS		1			
								Au cours du TD4							
								<b>Évaluation sommative</b>	EaC	PS		1			

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Au cours du TD8						
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Tout au long des TD	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	1 Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	1 Evaluation pratique	EaC	PS		3		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique En compétition	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	Evaluation pratique Tout au long des TD	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
UE		<b>UE2 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de polyvalence</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
EC		APSA de polyvalence théorie		3		CCI	CM 24	Ecrit Hors CM	EaC	ET	1h00	1		
EC		APSA de polyvalence pratique		1		CCI	TD 72	Pratique 1 A la fin de chaque cycle	EaC	PS		1		
								Pratique 2 A la fin de chaque cycle	EaC	PS		1		
								Pratique 3 A la fin de chaque cycle	EaC	PS		1		
								Pratique 4 A la fin de chaque cycle	EaC	PS		1		
UE		<b>UE3 : Langues vivantes et outils</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC		Langues vivantes		1		CCI	TD 12	Oral En TD (1ère moitié du cycle)	EsC	EO	0h10	6		
								Ecrit	EaC	ET	1h00	4		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								En TD (2ème moitié du cycle)						
EC		Statistiques		1		CCI	TD 12	<b>Écrit</b> Hors TD	EaC	ET	2h00	1		
<b>UE</b>		<b>UE4 : Sciences de la vie et de la santé</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
							CM 24 TD 12							
EC		Sciences de la vie et de la santé		1		CCI		<b>Écrit (biomécanique)</b> QCM + Exercice / Hors TD	EaC	ET	0h20	1		
								<b>Écrit (endocrinologie + chronobiologie)</b> Hors TD	EaC	QC	0h20	1		
								<b>Écrit (physiologie)</b> Hors TD	EaC	ET	0h20	1		
<b>UE</b>		<b>UE5 : Sciences historiques</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
							CM 18 TD 18							
EC		Histoire du sport		1		CCI		<b>Écrit</b> Hors TD	EaC	ET	2h00	4		
								<b>Note de participation</b> En TD	EsC	A		1		
								<b>Oral</b> En TD	EsC	EO	0h10	3		
<b>UE</b>		<b>UE6 : Psychologie</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
							CM 10 TD 6							
EC		Psychologie appliquée aux APSA		1		CCI		<b>Oral</b> En TD	EsC	EO	0h10	2		
								<b>Protocole TD</b> En TD	EsC	A		1		
								<b>Écrit</b> Hors TD	EaC	ET	1h30	3		
<b>UE</b>		<b>UE7 : Mention et projet professionnel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC		Mention		4		CCI								
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>												
							CM 24 TD 36							
EC		Mention APAS		4		CCI		<b>Dossier</b> Dossier pédagogie, Hors TD	EsC	A		1		
								<b>Dossier</b> Dossier psychologie, neuropsychologie et déficiences intellectuelles Semaine 9 / vacances de printemps	EsC	A		1		
							CM 40 TD 20							
EC		Mention EM		4		CCI		<b>Écrit</b> Hors TD	EaC	ET	3h00	1		
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	1		

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Hors TD							
							CM 50								
							TD 10								
EC		Mention ES		4		CCI		<b>Ecrit</b> Hors TD	EaC	ET	0h30	1			
								<b>Oral</b> En TD "Coaching et motivation"	EaC	EO	0h15	1			
EC		Mention MS		4		CCI	CM 56								
							TD 4								
								<b>Ecrit</b> Écrit marketing du sport et économie du sport, Hors TD	EaC	ET	1h00	1			
								<b>Dossier</b> Dossier commun avec "Vieille information" et "secteurs professionnels", hors TD	EsC	A		1			
Stage		Stage		1		CCI	TD 4								
								<b>Rapport de stage</b> Stage obligatoire pour les quatre mentions et rapport de stage obligatoire pour les mentions ES, APAS et EM	EaC	A		1			

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PS	Évaluation des pratiques sportives
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

**Licence 3 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : activité physique adaptée et santé - Activité physique adaptée et santé**

### Inscription pédagogique

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Certificat médical à fournir lors de l'inscription pédagogique nécessaire à la pratique sportive et artistique.

### Contrat pédagogique

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

Motivation de la règle additionnelle :

Précision du public visé par le contrat pédagogique

### Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : l'étudiant ne pouvant pas pratiquer doit être présent aux cours d'enseignement de pratique des APSA si son état ne le dispense pas d'assiduité. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat mentionnant son impossibilité de déplacement.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

Motivation de la dérogation :

Le suivi de l'assiduité est nécessaire afin de communiquer et faire respecter les mesures de sécurité lors des pratiques sportives.

## Compensation

Les UE 2 et 4 des semestres 5 et 6, organisées en blocs de compétences ne peuvent pas être compensées par d'autres UE au sein du semestre. La compensation est néanmoins possible entre les UE 2 de chaque semestre. Concernant l'UE 4, elle fait l'objet d'une note minimale de 10/20 au S6 et peut être compensée au S5.

### Motivation de la dérogation :

Les UE 2 et 4 portent sur les compétences professionnelles permettant l'obtention de la carte professionnelle.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Optimisation des groupes de TD en raison de la pénurie d'installations sportives.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

Les modalités des épreuves de substitution peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

Circonstances recevables pouvant justifier une absence en cours et permettant de bénéficier d'une épreuve de substitution :

- Maladie : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- Hospitalisation : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmier.e.
- Accident nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- Décès d'un proche.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- Convocation :
  1. Toute convocation officielle : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.

2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).
- Participation :
    1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
    2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
  - Stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

#### Motivation de la dérogation :

Prise en compte des spécificités des étudiants en STAPS participant à de nombreuses compétitions sportives et artistiques, ainsi que la participation à des événements en lien avec la professionnalisation.

#### **Epreuves de substitution**

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

#### Motivation de la règle additionnelle :

Spécificités des épreuves de substitution

#### **Régimes spécifiques d'études**

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II  
Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II  
Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs

L'aménagement "conservation des notes d'une année sur l'autre" est proposé à la totalité des étudiants de licence de manière dérogatoire.

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 5

Nature : Semestre

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		<b>UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité et de polyvalence</b>	3	3		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
Choisir 1 élément(s)																
EC		Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	1				
EC		Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	Dossier projet d'étude	EaC	A		1				
								Écrit	EaC	ET	2h00	1				
EC		Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Rapport de stage	EaC	R		1				
								Stage obligatoire de 20h.								
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30	1				
EC		Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Oral	EaC	EO	0h20	1				
EC		Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Fin du semestre.								
								Écrit	EaC	ET	3h00	2				
								Fin du semestre.								
EC		Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Écrit	EaC	ET	2h00	2				
EC		Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Dernier TD.								
								Oral	EaC	EO	0h10	3				
								TD 8/9/10.								
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Etude de cas	EaC	A	0h15	1				
EC		Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Stage obligatoire de 20h								
								Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Au TD8.								
EC		Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30	1				
								Stage	EaC	A		1				
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16	Ecrit	EaC	ET	1h30	1				
								Oral	EaC	EO	0h10	1				
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16									

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	1			
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	R		1			
								Stage obligatoire de 20h.							
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	<b>Etudes de cas</b>	EaC	A		1			
								Contrat option							
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h20	1			
								<b>Stage</b>	EaC	A		0			
								Stage obligatoire de 20h.							
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h30	2			
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	2			
								<b>Rapport de stage</b>	EaC	R		1			
								Stage obligatoire de 20h.							
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
								A rendre en janvier.							
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h00	2			
								En décembre.							
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h10	2			
								En novembre.							
								<b>Stage</b>	EaC	A		0			
								Stage obligatoire de 30h à réaliser au courant de l'année.							
EC		APSA de spécialité pratique - L3S5		2		CCI									
		Choisir 1 élément(s)													
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique activité 1</b>	EaC	PS		1			
								<b>Évaluation pratique activité 2</b>	EaC	PS		1			
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	<b>Note engagement</b>	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
								<b>Note de performance</b>	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique 1</b>	EsC	PS		1			
								En cours des TD.							
								<b>Évaluation pratique 2</b>	EaC	PS		2			
								Au TD8.							
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Evaluation pratique formative	EaC	PS		1		
								Au TD4.						
								Evaluation pratique sommative	EaC	PS		1		
								Au TD8.						
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	Evaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1	EsC	PS		1		
								Évaluation pratique 2	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	1 évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
								Tout au long des TD.						
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		APSA de polyvalence pratique		5		CCI	TD 18	Évaluation pratique 1	EaC	A		1		
								Évaluation pratique 2	EaC	A		1		
<b>UE</b>		<b>UE2 : Publics à besoins spécifiques</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
EC		Pathologies chroniques et ALD		1		CCI	CM 8 TD 6	Ecrit	EsC	ET	1h00	1		
								En TD						
EC		Neurologie		1		CCI	CM 10 TD 8	Ecrit	EaC	ET	1h30	1		
								Hors TD						
EC		Vieillesse		1		CCI	CM 8 TD 6	Ecrit	EsC	ET	1h00	1		
								En TD						
<b>UE</b>		<b>UE3 : Méthodologie scientifique</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
EC		Méthodologie scientifique		1		CCI	CM 2								
							TD 6								
EC		Langues vivantes		1		CCI	TD 20								
							<b>Oral</b> En TD (1ère moitié du cycle)	EsC	EO	0h10	1				
							<b>Ecrit</b> En TD (2ème moitié du cycle)	EaC	ET	1h00	1				
<b>UE</b>	<b>UE4 : Pédagogie et bilans en APAS</b>		<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CCI</b>									
EC		Pédagogie		1		CCI	TD 22								
							<b>Dossier</b>	EaC	A		2				
								<b>Note de pratique</b> En TD	EsC	A		1			
EC		Outils d'évaluation		1		CCI	TD 16								
								<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
EC		Pratique des APSA		1		CCI	TD 8								
								<b>Note de pratique</b> En TD	EsC	A		1			
EC		Théorie des APSA		1		CCI	TD 24								
								<b>Ecrit</b> Hors TD	EaC	ET	1h30	1			
Stage		Stage				CCI	TD 10								
								<b>Dossier</b>	EaC	A		1			
<b>UE</b>	<b>UE5 : Approches scientifiques</b>		<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>									
EC		Approche socio-historique des APAS		1		CCI	CM 8								
							TD 4								
								<b>Ecrit</b> Hors TD	EaC	ET	1h30	1			
EC		Approche psycho-affective des APAS		1		CCI	CM 8								
							TD 4								
								<b>Dossier</b>	EsC	A		2			
								<b>Oral</b> En TD	EsC	EO	0h20	1			

## Semestre 6

Nature : Semestre

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE		UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité et de polyvalence	3	3		CCI									
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI									
Choisir 1 élément(s)															
EC		Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
EC		Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	Dossier projet d'étude	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	1			
								Soutenance orale	EaC	EO	0h10	1			
								Stage	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 20h.							
EC		Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	Rapport de stage	EaC	R		1			
								Stage obligatoire de 20h.							
								Écrit	EaC	ET	1h30	2			
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30	1			
EC		Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	2			
								Stage	EaC	A		0			
								Stage obligatoire de 20h.							
EC		Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	3h00	2			
								Dossier	EaC	A		1			
								Oral	EaC	EO	0h15	1			
EC		Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
								Oral	EaC	EO	0h10	2			
EC		Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
								Oral	EaC	EO	0h20	1			
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 30h.							
EC		Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
								Oral	EaC	EO	0h10	1			
								Rapport de stage	EaC	A		1			
								Stage obligatoire de 20h.							
EC		Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2			
								Stage	EaC	A		0			
								Stage obligatoire de 20h.							
								Oral	EsC	EO	0h10	1			
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Oral</b>	EaC	EO		1		
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h30	1		
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h30	2		
								<b>Rapport de stage</b> Stage obligatoire de 30h.	EaC	R		1		
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1		
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	2		
								<b>Rapport de stage</b> Stage optionnel de 20h thématique spécifique MNS.	EaC	A		1		
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	<b>Contrat option</b>	EaC	A		1		
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	2		
								<b>Oral</b>	EaC	EO	0h20	1		
								<b>Stage</b> Stage obligatoire de 20h.	EaC	A		0		
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h30	2		
								<b>Rapport de stage</b> Stage obligatoire de 30h.	EaC	R		1		
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	<b>Dossier</b>	EaC	A		1		
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	2h00	2		
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	<b>Écrit</b> En avril.	EaC	ET	1h30	1		
								<b>Oral</b> En mai.	EaC	EO	0h15	2		
								<b>Stage</b> Stage obligatoire de 30h à réaliser au courant de l'année	EaC	A		0		
EC		APSA de spécialité pratique - L3S6		2		CCI								
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>												
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b> Au TD8.	EaC	PS		1		
								<b>Évaluation pratique pédagogique</b> Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	<b>Note d'engagement</b> Au TD8.	EaC	PS		1		
								<b>Note performance (niveau de jeu)</b> Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique 1</b> En cours des TD.	EsC	PS		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Évaluation pratique 2 Au TD8.	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16	Évaluation formative Au TD4.	EaC	PS		1		
								Évaluation sommative Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Tout au long des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au cours des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique en compétition Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1 En cours des TD.	EsC	PS		1		
								Évaluation pratique 2 Au TD8.	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Tout au long des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		APSA de polyvalence pratique		5		CCI	TD 18	Évaluation pratique 1	EaC	A		1		
								Évaluation pratique 2	EaC	A		1		
UE		UE2 : Publics à besoins spécifiques		3	3	CCI								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
EC	Santé mentale			1		CCI	CM 8	Ecrit	EsC	ET	1h00	1		
							TD 8							
							En TD							
							Hors TD							
EC	Publics sensibles			1		CCI	CM 6	Ecrit	EaC	ET	1h00	1		
							TD 6							
							Hors TD							
<b>UE</b>	<b>UE3 : Méthodologie scientifique</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC	Méthodologie scientifique			1		CCI	CM 6	Dossier	EaC	A		3		
							TD 14							
							Dossier							
EC	Statistiques			1		CCI	TD 8	Ecrit	EaC	ET	1h30	1		
							Hors TD							
<b>UE</b>	<b>UE4 : Pédagogie et bilans en APAS</b>		<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CCI</b>								
EC	Pédagogie des APAS			1		CCI	TD 20	Dossier	EaC	A		2		
							Note de pratique							
EC	Pratique des APSA			1		CCI	TD 16	Note de pratique	EsC	A		1		
							En TD							
EC	Théorie des APSA			1		CCI	TD 24	Ecrit	EaC	ET	1h30	1		
							Hors TD							
Stage	Stage long			1		CCI	TD 10	Dossier	EaC	A		1		
<b>UE</b>	<b>UE5 : Insertion et milieu professionnel</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC	Compétence et institution			1		CCI	TD 6	Dossier	EaC	A		1		
EC	Législation et éthique			1		CCI	CM 4	Dossier	EsC	A		1		
							TD 6							
							Ecrit							
EC	Législation et éthique			1		CCI	Hors TD	EaC	ET	1h30	2			
<b>UE</b>	<b>UE6 : Éducation thérapeutique du patient</b>		<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
EC	Education thérapeutique du patient			1		CCI	CM 12	Dossier	EaC	A		2		
							TD 28							
							Oral							
							En TD							
							Oral							
EC	Education thérapeutique du patient			1		CCI	En TD	EsC	EO	0h20	1			
<b>UE</b>	<b>UE7 : UE libre</b>		<b>3</b>			<b>CCI</b>								

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PS	Évaluation des pratiques sportives
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Licence 3 Sciences et techniques des activités  
physiques et sportives (STAPS) : activité  
physique adaptée et santé - Double cursus danse**

### Inscription pédagogique

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Certificat médical à fournir lors de l'inscription pédagogique nécessaire à la pratique sportive et artistique.

### Contrat pédagogique

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

Motivation de la règle additionnelle :

Précision du public visé par le contrat pédagogique

### Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : l'étudiant ne pouvant pas pratiquer doit être présent aux cours d'enseignement de pratique des APSA si son état ne le dispense pas d'assiduité. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat mentionnant son impossibilité de déplacement.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

Motivation de la dérogation :

Le suivi de l'assiduité est nécessaire afin de communiquer et faire respecter les mesures de sécurité lors des pratiques sportives.

## Compensation

L'UE 5 du semestre 5 et l'UE 4 du semestre 6, organisées en blocs de compétences, ne peuvent pas être compensées par d'autres UE au sein du semestre. La compensation est néanmoins possible entre ces UE.

L'UE 7 du semestre 5 et l'UE 6 du semestre 6, organisées en blocs de compétences, ne peuvent pas être compensées par d'autres UE au sein du semestre. La compensation est néanmoins possible entre ces UE.

### Motivation de la dérogation :

La validation de ces UE donne l'équivalence automatique du programme de la 1<sup>ère</sup> année de formation supérieure au Diplôme d'état de professeur de danse.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Optimisation des groupes de TD en raison de la pénurie d'installations sportives.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmier, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmier, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

Les modalités des épreuves de substitution peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

Circonstances recevables pouvant justifier une absence en cours et permettant de bénéficier d'une épreuve de substitution :

- Maladie : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- Hospitalisation : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmier.e.
- Accident nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- Décès d'un proche.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- Convocation :

1. Toute convocation officielle : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).
- Participation :
    1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
    2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
  - Stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

#### Motivation de la dérogation :

Prise en compte des spécificités des étudiants en STAPS participant à de nombreuses compétitions sportives et artistiques, ainsi que la participation à des événements en lien avec la professionnalisation.

#### **Epreuves de substitution**

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

#### Motivation de la règle additionnelle :

La faculté a fait le choix de centraliser la gestion des épreuves de substitution afin d'optimiser les emplois du temps.

#### **Régimes spécifiques d'études**

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs

L'aménagement "conservation des notes d'une année sur l'autre" est proposé à la totalité des étudiants de licence de manière dérogatoire.

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 5

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		<b>UE1 : Pratique danse</b>	6	6		CCI										
EC		Pratique au Conservatoire à Rayonnement Régional		1		CCI										
								Evaluation pratique En fin de semestre	EaC	PA		1				
								Evaluation pratique En fin de semestre	EaC	PA		1				
								Evaluation pratique En fin de semestre	EaC	PA		1				
UE		<b>UE2 : Approches scientifiques et APAS</b>	3	3		CCI										
EC		Approche socio-historique des APAS		1		CCI	CM 8 TD 4									
								Ecrit Hors TD	EaC	ET	1h30	1				
EC		Approche psycho-affective des APAS		1		CCI	CM 8 TD 4									
								Dossier	EsC	A		2				
								Oral En TD	EsC	EO	0h20	1				
EC		Vieillesse		1		CCI	CM 8 TD 6									
								Ecrit En TD	EsC	ET	1h00	1				
UE		<b>UE3 : Méthodologie scientifique</b>	3	3		CCI										
EC		Méthodologie scientifique		1		CCI	CM 2 TD 6									
								Dossier	EaC	A		1				
EC		English in Performance		1		CCI	TD 24									
								Devoir maison	EsC	A		1				
								Participation orale Note de participation orale	EsC	A		1				
								Présentation finale	EsC	EO	0h30	1				
UE		<b>UE4 : Approches scientifiques</b>	6	6		CCI										
EC		Gestes sportifs		1		CCI	CM 10									
								Dossier	EsC	A		1				
								Oral En CM	EaC	EO	0h15	1				
EC		Les habiletés mentales du sportif		1		CCI	CM 10									
								Ecrit Hors CM	EaC	ET	0h30	1				
EC		Adaptations physiologiques à l'entraînement		1		CCI	CM 8									
								Ecrit Hors CM	EaC	ET	1h00	1				
EC		Planification de l'entraînement du danseur		1		CCI	TD 18									
								Evaluation pratique En fin de semestre	EsC	PS		1				
UE		<b>UE5 : Sciences historiques</b>	3	3		CCI										
EC		Histoire de la danse		1		CCI	CM 10 TD 10									

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Oral</b> En TD	EaC	EO	0h10	2		
								<b>Écrit</b> Hors TD	EaC	ET	3h00	3		
								<b>Contrôle de connaissance</b> En TD	EaC	ET	0h30	1		
<b>UE</b>		<b>UE6 : Projet professionnel</b>	<b>6</b>	<b>6</b>										
EC		Projet professionnel		1		CCI	TD 10	<b>Devoir maison</b> Hors TD	EsC	A		1		
EC		Création et pratique scénique (JBUS)		1		CCI	TD 12	<b>Evaluation pratique</b> En fin de cycle	EaC	PS		1		
								<b>Evaluation pratique</b> En fin de cycle	EsC	PS		1		
<b>UE</b>		<b>UE7 : Formation musicale du danseur</b>	<b>3</b>	<b>3</b>										
EC		Formation musicale du danseur - volet 5		1		CCI	TD 20	<b>Oral</b> En TD	EaC	EO	0h15	3		
								<b>Travail de groupe</b> En TD	EaC	A		1		
								<b>Contrôle de connaissance</b> Hors TD	EaC	ET	1h00	2		



Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Rapport de stage</b> Hors TD, stage obligatoire de 50h	EsC	A		1		
EC		Création et pratique scénique (JBUS)		2		CCI	TD 12							
<b>UE</b>		<b>UE6 : Formation musicale du danseur</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>		<b>Rapport de stage</b>	EaC	A		1		
							TD 20							
EC		Formation musicale du danseur - volet 6		1		CCI		<b>Devoir maison</b> Hors TD	EaC	A		1		
								<b>Oral</b> En TD	EaC	EO	0h15	2		
								<b>Ecrit</b> En TD	EaC	ET	1h00	3		

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PA	Évaluation des pratiques artistiques
PS	Évaluation des pratiques sportives

VERSION DE TRAVAIL

Licence 3 Sciences et techniques des  
activités physiques et sportives (STAPS) :  
éducation et motricité - Éducation et Motricité

### Inscription pédagogique

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Certificat médical à fournir lors de l'inscription pédagogique nécessaire à la pratique sportive et artistique.

### Contrat pédagogique

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

Motivation de la règle additionnelle :

Précision du public visé par le contrat pédagogique

### Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : l'étudiant ne pouvant pas pratiquer doit être présent aux cours d'enseignement de pratique des APSA si son état ne le dispense pas d'assiduité. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat mentionnant son impossibilité de déplacement.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

Motivation de la dérogation :

Le suivi de l'assiduité est nécessaire afin de communiquer et faire respecter les mesures de sécurité lors des pratiques sportives.

## Compensation

L'UE 4 des semestres 5 et 6, organisée en blocs de compétences ne peut pas être compensée par les autres UE du semestre. La compensation est néanmoins possible entre les UE 4 de chaque semestre.

### Motivation de la dérogation :

L'UE 4 porte sur les compétences professionnelles permettant l'obtention de la carte professionnelle.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Optimisation des groupes de TD en raison de la pénurie d'installations sportives.

## Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

L'UE 2 du semestre 5 intitulée "Langues vivantes" ne sera évaluée que sur deux épreuves.

L'UE 4 du semestre 5 intitulée "Orientation professionnelle" ne sera évaluée que sur deux épreuves

L'UE 5 du semestre 5 intitulée "Évolution et enjeux des éducations corporelles" ne sera évaluée que sur deux épreuves

L'UE 2 du semestre 6 intitulée "Langues vivantes" ne sera évaluée que sur une épreuve.

L'UE 5 du semestre 6 intitulée "Évolution et enjeux des éducations corporelles" ne sera évaluée que sur deux épreuves

### Motivation de la dérogation :

UE2 S5 : Volume horaire insuffisant pour faire une troisième évaluation

UE4 S5: Enseignements non prioritaires au regard de la préparation des étudiants au concours de recrutement

UE5 S5: Volume horaire insuffisant pour faire une troisième évaluation (d'autant plus au regard de la modalité d'évaluation écrite)

UE2 S6 : Volume horaire insuffisant pour faire une troisième évaluation

UE5 S6 : Volume horaire insuffisant pour faire une troisième évaluation (d'autant plus au regard de la modalité d'évaluation écrite)

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmier, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

Les modalités des épreuves de substitution peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmière.

Circonstances recevables pouvant justifier une absence en cours et permettant de bénéficier d'une épreuve de substitution :

- Maladie : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- Hospitalisation : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmier.e.
- Accident nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- Décès d'un proche.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- Convocation :
  1. Toute convocation officielle : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).
- Participation :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- Stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

Motivation de la dérogation :

Prise en compte des spécificités des étudiants en STAPS participant à de nombreuses compétitions sportives et artistiques, ainsi que la participation à des événements en lien avec la professionnalisation.

### Epreuves de substitution

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

Motivation de la règle additionnelle :

Le faculté a fait le choix de centraliser la gestion des épreuves de substitution afin d'optimiser les emplois du temps.

## Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code de service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code de service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code de service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants entrepreneurs

L'aménagement "conservation des notes d'une année sur l'autre" est proposé à la totalité des étudiants de licence de manière dérogatoire.

## Semestre 5

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		<b>UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité et de polyvalence</b>	3	3		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
Choisir 1 élément(s)																
EC		Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	1				
EC		Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	Dossier projet d'étude	EaC	A		1				
								Écrit	EaC	ET	2h00	1				
EC		Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Rapport de stage	EaC	R		1				
								Stage obligatoire de 20h.								
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30	1				
EC		Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Oral	EaC	EO	0h20	1				
EC		Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Fin du semestre.								
								Écrit	EaC	ET	3h00	2				
								Fin du semestre.								
EC		Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Écrit	EaC	ET	2h00	2				
EC		Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Dernier TD.								
								Oral	EaC	EO	0h10	3				
								TD 8/9/10.								
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Etude de cas	EaC	A	0h15	1				
EC		Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Stage obligatoire de 20h								
								Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Au TD8.								
EC		Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30	1				
								Stage	EaC	A		1				
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16	Ecrit	EaC	ET	1h30	1				
								Oral	EaC	EO	0h10	1				
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16									

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Écrit	EaC	ET	1h30	2		
								Oral	EaC	EO	0h10	1		
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1		
								Écrit	EaC	ET	2h00	2		
								Rapport de stage	EaC	R		1		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	Études de cas	EaC	A		1		
								Contrat option						
								Écrit	EaC	ET	2h00	2		
								Oral	EaC	EO	0h20	1		
								Stage	EaC	A		0		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1		
								Écrit	EaC	ET	1h30	2		
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2		
								Rapport de stage	EaC	R		1		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1		
								A rendre en janvier.						
								Écrit	EaC	ET	1h00	2		
								En décembre.						
								Oral	EaC	EO	0h10	2		
								En novembre.						
								Stage	EaC	A		0		
								Stage obligatoire de 30h à réaliser au courant de l'année.						
EC		APSA de spécialité pratique - L3S5		2		CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique activité 1	EaC	PS		1		
								Évaluation pratique activité 2	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	Note engagement	EaC	PS		1		
								Au TD8.						
								Note de performance	EaC	PS		1		
								Au TD8.						
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1	EsC	PS		1		
								En cours des TD.						
								Évaluation pratique 2	EaC	PS		2		
								Au TD8.						
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Évaluation pratique formative</b> Au TD4.	EaC	PS		1		
								<b>Évaluation pratique sommative</b> Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique 1</b>	EsC	PS		1		
								<b>Évaluation pratique 2</b>	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	<b>1 évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b> Tout au long des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	<b>Évaluation pratique</b>	EaC	PS		1		
EC		APSA de polyvalence pratique		5		CCI	TD 18	<b>Évaluation pratique 1</b>	EaC	A		1		
								<b>Évaluation pratique 2</b>	EaC	A		1		
<b>UE</b>		<b>UE2 : Langues vivantes</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC		Langues vivantes		1		CCI	TD 20	<b>Écrit</b> En TD (2ème moitié du cycle)	EaC	ET	1h00	1		
								<b>Oral</b> En TD (1ère moitié du cycle)	EsC	EO	0h10	1		
<b>UE</b>		<b>UE3 : Sciences et outils</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC		Apports scientifiques en psychologie		1		CCI	CM 6 TD 4	<b>Étude de cas</b> En TD, à rendre à la fin du 2ème TD	EsC	A		1		
								<b>QCM</b>	EsC	QC	0h30	1		

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Hors CM							
							CM 2								
							TD 4								
EC		Outils de prospection et de présentation			1	CCI		<b>Production</b>	EsC	PE		1			
								En TD							
<b>UE</b>		<b>UE4 : Orientation professionnelle</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		<b>CCI</b>									
							CM 2								
							TD 14								
EC		Construction et analyse de situations d'apprentissage			1	CCI		<b>Note dossier et interventions</b>	EsC	A		1			
								Tout au long des TD							
EC		APSA de polyvalence pratique mention			1	CCI	TD 36	<b>1 note de mise en pratique</b>	EsC	A		1			
								En TD							
Stage		Stage					CM 2								
							TD 2								
<b>UE</b>		<b>UE5 : Evolution et enjeux des éducations corporelles</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		<b>CCI</b>									
							CM 12								
							TD 30								
EC		Evolution et enjeux des éducations corporelles			1	CCI		<b>Ecrit</b>	EsC	ET	2h00	1			
								En TD							
								<b>Ecrit</b>	EaC	ET	4h00	1			
								Hors TD							
<b>UE</b>		<b>UE6 : Déterminants scientifiques et technologiques</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		<b>CCI</b>									
							CM 22								
EC		APSA de polyvalence théorie mention			2	CCI		<b>Ecrit</b>	EaC	ET	1h00	1			
								Hors CM							
							CM 10								
							TD 28								
EC		Déterminants scientifiques de l'enseignement			3	CCI		<b>Dossier (production collective)</b>	EsC	A		1			
								Retour attendu : début décembre							
								<b>Dissertation</b>	EaC	ET	3h00	4			
								Hors TD							
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>															
<b>UE</b>		<b>UE7 : facultative</b>				<b>CCI</b>									
EC		Méthodologie des écrits du concours (écrit 1)				CCI	TD 10								
EC		Méthodologie des écrits du concours (écrit 2)				CCI	TD 10								
EC		Enseignements thématiques				CCI	CM 8								
Stage		Expérience enseignement complémentaire (autre stage)				CCI									

## Semestre 6

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité et de polyvalence	3	3		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
Choisir 1 élément(s)																
EC		Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
EC		Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	Dossier projet d'étude	EaC	A			1			
								Écrit	EaC	ET	2h00		1			
								Soutenance orale	EaC	EO	0h10		1			
								Stage	EaC	A			1			
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	Rapport de stage	EaC	R			1			
								Stage obligatoire de 20h.								
								Écrit	EaC	ET	1h30		2			
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30		1			
EC		Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Écrit	EaC	ET	2h00		2			
								Stage	EaC	A			0			
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	3h00		2			
								Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h15		1			
EC		Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h10		2			
EC		Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h20		1			
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30		2			
								Rapport de stage	EaC	A			1			
								Stage obligatoire de 30h.								
EC		Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h10		1			
								Rapport de stage	EaC	A			1			
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30		2			
								Stage	EaC	A			0			
								Stage obligatoire de 20h.								
								Oral	EsC	EO	0h10		1			
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16									

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Oral	EaC	EO		1			
								Écrit	EaC	ET	1h30	1			
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage	EaC	R		1			
								Stage obligatoire de 30h.							
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	2			
								Rapport de stage	EaC	A		1			
								Stage optionnel de 20h thématique spécifique MNS.							
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	Contrat option	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	2			
								Oral	EaC	EO	0h20	1			
								Stage	EaC	A		0			
								Stage obligatoire de 20h.							
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage	EaC	R		1			
								Stage obligatoire de 30h.							
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	2			
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	1			
								Oral	EaC	EO	0h15	2			
								Stage	EaC	A		0			
								Stage obligatoire de 30h à réaliser au courant de l'année							
EC		APSA de spécialité pratique - L3S6		2		CCI									
		Choisir 1 élément(s)													
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
								Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	Note d'engagement	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
								Note performance (niveau de jeu)	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1	EsC	PS		1			
								En cours des TD.							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Évaluation pratique 2 Au TD8.	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16	Évaluation formative Au TD4.	EaC	PS		1		
								Évaluation sommative Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Tout au long des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au cours des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique en compétition Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1 En cours des TD.	EsC	PS		1		
								Évaluation pratique 2 Au TD8.	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Tout au long des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		APSA de polyvalence pratique		5		CCI	TD 18	Évaluation pratique 1	EaC	A		1		
								Évaluation pratique 2	EaC	A		1		
UE		UE2 : Langues vivantes		3	3	CCI								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
EC		Langues vivantes et application disciplinaire en APSA		1		CCI	TD 18	<b>Capsule vidéo</b> En TD	EsC	A		1		
<b>UE</b>		<b>UE3 : Sciences et outils</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC		Apports scientifiques en psychologie		2		CCI	CM 4 TD 4	<b>Note sur un travail</b> Note pour un travail prenant appui sur les contenus développés en TD	EsC	A		1		
EC		Apports scientifiques en physiologie		3		CCI	CM 16	<b>Écrit (accidentologie)</b> Hors CM	EaC	ET	1h00	1		
								<b>Écrit (APS et croissance)</b> Hors CM	EaC	ET	1h00	1		
EC		Initiation à la recherche		2		CCI	CM 2 TD 8	<b>Dossier : production collective</b> Hors TD	EsC	A		1		
EC		Outils numériques en éducation et motricité		1		CCI	TD 10	<b>Évaluation pratique</b>	EsC	A	1h00	1		
<b>UE</b>		<b>UE4 : Orientation professionnelle</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		<b>CCI</b>								
EC		Construction et analyse de situations d'apprentissage		3		CCI	CM 2 TD 34	<b>Oral</b> Hors TD	EsC	EO	0h20	1		
EC		APSA de polyvalence pratique mention		1		CCI	TD 18	<b>Note de pratique</b> En TD	EsC	A		1		
Stage		Stage		2		CCI	TD 4	<b>Note "capacité à se former"</b> Tout au long du stage, par le tuteur Stage obligatoire de 100h	EsC	A		1		
								<b>Note "compétences à enseigner"</b> En fin de stage Stage obligatoire de 100h	EsC	A		1		
<b>UE</b>		<b>UE5 : Evolution et enjeux des éducations corporelles</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		<b>CCI</b>								
EC		Evolution et enjeux des éducations corporelles		1		CCI	CM 8 TD 26	<b>Écrit</b> En TD	EsC	ET	3h00	1		
								<b>Dissertation</b> Hors TD	EaC	A	4h00	1		
<b>UE</b>		<b>UE6 : Déterminants scientifiques et technologiques</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		<b>CCI</b>								
EC		APSA de polyvalence théorie mention		2		CCI	CM 22	<b>Écrit</b> Hors CM	EaC	ET	1h00	1		

Maquette d'enseignement						Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
EC		Déterminants scientifiques de l'enseignement		3		CCI	CM 10							
							TD 28							
							Dissertation Hors TD	EaC	ET	5h00	4			
		Dossier : production collective	EsC	A		1								
Retour attendu : début avril														
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>														
<b>UE</b>	<b>UE7 : facultative</b>					<b>CCI</b>								
EC		Sauvetage				CCI	TD 8							
EC		Méthodologie des écrits du concours (écrit 1)		1		CCI	TD 10							
							1 Note sur une partie de dissertation	EaC	ET	1h00	1			
EC		Méthodologie des écrits du concours (écrit 2)		1		CCI	TD 10							
							Ecrit : Production individuelle	EsC	ET	2h00	1			
EC		Méthodologie du dossier Mon Master				CCI	CM 2							
							TD 4							
EC		Enseignements thématisés				CCI	CM 8							
Stage		Expérience enseignements complémentaires (autre stage)				CCI								

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PS	Évaluation des pratiques sportives
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

**Licence 3 Sciences et techniques des  
activités physiques et sportives (STAPS) :  
entraînement sportif - Entraînement sportif****Inscription pédagogique**

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Motivation de la règle additionnelle :

Certificat médical à fournir lors de l'inscription pédagogique nécessaire à la pratique sportive et artistique.

**Contrat pédagogique**

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

Motivation de la règle additionnelle :

Précision du public visé par le contrat pédagogique

**Assiduité**

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : l'étudiant ne pouvant pas pratiquer doit être présent aux cours d'enseignement de pratique des APSA si son état ne le dispense pas d'assiduité. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat mentionnant son impossibilité de déplacement.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

Motivation de la dérogation :

Le suivi de l'assiduité est nécessaire afin de communiquer et faire respecter les mesures de sécurité lors des pratiques sportives.

## Compensation

Les UE 2,3,4 et 5 des semestres 5 et 6, organisées en blocs de compétences, ne peuvent pas être compensées par d'autres UE au sein du semestre. La compensation est néanmoins possible entre les UE 2,3,4 et 5 de chaque semestre.

### Motivation de la dérogation :

Les UE 2,3,4 et 5 portent sur les compétences professionnelles permettant l'obtention de la carte professionnelle.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

### Motivation de la dérogation :

Optimisation des groupes de TD en raison de la pénurie d'installations sportives.

## Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

L'UE 5 intitulée "Intégrer le monde professionnel et valoriser ses compétences" ne sera évaluée que sur deux épreuves.

### Motivation de la dérogation :

Le volume horaire de l'UE 5 ne permet pas d'effectuer une troisième évaluation.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmerie.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

Les modalités des épreuves de substitution peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

### Motivation de la dérogation :

Nombreuses absences suite à des blessures nécessitent justification et suivi de la part de l'infirmerie.

Circonstances recevables pouvant justifier une absence en cours et permettant de bénéficier d'une épreuve de substitution :

- Maladie : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- Hospitalisation : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmier.e.
- Accident nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- Décès d'un proche.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- Convocation :
  1. Toute convocation officielle : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).
- Participation :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- Stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

Motivation de la dérogation :

Prise en compte des spécificités des étudiants en STAPS participant à de nombreuses compétitions sportives et artistiques, ainsi que la participation à des événements en lien avec la professionnalisation.

### Epreuves de substitution

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

Motivation de la règle additionnelle :

Le faculté a fait le choix de centraliser la gestion des épreuves de substitution afin d'optimiser les emplois du temps.

### Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code de service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code de service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code de service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants en situation de handicap

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II  
Étudiants artistes de haut niveau  
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers  
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux  
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS  
Étudiants en situation de handicap  
Étudiants en situation de longue maladie  
Étudiants engagés dans plusieurs cursus  
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association  
Étudiants exerçant une activité professionnelle  
Étudiants sportifs de haut niveau  
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1  
Grossesse  
Étudiants entrepreneurs

L'aménagement "conservation des notes d'une année sur l'autre" est proposé à la totalité des étudiants de licence de manière dérogatoire.

## Semestre 5

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		<b>UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité et de polyvalence</b>	3	3		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
Choisir 1 élément(s)																
EC		Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	1				
EC		Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	Dossier projet d'étude	EaC	A		1				
								Écrit	EaC	ET	2h00	1				
EC		Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Rapport de stage	EaC	R		1				
								Stage obligatoire de 20h.								
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30	1				
EC		Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Oral	EaC	EO	0h20	1				
EC		Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Fin du semestre.								
								Écrit	EaC	ET	3h00	2				
								Fin du semestre.								
EC		Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Écrit	EaC	ET	2h00	2				
EC		Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Dernier TD.								
								Oral	EaC	EO	0h10	3				
								TD 8/9/10.								
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Etude de cas	EaC	A	0h15	1				
EC		Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1				
								Stage obligatoire de 20h								
								Écrit	EaC	ET	2h00	2				
								Au TD8.								
EC		Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2				
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30	1				
								Stage	EaC	A		1				
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16	Ecrit	EaC	ET	1h30	1				
								Oral	EaC	EO	0h10	1				
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16									

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Écrit	EaC	ET	1h30	2		
								Oral	EaC	EO	0h10	1		
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1		
								Écrit	EaC	ET	2h00	2		
								Rapport de stage	EaC	R		1		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	Études de cas	EaC	A		1		
								Contrat option						
								Écrit	EaC	ET	2h00	2		
								Oral	EaC	EO	0h20	1		
								Stage	EaC	A		0		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1		
								Écrit	EaC	ET	1h30	2		
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	2h00	2		
								Rapport de stage	EaC	R		1		
								Stage obligatoire de 20h.						
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1		
								A rendre en janvier.						
								Écrit	EaC	ET	1h00	2		
								En décembre.						
								Oral	EaC	EO	0h10	2		
								En novembre.						
								Stage	EaC	A		0		
								Stage obligatoire de 30h à réaliser au courant de l'année.						
EC		APSA de spécialité pratique - L3S5		2		CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique activité 1	EaC	PS		1		
								Évaluation pratique activité 2	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	Note engagement	EaC	PS		1		
								Au TD8.						
								Note de performance	EaC	PS		1		
								Au TD8.						
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1	EsC	PS		1		
								En cours des TD.						
								Évaluation pratique 2	EaC	PS		2		
								Au TD8.						
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Évaluation pratique formative	EaC	PS		1		
								Au TD4.						
								Évaluation pratique sommative	EaC	PS		1		
								Au TD8.						
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1	EsC	PS		1		
								Évaluation pratique 2	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	1 évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
								Tout au long des TD.						
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		APSA de polyvalence pratique		5		CCI	TD 18	Évaluation pratique 1	EaC	A		1		
								Évaluation pratique 2	EaC	A		1		
<b>UE</b>		<b>UE 2 - Mobiliser des concepts scientifiques S5 ES</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
EC		Gestes sportifs		1		CCI	CM 10	Dossier	EsC	A		1		
								Oral	EaC	EO	0h15	1		
								En CM						
Matière		La Recherche scientifique en STAPS et intégrité scientifique		1		CCI	CM 10	Article scientifique	EsC	A		1		
								Poster vulgarisation article scientifique, Hors TD						
EC		Les habiletés mentales du sportif		1		CCI	CM 10	Écrit	EaC	ET	0h30	1		
								Hors CM						
Matière		Physiologie de l'exercice et santé		1		CCI	CM 18	Écrit	EaC	ET	2h00	1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Hors CM						
EC		Adaptations physiologiques à l'entraînement		1		CCI	CM 8							
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h00	1		
								Hors CM						
<b>UE</b>		<b>UE 3 - Développer des qualités physiques S5 ES</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
EC		Concevoir et mettre en place des séances de développement de l'endurance - S5 ES					TD 10							
EC		Concevoir et mettre en place des séances de développement de coordination - S5 ES		1		CCI	CM 4 TD 8							
								<b>Mise en pratique</b>	EsC	A		1		
								En TD						
EC		Concevoir et mettre en place des séances de développement de vitesse - S5 ES		1		CCI	CM 2 TD 10							
								<b>Mise en pratique</b>	EsC	A		1		
								En TD						
Matière		Bases de planification		1		CCI	CM 10							
								<b>Dossier</b>	EsC	A		1		
								Dossier en commun avec "Programmation de l'entraînement et de la préparation physique" de l'UE 3 semestre 5. Hors CM						
Matière		Programmation de l'entraînement et de la préparation physique		1		CCI	CM 4							
								<b>Dossier</b>	EsC	A		1		
								Dossier en commun avec "Bases de planification" de l'UE 3 semestre 5. Hors CM						
Matière		Concevoir et mettre en place des tests de qualités physiques (Tests BCPE)					CM 2							
<b>UE</b>		<b>UE 4 - Pratiquer et entraîner différentes disciplines sportives - S5-ES</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
EC		APSA de mention ES : musculation et haltérophilie (pratique) - S5 ES		1		CCI	TD 18							
								<b>Note de pratique</b>	EsC	A		1		
								En TD						
EC		APSA de mention ES : sports individuels (pratique) - S5 ES		1		CCI	TD 18							
								<b>Note de pratique</b>	EsC	A		1		
								En TD						
EC		APSA de mention ES : sports individuels (théorie) - S5 ES		1		CCI	CM 10							
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h00	1		
								Écrit en commun avec musculation et haltérophilie. Hors CM						
EC		APSA de mention ES : musculation et haltérophilie (théorie) - S5 ES		1		CCI	CM 4							
								<b>Écrit</b>	EaC	ET	1h00	1		
								Écrit en commun avec les sports individuels. Hors CM						
Matière		Management d'une équipe		1		CCI	CM 10							
								<b>Dossier</b>	EsC	A		1		
								Hors CM						
<b>UE</b>		<b>UE 5 - Intégrer le monde professionnel et valoriser ses compétences S5-ES</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	EC	Marketing opérationnel (démarchage professionnel, commercialisation, story-telling et soft skills, e-reputation) - S5 ES		1		CCI	CM 6	Dossier Dossier en commun avec " Entreprenariat et professionnalisation (lancer son entreprise, étude de marché, business plan, prévisionnel)" de l'UE 5 semestre 6 Hors TD	EsC	A		1			
							TD 6								
	EC	Entreprenariat et professionnalisation (lancer son entreprise, étude de marché, buisness plan, prévisionnel) - S5 ES		1		CCI	CM 6	Dossier Dossier en commun avec "Marketing opérationnel (démarchage professionnel, commercialisation, story-telling et soft skills, e-réputation" de l'UE 5 semestre 6 Hors TD	EsC	A		1			
	EC	Projet professionnel et stage - S5 ES		1		CCI	CM 2	Dossier Rapport de stage Hors TD/stage	EsC	A		1			
							TD 16								
<b>UE</b>		<b>UE 6 - Usages numériques et linguistiques S5-ES</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>									
	EC	Outils numériques au service de l'entraînement - S5 ES		1		CCI	TD 6	Dossier Hors TD	EsC	A		1			
	EC	Langue étrangère - S5 ES		1		CCI	TD 20	Oral En TD (1ère moitié du cycle)	EsC	EO	0h10	1			
								Écrit En TD (2ème moitié du cycle)	EaC	ET	1h00	1			

## Semestre 6

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité et de polyvalence	3	3		CCI										
EC		APSA de spécialité théorie		3		CCI										
Choisir 1 élément(s)																
EC		Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
EC		Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	Dossier projet d'étude	EaC	A			1			
								Écrit	EaC	ET	2h00		1			
								Soutenance orale	EaC	EO	0h10		1			
								Stage	EaC	A			1			
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	Rapport de stage	EaC	R			1			
								Stage obligatoire de 20h.								
								Écrit	EaC	ET	1h30		2			
								Écrit - QCM	EaC	QC	0h30		1			
EC		Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Écrit	EaC	ET	2h00		2			
								Stage	EaC	A			0			
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	3h00		2			
								Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h15		1			
EC		Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h10		2			
EC		Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h20		1			
EC		Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30		2			
								Rapport de stage	EaC	A			1			
								Stage obligatoire de 30h.								
EC		Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A			1			
								Oral	EaC	EO	0h10		1			
								Rapport de stage	EaC	A			1			
								Stage obligatoire de 20h.								
EC		Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30		2			
								Stage	EaC	A			0			
								Stage obligatoire de 20h.								
								Oral	EsC	EO	0h10		1			
EC		Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16									

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Oral	EaC	EO		1			
								Écrit	EaC	ET	1h30	1			
EC		Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage	EaC	R		1			
								Stage obligatoire de 30h.							
EC		Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	2			
								Rapport de stage	EaC	A		1			
								Stage optionnel de 20h thématique spécifique MNS.							
EC		Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	Contrat option	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	2			
								Oral	EaC	EO	0h20	1			
								Stage	EaC	A		0			
								Stage obligatoire de 20h.							
EC		Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage	EaC	R		1			
								Stage obligatoire de 30h.							
EC		Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	Dossier	EaC	A		1			
								Écrit	EaC	ET	2h00	2			
EC		Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	Écrit	EaC	ET	1h30	1			
								Oral	EaC	EO	0h15	2			
								Stage	EaC	A		0			
								Stage obligatoire de 30h à réaliser au courant de l'année							
EC		APSA de spécialité pratique - L3S6		2		CCI									
		Choisir 1 élément(s)													
EC		Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
								Évaluation pratique	EaC	PS		1			
								pédagogique Au TD8.							
EC		Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	Note d'engagement	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
								Note performance (niveau de jeu)	EaC	PS		1			
								Au TD8.							
EC		Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1	EsC	PS		1			
								En cours des TD.							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Évaluation pratique 2 Au TD8.	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16	Évaluation formative Au TD4.	EaC	PS		1		
								Évaluation sommative Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Tout au long des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au cours des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique en compétition Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1 En cours des TD.	EsC	PS		1		
								Évaluation pratique 2 Au TD8.	EaC	PS		2		
EC		Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Tout au long des TD.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique Au TD8.	EaC	PS		1		
EC		APSA de polyvalence pratique		5		CCI	TD 18	Évaluation pratique 1	EaC	A		1		
								Évaluation pratique 2	EaC	A		1		
UE		UE 2 - Mobiliser des concepts scientifiques - S6 ES		7	7	CCI								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Matière	Mise en place d'expérimentations scientifiques		1		CCI	TD 16	<b>Dossier</b> Mini-mémoire, hors TD	EsC	A		1		
	EC	Spécificités physiologiques des enfants et adolescents		1		CCI	CM 10	<b>Ecrit</b> Hors CM	EaC	ET	1h00	1		
	EC	Physiologie de l'exercice et santé		1		CCI	CM 6	<b>Ecrit</b> Hors CM	EaC	ET	1h00	1		
	Matière	Fatigue induite par l'exercice et importance de la récupération		1		CCI	CM 10	<b>Ecrit</b> Hors CM	60 EaC	ET		1		
	EC	Physiopathologie musculaire : blessures et régénération		1		CCI	CM 12	<b>Ecrit</b> Hors CM	60 EaC	ET		1		
	Matière	Outils numériques : traitement des données et statistiques		1		CCI	TD 6	<b>Dossier</b> Hors TD	EsC	A		1		
	EC	Analyse du mouvement : anatomie fonctionnelle		1		CCI	CM 2 TD 12	<b>Oral</b> En TD	EsC	EO	0h15	1		
<b>UE</b>	<b>UE 3 - Développer des qualités physiques - S6-ES</b>		<b>7</b>	<b>7</b>		<b>CCI</b>								
	EC	Concevoir et mettre en place des séances de développement des qualités physiques - S6 ES		1		CCI	TD 10	<b>Note de mise en pratique</b> En TD	EsC	A		1		
	EC	Concevoir et mettre en place des séances de développement de la souplesse et de l'équilibre - S6 ES		1		CCI	CM 4 TD 10	<b>Note de mise en pratique</b> En TD	EsC	A		1		
	EC	Concevoir et mettre en place des séances de développement de la force - S6 ES		1		CCI	CM 4 TD 16	<b>Note de pratique et mise en pratique</b> En TD	EsC	A		1		
	EC	Concevoir et mettre en place des séances de développement de l'endurance - S6 ES		1		CCI	CM 4 TD 6	<b>Note de pratique et mise en pratique</b> En TD	EsC	A		1		
<b>UE</b>	<b>UE 4 - Pratiquer et entraîner différentes disciplines sportives S6-ES</b>		<b>7</b>	<b>7</b>		<b>CCI</b>								
	EC	Apprentissage et contrôle moteur - S6 ES		1		CCI	CM 12	<b>Ecrit (QCM)</b> Après le premier CM <b>Dossier</b> Hors CM	EsC	QC	0h20	1		
	EC	Gestion du poids et entraînement - S6 ES		1		CCI	CM 4	<b>Ecrit</b> Épreuve commune avec la matière "Outils objectifs et subjectifs du contrôle de la	EaC	ET	0h20	1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								charge d'entraînement" de l'UE4 au semestre 6. Hors CM						
EC		Outils objectifs et subjectifs du contrôle de la charge d'entraînement - S6 ES		1		CCI	CM 2	<b>Ecrit</b> Épreuve commune avec la matière "Gestion du poids et entraînement" de l'UE4 au semestre 6. Hors CM	EaC	ET	0h20	1		
EC		Importance de la nutrition sur la performance du sportif - S6 ES		1		CCI	CM 16	<b>Ecrit</b> Hors CM	EaC	ET	1h00	1		
EC		Planification de la préparation mentale - S6 ES		1		CCI	CM 4	<b>Ecrit</b> Hors CM	30 EaC	ET		1		
Matière		APSA de mention ES : musculation et haltérophilie (pratique)		1		CCI	TD 18	<b>Note de pratique</b> En TD	EsC	A		1		
Matière		APSA de mention ES : sports collectifs (pratique)		1		CCI	TD 18	<b>Note de pratique</b> En TD	EsC	A		1		
Matière		APSA de mention ES : sports collectifs (théorie)				CCI	CM 10	<b>Ecrit</b> Ecrit en commun avec Musculation et haltérophilie Hors CM	60 EaC	ET		1		
Matière		APSA de mention ES : musculation et haltérophilie (théorie)		1		CCI	CM 4	<b>Ecrit</b> Ecrit en commun avec sports collectifs Hors CM	60 EaC	ET		1		
UE		<b>UE 5 - Intégrer le monde professionnel et valoriser ses compétences S6-ES</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CCI</b>								
EC		Déontologie sportive et approche juridique - S6 ES		1		CCI	CM 6	<b>Ecrit</b> Hors CM	EaC	ET	0h30	1		
EC		Le dopage dans le monde sportif - S6 ES		1		CCI	CM 6	<b>Ecrit</b> Hors CM	EaC	ET	0h30	1		
EC		Projet professionnel et stage - S6 ES		1		CCI	TD 14	<b>Dossier</b> Rapport de stage	EsC	A		1		
Matière		Administratif et financier		1		CCI	CM 8	<b>Ecrit</b> Hors CM	EaC	ET	0h30	1		

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PS	Évaluation des pratiques sportives
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Master 2 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : activité physique adaptée et santé (APAS) - Ingénierie et développement**

### Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

- La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours, travaux dirigés)
- Si l'étudiant est absent dans une même matière (hors examen) sans un motif valable, il sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD (théoriques comme pratiques) . Le cas échéant, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives: Les étudiants ne pouvant pas pratiquer pour des raisons médicales (avec justificatif) seront notés selon d'autres modalités
- La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si l'état physique le permet tant en cours de pratique comme de théorie.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation** :
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. **Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

### Motivation de la dérogation :

Règlement interne propre à la Faculté des sciences du sport, voté en conseil de Faculté.

## Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. **Cependant, cette compensation ne concerne pas l'UE2 du semestre 4 "Stage et mémoire" pour laquelle l'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 pour valider l'UE. Une note inférieure à 10/20 à cette unité d'enseignement entraînera automatiquement l'ajournement à l'UE, au semestre, à l'année et au diplôme.**

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 **ET** pour le semestre 4 si l'UE2 "Stage et mémoire" a été obtenue avec une note minimale de 10/20.

### Motivation de la dérogation :

L'étudiant doit pouvoir maîtriser en fin de second cycle, les compétences globales du master de cette UE fondamentale propre à la formation professionnelle et à la recherche.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306)
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Convocation** :
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.**Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
  2. **Convocation** à un entretien d'embauche (*uniquement en TD*).
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation

### Motivation de la dérogation :

Ajouts de situations particulières propres à la Faculté des sciences du sport, votées en conseil de Faculté.

## Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Dispense d'examen (Aménagement du contrôle continu : l'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ( examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel ).). Cet aménagement est applicable pour :

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Dans le cadre d'un étudiant redoublant à profil spécifique uniquement, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises pourront être conservées d'une année à l'autre.). Cet aménagement est applicable pour :

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

La formation ne propose pas de "Priorité dans les choix de groupes de TD" car la capacité d'accueil dans les formations de master (25-30 étudiants) ne permet pas la mise en place de plusieurs groupes.

## Semestre 3 - APAS - ID

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP2GKU1	UE	UE 1 : Art-thérapie	3	3		CCI	TD 10									
AP2GKM11	EC	Danses thérapies			1	CCI		Oral en situation	1 EsC	EO	0h15	0,5				
								Fiche bilan	1 EsC	A		0,5				
AP2GKM12	EC	Art-thérapie			1	CCI	CM 6									
							TD 6	Oral	1 EsC	EO	0h10	1				
AP2GKU2	UE	UE 2 : Communication 2	3	3		CCI	CM 4									
AP2GKM21	EC	Techniques de communication 2			1	CCI	TD 4	Dossier	1 EsC	A		0,5				
								Oral	1 EsC	EO	0h10	0,5				
AP2GKM22	EC	Langues			1	CCI	TD 24	Dossier	1 EsC	A		0,2				
								Oral	1 EsC	EO	0h05	0,2				
								Oral	1 EsC	EO	0h05	0,2				
								Oral	1 EsC	EO	0h05	0,2				
								Oral	1 EsC	EO	0h05	0,2				
AP2GKU3	UE	UE 3 : APA et environnement social et politique	6	6		CCI	CM 6									
AP2GKM31	EC	Enjeux du sport-santé			1	CCI	TD 6	Ecrit	1 EaC	ET	2h00	1				
AP2GKM32	EC	APA et environnement familial			1	CCI	CM 4									
							TD 6	Ecrit	1 EaC	ET	2h00	1				
AP2GKM33	EC	Comparaisons internationales			1	CCI	CM 4									
							TD 4	Dossier à rendre	1 EsC	A		1				
AP2GKM34	EC	Suivi professionnel					TD 6									
AP2GKU4	UE	UE 4 : APA et cancer	4	4		CCI	CM 8									
AP4AKM52	EC	Cancer et activités physiques			1	CT	TD 8	Dossier	1 CC	A		1				
AP4AKM51	EC	Troubles métaboliques et activités physiques			1	CT	CM 6									
							TD 7	Ecrit	1 CC	ET	1h00	1				
AP2GKM41	EC	Séminaire - Cancer et APA					TD 4									
AP2GKU5	UE	UE 5 : APA, genre et santé	4	4		CCI	CM 4									
AP2GKM51	EC	Genre et APA			1	CCI	TD 4	Ecrit	1 EaC	ET	1h00	1				
AP2GKM52	EC	Genre, parcours de vie et maladies			1	CCI	CM 6									
							TD 6	Dossier	1 EsC	A		1				
AP2GKM53	EC	Corps et genre			1	CCI	CM 4									
							TD 4									

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Ecrit	1 EaC	ET	2h00	1		
AP2GKU6	UE	UE 6 : APA et santé mentale	4	4		CCI								
							CM 6							
AP2GKM61	EC	Problématiques psycho-corporelles en psychiatrie		1		CCI	TD 6							
								Dossier à rendre	1 EsC	A		1		
							CM 6							
AP2GKM62	EC	Symptômes cognitifoformes		1		CCI	TD 6							
								Oral	1 EsC	EO	0h10	1		
							CM 4							
AP2GKM63	EC	Evenements traumatiques		1		CCI	TD 6							
								Ecrit	1 EaC	ET	1h00	1		
AP2GKU7	UE	UE7 : Pilotage et évaluation de projets APA	6	6		CCI								
							CM 4							
AP2GKM71	EC	Pilotage de projets APA		1		CCI	TD 4							
								Dossier à rendre	1 EsC	A		1		
							CM 4							
AP2GKM72	EC	Comptabilité 2		1		CCI	TD 6							
								Ecrit	1 EaC	ET	1h00	1		
							CM 4							
AP2GKM73	EC	Droit 2		1		CCI	TD 6							
								Dossier	1 EsC	A		0,5		
								Oral	1 EsC	EO	0h08	0,5		
AP2GKM74	EC	Démarche - qualité et APA					CM 6							
							CM 4							
AP2GKM75	EC	Evaluation APA		1		CCI	TD 6							
								Dossier à rendre	1 EsC	A		1		
							CM 6							
AP2GKM76	EC	RH et APA		1		CCI	TD 6							
								Ecrit	1 EaC	ET	1h00	1		

## Semestre 4 - APAS - ID

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP2GLU1	UE	UE 1 : Produire une recherche	6	6		CCI	TD 26									
AP2GLM11	EC	Projet de recherche 2		1		CCI		Ecrit	1 EaC	ET	1h00	1				
								Dossier de recherche à rendre	1 EsC	A		1				
								Oral Mémoire de 15 minutes	1 EaC	S	0h15	0,5				
								Mémoire	1 EaC	M		0,5				
AP2GLUS	UE	UE 2 : Stage et mémoire	24	24	10	CCI										
AP2GLH21	Stage	Stage (600h)		1		CCI		Oral	1 EaC	S	0h15	0,5				
								Rapport de stage	1 EaC	R		0,5				

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

## Master 2 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS) - Entraînement, sport et santé

### Inscriptions administratives

L'inscription administrative sous statut d'apprenti ou sous statut stagiaire de la formation professionnelle ( en recherche de contrat d'apprentissage ) est conditionnée par une pré-inscription auprès du CFAU.

### Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

- La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours théorie/pratique, travaux dirigés).
- Si l'étudiant est absent dans une même matière (hors examen) sans un motif valable, il sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD (théoriques comme pratiques) . Le cas échéant, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives: Les étudiants ne pouvant pas pratiquer pour des raisons médicales (avec justificatif) seront notés selon d'autres modalités.
- La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si l'état physique le permet tant en cours de pratique que de théorie.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation**:
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.
  2. **Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.

- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

#### Motivation de la dérogation :

Règlement propre à la Faculté des sciences du sport, voté en conseil de Faculté.

Pour les alternants l'assiduité est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Dans le cadre de l'alternance, l'apprenti ou l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h un justificatif de son absence à la scolarité et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du CFAU ou du Service formation continue. Les motifs d'absences recevables sont ceux inscrits au Code du travail. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

### **Compensation**

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sauf pour l'**UE3 du semestre 4 " Mémoire et stage professionnel" dont la note doit être supérieure ou égale à 10/20**. Cette UE ne se compense pas avec les autres UE du semestre. **Une note inférieure à 10/20 entraînera automatiquement l'ajournement à l'UE, au semestre, à l'année et au diplôme.**

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 **ET** si l'UE3 du semestre 4 a été obtenue avec une note minimale de 10/20.

#### Motivation de la dérogation :

Une note <10/20 à cette UE indique que les compétences attendues au Master ne sont pas acquises. Un redoublement est donc nécessaire pour que l'étudiant acquiert ces compétences.

### **Organisation des épreuves**

La formation ne propose que des épreuves de contrôle continu.

#### Motivation de la dérogation :

choix d'organisation de la formation.

### **Absence aux épreuves, terminales ou continues**

La formation ne propose pas de contrôle terminal.

#### Motivation de la dérogation :

Choix d'organisation de la formation.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.

- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.

- **Convocation:**

1.

**Toute convocation officielle :** tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.

**2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**

- **Participation :**

1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.

- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

L'assiduité est également obligatoire en cours de pratique sportive pour les étudiants blessés.

Motivation de la dérogation :

Règlement interne propre à la Faculté des sciences du sport, voté en Conseil de Faculté.

Dans le cadre de l'alternance, en cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures ouvrés, sauf en cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury ou une épreuve de substitution peut être organisée.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables les motifs d'absence inscrits au Code du travail.

## Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Hors apprentis

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Hors apprentis

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes).). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Hors apprentis

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Dans le cadre d'un étudiant redoublant à profil spécifique uniquement, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises pourront être conservées d'une année à l'autre.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Hors apprentis

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

La formation ne propose pas de "Priorité dans les choix de groupes de TD" car la capacité d'accueil dans les formations de master (25-30 étudiants) ne permet pas la mise en place de plusieurs groupes. Pour les étudiants en apprentissage :

- Pas de dispense d'assiduité ni d'examen (apprentissage)
- La cohorte ne propose qu'un seul groupe : pas de priorisation possible de choix de groupes en TD
- Pas d'étalement d'études ou de conservation de notes possible car la formation est en apprentissage

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 3 - Entraînement, sport et santé

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP4AKU1	UE	<b>UE 1 : Activité physique et communication</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CT</b>										
							TD 20									
AP4AKM1A	EC	Anglais			1	CT		<b>Ecrit</b>	CC	ET	2h00	0,33				
								<b>Oral</b>	CC	EO	0h10	0,33				
								<b>Oral</b>	CC	EO	0h10	0,33				
AP4AKM1B	EC	Développement vitesse et techniques de sprint			1	CT	TD 10	<b>1 note de pratique</b>	1 CC	A		1				
AP4AKU2	UE	<b>UE 2 : Stratégies d'optimisation de la performance sportive</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>										
							CM 8									
AP4AKM2A	EC	Nutrition et modulations physiologiques			1	CT	TD 8	<b>Ecrit</b>	1 CC	ET	1h00	1				
							CM 6									
AP4AKM2B	EC	Préparation mentale intégrée niveau 2			1	CT	TD 6	<b>Oral</b>	1 CC	EO	0h10	1				
							CM 20									
AP4AKM2C	EC	Physiologie des environnements extrêmes et chronobiologie			1	CT	TD 14	<b>Ecrit</b>	1 CC	ET	2h00	1				
AP4AKU3	UE	<b>UE 3 : Cadre légal et événementiel</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>										
							CM 4									
AP4AKM3A	EC	Droit du sport			1	CT	TD 5	<b>Ecrit</b>	1 CC	ET	1h00	1				
							CM 6									
AP4AKM3B	EC	Marketing organisationnel			1	CT	TD 4	<b>1 dossier</b>	1 CC	A		1				
							CM 4									
AP4AKM3C	EC	Dopages et suivi longitudinal			1	CT	TD 5	<b>Ecrit</b>	1 CC	ET	1h00	1				
AP4AKU4	UE	<b>UE 4 : Développement expert des qualités physiques</b>	<b>9</b>	<b>3</b>		<b>CT</b>										
							CM 20									
AP4AKM4A	EC	Sports collectifs et individuels			1	CT	TD 20	<b>1 poster</b>	1 CC	A		1				
							CM 18									
AP4AKM4B	EC	physiologie avancée et entraînement			1	CT	TD 20	<b>1 note de mise en pratique</b>	1 CC	A	0h30	0,5				
								<b>Ecrit</b>	1 CC	ET	1h30	0,5				
AP4AKU5	UE	<b>UE 5 : Physiopathologie et entraînement</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>CT</b>										
							CM 6									
AP4AKM51	EC	Troubles métaboliques et activités physiques			1	CT	TD 7	<b>Ecrit</b>	1 CC	ET	1h00	1				
							CM 8									
AP4AKM52	EC	Cancer et activités physiques			1	CT	TD 8	<b>Dossier</b>	1 CC	A		1				

## Semestre 4 - Entraînement, sport et santé

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP4ALU1	UE	<b>UE 1 : Méthodologie de la recherche et séminaires</b>	<b>4</b>	<b>4</b>		CT										
AP4ALM1A	EC	Méthodologie de la recherche et séminaires		1		CT	CM 14 TD 10									
								Dossier	1 CC	A		1				
AP4ALM1B	EC	Statistiques et analyse de données		1		CT	CM 8 TD 12									
								1 écrit	1 CC	ET	1h00	1				
AP4ALM1C	EC	Veille scientifique en sciences du sport		1		CT	TD 10									
								oral	1 CC	EO	0h15	1				
AP4ALU2	UE	<b>UE 2 : Stratégies d'optimisation de la performance sportive</b>	<b>8</b>	<b>8</b>		CT										
AP4ALM2A	EC	Optimisation des qualités physiques		1		CT	CM 18 TD 20									
								oral	1 CC	EO	0h15	1				
AP4ALM2B	EC	Suivi avancé et méthodes de contrôle				CT	CM 14 TD 20									
								1 dossier ( non évalué )	1 CC	A		0				
AP4ALM2C	EC	Optimisation et intervention		1		CT	CM 20 TD 20									
								Note de mise en pratique	1 CC	A		1				
AP4ALU3	UE	<b>UE 3 : Mémoire et stage professionnel</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	CT										
AP4ALM3A	EC	Mémoire et projet professionnel (600 h)		1		CT	TD 10									
								Mémoire	CC	M		0,5				
								Soutenance	CC	S	0h20	0,5				

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

# Règles modifiées de la formation

## 2024-2025

### Master 2 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : management du sport - Marketing du sport

#### Inscriptions administratives

L'inscription administrative sous statut d'apprenti ou sous statut stagiaire de la formation professionnelle ( en recherche de contrat d'apprentissage ) est conditionnée par une pré-inscription auprès du CFAU.

#### Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Toute absence doit être justifiée. Dans le cadre de l'alternance, l'apprenti ou l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h un justificatif de son absence à la scolarité et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du CFAU ou du Service formation continue. Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du Travail. A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

#### Motivation de la dérogation :

Étudiants en alternance : obligation d'assiduité (financement).

Précision de l'obligation forte d'assiduité et protocole CFAU/SFC en cas d'absence des étudiants en alternance.

#### Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre **ne se compensent pas** entre elles. Le semestre est validé si chacune des UE le composant est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

#### Motivation de la dérogation :

Chaque Unité d'enseignement correspond à un domaine de compétences à acquérir en vue d'exercer les métiers visés par la formation.

Chaque domaine de compétences relève de connaissances fondamentales telles que les connaissances du fonctionnement et de la structuration des marchés économiques du sport, les savoir-faire en termes de marketing opérationnel et stratégique ou de mise en marché et de commercialisation des biens et des services sportifs. En outre, des UE correspondent aux mises en situations professionnelles et mobilisent autant les savoirs, les savoir-faire, les aptitudes que des savoir-être, des compétences relationnelles et des attitudes.

Précisément, chaque Unité d'enseignement (UE) est composée de plusieurs matières évaluées, ce qui donne à l'étudiant la possibilité de compenser une défaillance à l'intérieur d'une même Unité d'enseignement (UE). Qui plus est, le contrôle continu permet à l'étudiant, compte tenu des évaluations intermédiaires, de progresser au fil de l'eau et de réajuster ses apprentissages pour satisfaire aux exigences minimales évaluées.

En conséquence, la commission pédagogique juge indispensable que l'étudiant acquiert au cours des deux années de master le minimum requis dans chaque domaine de compétences (ou UE) et obtienne la note de 10 au minimum pour valider l'UE et, in fine, le diplôme.

### Organisation des épreuves

La formation ne propose que des épreuves de contrôle continu.

Motivation de la dérogation :

Choix d'organisation de la formation.

### Absence aux épreuves, terminales ou continues

La formation ne propose pas de contrôle terminal.

Motivation de la dérogation :

Choix d'organisation de la formation.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures ouvrés, sauf en cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury ou une épreuve de substitution peut être organisée. Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Le délai de rigueur pour justifier d'une absence est de 48h compte-tenu du statut de salarié à temps plein de l'alternant.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables les motifs d'absence inscrits au **Code du travail**.

Motivation de la dérogation :

Les apprentis sont soumis aux règles du Code du travail.

### Régimes spécifiques d'études

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

En apprentissage, nous ne pouvons dispenser ni d'examen ni d'assiduité. La cohorte ne propose qu'un seul groupe : pas de priorisation possible de choix de groupe en TD. S'agissant d'un M2 en apprentissage, nous ne pouvons pas, hors Jury, proposer d'étalement des études et de conservation de notes. L'étudiant fait l'objet d'un suivi, d'une écoute et d'une réponse à ses besoins grâce au cahier de liaison électronique, par son maître d'apprentissage et son enseignant référent.

## Semestre 3 - MS

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
<b>UE 1 : Initiation à la recherche, études et mémoire (S3)</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>								
AP5FKM1A	EC	Méthodologie de la démarche scientifique et aspects éthiques de la recherche		1		CT	CM 10							
							TD 20	1 dossier	1 CC	A		1		
AP5FKM1B	EC	Études marketing appliquées aux organisations sportives		1		CT		1 dossier	1 CC	A		0,5		
								présentation oral	1 CC	EO	1h00	0,5		
AP5FKM1C	EC	Méthodologies quantitatives et qualitatives		1		CT	TD 15	présentation orale	1 CC	EO	1h30	0,5		
								1 dossier	1 CC	A		0,5		
AP5FKM1D	EC	Analyse de données statistiques		1		CT	TD 16	1 épreuve technique en situation	1 CC	A	2h00	1		
<b>UE 2 : Outils d'insertion professionnelle (S3)</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>								
AP5FKM2A	EC	Logiciels de création graphique		1		CT	TD 8	Dossier	1 CC	A		1		
AP5FKM2B	EC	Techniques de recherche d'emploi et de recrutement		1		CT	TD 10	1 oral	1 CC	EO	0h30	1		
							TD 20	Écrit	1 CC	ET	1h00	0,33		
AP5FKM2C	EC	Professional English		1		CT		Oral	1 CC	EO	0h10	0,33		
								Oral	1 CC	EO	0h10	0,33		
AP5FKM2D	EC	Activités sportives spécifiques au management		1		CT	TD 20	1 dossier	1 CC	A		0,5		
								1 épreuve pratique	1 CC	A		0,5		
<b>UE 3 : Marketing des biens et des services sportifs (S3)</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>								
AP5FKM3A	EC	Marketing of sporting goods		2		CT	CM 21	1 dossier présenté à l'oral	1 CC	EO	0h30	1		
							CM 21	1 écrit	1 CC	ET	2h00	0,5		
AP5FKM3B	EC	Marketing of sport distributors		2		CT		1 présentation oral	1 CC	EO	0h30	0,5		
								1 Ecrit	CC	ET	2h00	0,5		
								1 Oral	1 CC	EO	0h30	0,5		
AP5FKM3C	EC	Marketing de l'événement sportif		1		CT	CM 6							
							TD 6	1 dossier présenté à l'oral	1 CC	EO	0h30	1		
<b>UE 4 : Commercialisation des produits sportifs et communication (S3)</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>								
AP5FKM4A	EC	Prospection commerciale B to B		1		CT	TD 12	Oral	1 CC	EO	0h20	1		
AP5FKM4B	EC	External communication and medias		1		CT	TD 12	1 écrit	1 CC	ET	1h00	1		
<b>UE 5 : Mise en situation professionnelle (S3)</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>								
AP5FKM5A	Stage	Immersion en entreprise		1		CT		Rapport de stage	1 CC	R		1		

## Semestre 4 - MS

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
	<b>UE</b>	<b>UE1 : Initiation à la recherche, études et mémoire (S4)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>										
AP5FLM1A	EC	Méthodologie de la démarche scientifique et aspects éthiques de la recherche			1	CT	CM 10	1 dossier	1 CC	A			1			
AP5FLM1B	EC	Études marketing appliquées aux organisations sportives			1	CT	TD 20	1 présentation orale	1 CC	EO	1h00		0,5			
								1 dossier	1 CC	A			0,5			
AP5FLM1C	EC	Méthodologies quantitatives et qualitatives			1	CT	TD 17	1 dossier	1 CC	A			0,5			
								Présentation à l'oral	1 CC	EO	1h00		0,5			
AP5FLM1D	EC	Analyse de données statistiques			1	CT	TD 16	1 dossier	1 CC	A			1			
AP5FLM1E	EC	Logiques d'action dans les organisations sportives			1	CT	CM 14	1 dossier	1 CC	A			1			
	<b>UE</b>	<b>UE 2 : Outils d'insertion professionnelle (S4)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>										
AP5FLM2A	EC	Projet professionnel			1	CT	TD 12	1 oral	1 CC	EO	0h30		1			
AP5FLM2B	EC	Savoir se présenter et s'exprimer à l'oral			1	CT	TD 10	1 oral	1 CC	EO	0h20		1			
AP5FLM2C	EC	Activités sportives spécifiques au management			1	CT	TD 20	dossier	1 CC	A			0,5			
								1 épreuve pratique	1 CC	A			0,5			
	<b>UE</b>	<b>UE 3 : Marketing des biens et des services sportifs (S4)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>										
AP5FLM3A	EC	Marketing of sport innovations			1	CT	CM 4 TD 10	1 dossier	1 CC	EO			1			
AP5FLM3B	EC	Marketing des services sportifs			1	CT	CM 4 TD 10	Dossier présenté à l'oral	1 CC	EO	0h20		1			
AP5FLM3C	EC	Marketing des fédérations sportives nationales et internationales			1	CT	CM 8 TD 8	Dossier présenté à l'oral	1 CC	EO	0h20		1			
AP5FLM3D	EC	Sponsoring sportif			1	CT	TD 14	Dossier présenté à l'oral	1 CC	EO	0h30		1			
	<b>UE</b>	<b>UE 4 : Commercialisation des produits sportifs et communication (S4)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>										
AP5FLM4A	EC	Web-marketing et e-commerce			1	CT	TD 12	Dossier présenté à l'oral	1 CC	EO	0h20		1			
AP5FLM4B	EC	Communication digitale et réseaux sociaux			1	CT	TD 12	Dossier présenté à l'oral	1 CC	EO	0h20		1			
	<b>UE</b>	<b>UE 5 : Mise en situation professionnelle (S4)</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>										
AP5FLM5A	EC	Mémoire professionnel ou de recherche			2	CT		Mémoire professionnel	1 CC	M			1			
AP5FLM5B	EC	Soutenance mémoire			1	CT		soutenance mémoire	1 CC	S	0h30		1			
AP5FLM5C	EC	Évaluation des enseignements par les étudiants, organisation visites pédagogiques, conseil de perfectionnement					CM 4									

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Master 2 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : management du sport - Sport et aménagement des territoires****Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

- La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours théorie/pratique, travaux dirigés).
- Si l'étudiant est absent dans une même matière (hors examen) sans un motif valable, il sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD (théoriques comme pratiques) . Le cas échéant, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives: Les étudiants ne pouvant pas pratiquer pour des raisons médicales (avec justificatif) seront notés selon d'autres modalités.
- La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si l'état physique le permet tant en cours de pratique que de théorie.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation**:
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.
  2. **Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

Motivation de la dérogation :

Règlement propre à la Faculté des sciences du sport, voté en conseil de Faculté.

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Dans le cadre de l'alternance, toute absence doit être justifiée. L'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h un justificatif de son absence à la scolarité et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du Service formation continue. Les motifs d'absences recevables sont ceux inscrits au Code du Travail. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

### Organisation des épreuves

La formation ne propose que des épreuves de contrôle continu.

Motivation de la dérogation :

choix d'organisation de la formation.

### Absence aux épreuves, terminales ou continues

La formation ne propose pas de contrôle terminal.

Motivation de la dérogation :

Choix d'organisation de la formation.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation:** 1.  
**Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.
- **2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

L'assiduité est également obligatoire en cours de pratique sportive pour les étudiants blessés.

Motivation de la dérogation :

Règlement interne propre à la Faculté des sciences du sport, voté en Conseil de Faculté.

Dans le cadre de l'alternance, en cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures ouvrés, sauf en cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury ou une épreuve de substitution peut être organisée.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables les motifs d'absence inscrits au Code du travail.

### Régimes spécifiques d'études

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes).). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Hors apprentis

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse
- Hors apprentis

Dispense d'assiduité (la dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités. ). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Hors apprentis

. Cet aménagement est applicable pour :

. Cet aménagement est applicable pour :

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Dans le cadre d'un étudiant redoublant à profil spécifique uniquement, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises pourront être conservées d'une année à l'autre.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Hors apprentis

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

La formation ne propose pas de "Priorité dans les choix de groupes de TD" car la capacité d'accueil dans les formations de master (25-30 étudiants) ne permet pas la mise en place de plusieurs groupes.

Pour les étudiants en apprentissage :

- Pas de dispense d'assiduité ni d'examen (apprentissage)

- La cohorte ne propose qu'un seul groupe : pas de priorisation possible de choix de groupes en TD

- Pas d'étalement d'études ou de conservation de notes possible (apprentissage)

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 3 - SAT

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	UE	<b>UE1 : Langues appliquées</b>		3	3	CT									
AP5HKM11	EC	Langues			1	CT	TD 20	Écrit de synthèse	1 CC	ET	2h00	1			
								Oral	1 CC	EO	0h10	1			
								Oral	1 CC	EO	0h10	1			
	UE	<b>UE 2 : Conception et aménagement des espaces sportifs et de loisirs</b>		6	6	CT									
AP5HKM21	EC	Sciences de l'aménagement			2	CT	CM 20	1 écrit de connaissances générales	1 CC	ET	0h45	1			
								1 écrit d'analyse	1 CC	ET	0h45	1			
AP5HKM22	EC	Conception du mémoire			1	CT	CM 6 TD 6								
								1 Dossier	1 CC	A		1			
	UE	<b>UE 3 : Gestion des équipements</b>		6	6	CT									
AP5HKM31	EC	Gestion des structures			1	CT	TD 22	Oral à distance	1 CC	EO	0h10	1			
								Oral à distance	1 CC	EO	0h10	1			
AP5HKM32	EC	Analyses professionnelles (public / privé)			1	CT	TD 14	Dossier	1 CC	A		1			
	UE	<b>UE 4 : Analyse de la demande sportive et participation des publics</b>		6	6	CT									
AP5HKM41	EC	Sciences sociales de la demande sportive			1	CT	CM 10	Écrit de connaissances et d'analyse	1 CC	ET	1h00	1			
AP5HKM42	EC	Projets tutorés			2	0	CT	TD 18	Dossier	1 CC	A		2		
AP5HKM43	EC	Informatique			1	CT	TD 14	Dossier	1 CC	A		1			
	UE	<b>UE 5 : Pilotage des politiques sportives territoriales : diagnostic, marketing territorial</b>		6	6	CT									
AP5HKM51	EC	Dynamiques sportives et territoriales			1	CT	CM 10	Écrit de connaissances et d'analyse	1 CC	ET	1h00	1			
AP5HKM52	EC	Analyses professionnelles			1	CT	CM 8 TD 12	Oral	1 CC	EO	0h10	1			
								Oral	1 CC	EO	0h10	1			
	UE	<b>UE 6 : Evolutions de l'action sportive publique</b>		3	3	CT									
AP5HKM61	EC	Transformation de l'action publique sportive du local à l'Europe : sport, loisirs et mobilité active			1	CT	CM 12	Écrit de connaissances et d'analyse	1 CC	ET	1h00	1			

## Semestre 4 - SAT

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
	UE	<b>UE 1 : Etudes appliquées : formation et suivi</b>		6	6	CT										
AP5HLM11	EC	Equipements sportifs : du programme à la programmation		1		CT	CM 8 TD 12									
								<b>Ecrit de connaissances générales et d'analyse</b>	1 CC	ET	1h00	1				
AP5HLM12	EC	Projets tutorés		1		CT	TD 28									
								<b>Dossier</b>	1 CC	A		1				
								<b>Dossier</b>	1 CC	A		1				
	UE	<b>UE 2 : Stage en situation</b>		9	9	CT										
AP5HLE21	Stage	Stage étudiant (entre 14 et 26 semaines)		1		CT										
								<b>Rapport de stage écrit (analyse)</b>	1 CC	A		1				
								<b>Rapport de stage écrit (présentation)</b>	1 CC	A		1				
								<b>Soutenance</b>	1 CC	EO	0h20	2				
	UE	<b>UE 3 : Formation à la production d'un mémoire professionnel ou de recherche</b>		12	12	CT										
AP5HLE31	EC	Construction du mémoire		1		CT	CM 6 TD 6									
								<b>Mémoire (partie écrite)</b>	1 CC	M		2				
AP5HLE32	EC	Suivi individualisé des mémoires professionnels		1		CT	TD 30									
								<b>Soutenance du mémoire (présentation)</b>	1 CC	EO	0h10	1				
								<b>Soutenance du mémoire (réponse aux questions)</b>	1 CC	EO	0h20	1				
	UE	<b>UE 4 : Formation à la recherche</b>		3	3	CT										
AP5HLM41	EC	Formation à la méthodologie de la recherche fondamentale et finalisée		1		CT	CM 4 TD 10									
								<b>Ecrit sur la méthodologie de la recherche</b>	1 CC	ET	1h00	1				

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Master 2 Sciences et techniques des  
activités physiques et sportives (STAPS) :  
management du sport - Wellness Management****Inscriptions administratives**

L'inscription administrative sous statut d'apprenti ou sous statut stagiaire de la formation professionnelle ( en recherche de contrat d'apprentissage ) est conditionnée par une pré-inscription auprès du CFAU.

**Assiduité**

L'assiduité est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Dans le cadre de l'alternance, l'apprenti ou l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h un justificatif de son absence à la scolarité et à son employeur. L'employeur est en droit d'effectuer une saisie sur salaire pour toute absence non justifiée.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du CFAU ou du Service formation continue. Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du Travail. A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Motivation de la dérogation :

Précision de l'obligation forte d'assiduité et protocole CFAU/SFC en cas d'absence des étudiants en alternance.

**Compensation**

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. **Cependant, cette compensation ne concerne pas la matière "Suivi pédagogique et professionnel" de l'UE 3 du semestre 4 pour laquelle l'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 pour valider l'UE. Une note inférieure à 10/20 à cette matière entraînera automatiquement l'ajournement à l'UE, au semestre, à l'année et au diplôme.**

Motivation de la dérogation :

Il est indispensable que les étudiants – alternants obtiennent la note minimum de 10 /20 pour la matière « Suivi pédagogique et professionnel » (coef 3) dans la mesure où cette note sanctionne leur investissement dans leur structure professionnelle, dans laquelle ils effectuent différentes missions en lien avec la formation à hauteur de 1 200 h par an (ce qui représente ¾ du volume horaire total de la formation). Cette note minimum, qui ne concerne que le deuxième semestre de chaque année, vise à s'assurer que les étudiants non seulement soient effectivement présents mais assurent par ailleurs, a minima, les tâches stipulées dans leur contrat d'alternance

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 **ET**

pour le semestre 4 si la matière "Suivi pédagogique et professionnel" a été validée avec une note minimale de 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

#### Motivation de la dérogation :

Il est indispensable que les étudiants – alternants obtiennent la note minimum de 10 /20 pour la matière « Suivi pédagogique et professionnel » (coef 3) dans la mesure où cette note sanctionne leur investissement dans leur structure professionnelle, dans laquelle ils effectuent différentes missions en lien avec la formation à hauteur de 1 200 h par an (ce qui représente  $\frac{3}{4}$  du volume horaire total de la formation). Cette note minimum, qui ne concerne que le deuxième semestre de chaque année, vise à s'assurer que les étudiants non seulement soient effectivement présents mais assurent par ailleurs, a minima, les tâches stipulées dans leur contrat d'alternance.

### **Organisation des épreuves**

La formation ne propose que des épreuves de contrôle continu.

#### Motivation de la dérogation :

choix d'organisation de la formation.

### **Absence aux épreuves, terminales ou continues**

La formation ne propose pas de contrôle terminal.

#### Motivation de la dérogation :

Choix d'organisation de la formation.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur **de 48 heures** ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

#### Motivation de la dérogation :

Le délai de rigueur pour justifier d'une absence est de 48h compte-tenu du statut de salarié à temps plein de l'alternant.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables uniquement ceux prévus **par le code du travail**.

#### Motivation de la dérogation :

Les apprentis sont soumis au règles du code du travail.

### **Régimes spécifiques d'études**

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

En apprentissage, nous ne pouvons dispenser ni d'examen ni d'assiduité. La cohorte ne propose qu'un seul groupe : pas de priorisation possible de choix. S'agissant d'une formation en apprentissage, nous ne pouvons pas, hors Jury, proposer d'étalement des études et de conservation de notes. L'étudiant fait l'objet d'un suivi, d'une écoute et d'une réponse à ses besoins grâce au cahier de liaison électronique, par son maître d'apprentissage et son enseignant référent.

## Semestre 3 - MWM

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	UE	<b>UE 1 : Méthodologie de la recherche et études de marché</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>									
AP5GKM1A	EC	Méthodologie des études et de la recherche			1	CT	CM 4 TD 6								
								<b>1 dossier par groupe</b>	1 CC	A	1h00	1			
AP5GKM1B	EC	Projets tutorés			1	CT	CM 2 TD 8								
								<b>Dossier</b>	1 CC	A	1h00	1			
AP5GKM1C	EC	Mémoire professionnel / recherche			2	CT	TD 10								
								<b>1 projet de recherche</b>	1 CC	A		1			
	UE	<b>UE 2 : Outils professionnels</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CT</b>									
AP5GKM2A	EC	Professional English			2	CT	TD 20								
								<b>Oral</b>	CC	EO	0h10	0,5			
								<b>Oral</b>	CC	EO	0h10	0,5			
AP5GKM2B	EC	Techniques de la restauration					CM 4 TD 4								
AP5GKM2C	EC	Protocole de massage			1	CT	CM 6 TD 12								
								<b>Epreuve pratique</b>	1 CC	A		1			
	UE	<b>UE 3 : Insertion professionnelle et développement personnel</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>									
AP5GKM3A	EC	Bilans individuels					TD 8								
AP5GKM3B	EC	Coaching					TD 6								
AP5GKM3C	EC	Recherche de partenariats			1	CT	CM 4 TD 4								
								<b>1 dossier individuel</b>	1 CC	A	2h00	1			
AP5GKM3D	EC	Suivi pédagogique et professionnel (S3)			1	CT	TD 4								
								<b>1 bilan oral individuel</b>	1 CC	A	0h30	1			
	UE	<b>UE 4 : Environnement socio-professionnel</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CT</b>									
AP5GKM4A	EC	Marketing des services touristiques et de loisirs			1	CT	CM 4 TD 4								
								<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	1h00	1			
AP5GKM4B	EC	Tourisme et multiculturalisme			1	CT	CM 4 TD 6								
								<b>1 Ecrit</b>	1 CC	ET	1h00	1			
AP5GKM4C	EC	Sociologie de l'alimentation et diététique			1	CT	CM 8 TD 10								
								<b>Dossier individuel</b>	1 CC	A	0h30	1			
AP5GKM4D	EC	Gestion des infrastructures de loisirs - sorties pédagogiques					CM 6 TD 16								
	UE	<b>UE 5 : Outils de gestion</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>									
AP5GKM5A	EC	Communication et RSE			1	CT	CM 8 TD 10								
								<b>Ecrit de synthèse</b>	1 CC	ET	1h00	1			
AP5GKM5B	EC	Gestion de crise et des litiges			1	CT	CM 8 TD 6								
								<b>Ecrit de synthèse</b>	1 CC	ET	1h00	1			
AP5GKM5C	EC	Gestion financière					CM 4								

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
							TD 4									

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 4 - MWM

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	<b>UE</b>	<b>UE 1 : Méthodologie de la recherche et études de marché</b>	<b>12</b>	<b>12</b>		<b>CT</b>									
AP5GLM1A	EC	Méthodologie des études et de la recherche (4)		1		CT	CM 4 TD 6	1 Oral 1 rapport	1 CC 1 CC	EO A	2h00 A	0,5 0,5			
AP5GLM1B	EC	Logiciel informatique (3)		1		CT	TD 8	Test informatique	1 CC	A	0h30	1			
AP5GLM1C	EC	Mémoire professionnel / recherche		3		CT	TD 10	Soutenance orale Mémoire	1 CC 1 CC	S A		0,5 0,5			
AP5GLM1D	EC	Projets tutorés / Conférences					TD 10								
	<b>UE</b>	<b>UE 2 : Outils professionnels</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CT</b>									
AP5GLM2A	EC	Professional english ( 3 )		1		CT	TD 20	1 oral 1 oral	1 CC 1 CC	EO EO	0h15 0h15	0,5 0,5			
AP5GLM2B	EC	Gestion financière (4)					CM 4 TD 4								
AP5GLM2C	EC	Gestion des clients et des équipes		1		CT	CM 8 TD 8	1 écrit	1 CC	ET	1h00	1			
	<b>UE</b>	<b>UE 3 : Insertion professionnelle et développement personnel</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>									
AP5GLM3C	EC	Training entretiens		1		CT	TD 14	Oral	1 CC	EO	0h15	1			
AP5GLM3D	EC	Relations interpersonnelles et leadership		1		CT	CM 4 TD 4	1 projet par groupe	1 CC	A	1h00	1			
AP5GLM3E	EC	Coaching		1		CT	CM 4 TD 4	1 projet par groupe	1 CC	A	1h00	1			
AP5GLM3F	EC	Bilans professionnels collectifs					TD 4								
AP5GLM3G	EC	Suivi pédagogique et professionnel		1	10	CT	TD 8	1 bilan oral individuel	1 CC	A	0h30	1			
	<b>UE</b>	<b>UE 4 : Environnement socio-professionnel</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>									
AP5GLM4A	EC	Implantation et reprise d'un établissement					CM 4 TD 4								
AP5GLM4B	EC	Workplace wellness management		1		CT	CM 4 TD 10	Ecrit	1 CC	ET	2h00	1			
AP5GLM4C	EC	Gestion de la qualité et du développement durable					CM 4 TD 4								
AP5GLM4D	EC	Gestion des infrastructures / sorties péda ( 4 )		1		CT	CM 4 TD 12	1 note de synthèse	1 CC	ET	0h45	1			
	<b>UE</b>	<b>UE 5 : Marketing et communication événementiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CT</b>									
AP5GLM5A	EC	Stratégies digitales ( e-communication / CRM )		1		CT	CM 10 TD 10								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								1 écrit	1 CC	ET	0h30	0,5		
								1 écrit	1 CC	ET	0h30	0,5		
AP5GLM5B	EC	Événementiel - Guide et voyage pédagogique		1		CT	CM 6							
							TD 6							
							1 épreuve pratique	1 CC	A		1			

VERSION DE TRAVAIL

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

## Master 1 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS) - Entraînement, sport et santé

### Inscriptions administratives

L'inscription administrative sous statut d'apprenti ou sous statut stagiaire de la formation professionnelle ( en recherche de contrat d'apprentissage ) est conditionnée par une pré-inscription auprès du CFAU.

### Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

- La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours théorie/pratique, travaux dirigés).
- Si l'étudiant est absent dans une même matière (hors examen) sans un motif valable, il sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD (théoriques comme pratiques) . Le cas échéant, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives: Les étudiants ne pouvant pas pratiquer pour des raisons médicales (avec justificatif) seront notés selon d'autres modalités.
- La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si l'état physique le permet tant en cours de pratique que de théorie.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation**:
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.
  2. **Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.

- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

Motivation de la dérogation :

Règlement propre à la Faculté des sciences du sport, voté en conseil de Faculté.

Pour les alternants l'assiduité est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Dans le cadre de l'alternance, l'apprenti ou l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h un justificatif de son absence à la scolarité et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du CFAU ou du Service formation continue. Les motifs d'absences recevables sont ceux inscrits au Code du Travail. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

## Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

**A l'exception de l'UE4 du semestre 2 où la note de la matière " mémoire et projet professionnel " doit être supérieure ou égale à 08/20.** Cette matière ne se compense pas avec les autres matières de l'UE. Une note inférieure à 08/20 à cette matière entraînera automatiquement l'ajournement à l'UE, au semestre, à l'année et au diplôme intermédiaire de maîtrise.

Motivation de la dérogation :

Une note <08/20 au mémoire de M1 indique que la méthodologie de la recherche indispensable pour accéder en M2 n'est pas acquise et nécessite un redoublement de l'étudiant.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 **ET** pour le semestre 2, si la matière "mémoire et projet professionnel" a été validée avec une note minimale de 08/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Motivation de la dérogation :

Une note <08/20 au mémoire de M1 indique que la méthodologie de la recherche indispensable pour accéder en M2 n'est pas acquise et nécessite un redoublement de l'étudiant.

## Organisation des épreuves

La formation ne propose que des épreuves de contrôle continu.

Motivation de la dérogation :

choix d'organisation de la formation.

## Absence aux épreuves, terminales ou continues

La formation ne propose pas de contrôle terminal.

Motivation de la dérogation :

**Choix d'organisation de la formation.**

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.

• **Convocation:**

1.

**Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.

**2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**

• **Participation :**

1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

L'assiduité est également obligatoire en cours de pratique sportive pour les étudiants blessés.

Motivation de la dérogation :

**Règlement interne propre à la Faculté des sciences du sport, voté en Conseil de Faculté.**

Dans le cadre de l'alternance, en cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures ouvrés, sauf en cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury ou une épreuve de substitution peut être organisée.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables les motifs d'absence inscrits au Code du travail.

**Régimes spécifiques d'études**

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Hors apprentis

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Hors apprentis

Dispense d'examen (Aménagement du contrôle continu : l'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ( examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes ).). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Hors apprentis

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Dans le cadre d'un étudiant redoublant à profil spécifique uniquement, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises pourront être conservées d'une année à l'autre.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Hors apprentis

Validation d'acquis antérieurs (L 'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

La formation ne propose pas de "Priorité dans les choix de groupes de TD" car la capacité d'accueil dans les formations de master (25-30 étudiants) ne permet pas la mise en place de plusieurs groupes. Pour les étudiants en apprentissage :

- Pas de dispense d'assiduité ni d'examen (apprentissage)
- La cohorte ne propose qu'un seul groupe : pas de priorisation possible de choix de groupes en TD
- Pas d'étalement d'études ou de conservation de notes possible car la formation est en apprentissage

## Semestre 1 - Entraînement, sport et santé

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP4AGU1	UE	<b>UE 1 : Activité physique, performance &amp; santé</b>	3	3		CT										
AP4AGM1A	EC	APSA (plein air)			1	CT	TD 20	Dossier	1 CC	A			0,5			
								Une note de pratique	1 CC	A	2h00		0,5			
AP4AGM1B	EC	Renforcement musculaire ( Niveau 1 )			1	CT	TD 11	Un écrit	1 CC	ET	1h00		1			
AP4AGU2	UE	<b>UE 2 : Méthodologie de la recherche et de l'optimisation de la performance</b>	3	3		CT										
AP4AGM2A	EC	Outils de la recherche			1	CT	TD 16	Un cas pratique	1 CC	A	1h00		1			
AP4AGM2B	EC	Méthodologie de la recherche et séminaire			1	CT	CM 12 TD 16	1 oral	1 CC	EO	0h20		1			
AP4AGU3	UE	<b>UE 3 : Méthodologie de l'entraînement : endurance, équilibre et coordination</b>	9	9		CT										
AP4AGM3A	EC	Evaluation des qualités d'endurance			1	CT	CM 12 TD 12	1 oral	1 CC	EO	0h15		1			
AP4AGM3B	EC	Méthodologie de l'entraînement et planification : endurance			1	CT	CM 12 TD 12	1 oral	1 CC	EO	0h15		1			
AP4AGU4	UE	<b>UE 4 : Physiopathologie et entraînement</b>	6	6		CT										
AP4AGM41	EC	Pathologies cardiorespiratoires et exercice			1	CT	CM 8 TD 4	1 QCM	1 CC	QC	1h00		1			
AP4AGM4B	EC	Troubles musculo-squelettique et exercice			1	CT	CM 6 TD 4	1 QCM	1 CC	QC	1h00		1			
AP4AGU5	UE	<b>UE 5 : Méthodologie de l'entraînement : puissance et contrôle de charge</b>	9	9		CT										
AP4AGM5A	EC	Evaluation des qualités de puissance			1	CT	CM 16 TD 17	Ecrit	1 CC	ET	1h30		1			
AP4AGM5B	EC	Méthodologie de l'entraînement et planification : puissance			1	CT	CM 12 TD 13	1 oral	1 CC	EO	0h15		1			
AP4AGM5C	EC	Contrôle de charge			1	CT	CM 8 TD 8	Ecrit	1 CC	ET	2h00		1			

## Semestre 2 - Entraînement, sport et santé

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP4AHU1	UE	UE 1 : Activité physique et communication	6	6		CT										
							TD 40									
AP4AHM1A	EC	Anglais		1		CT		Oral	1 CC	EO	0h10	0,25				
								Oral	1 CC	EO	0h10	0,25				
								Oral	1 CC	EO	0h10	0,25				
								Oral	1 CC	EO	0h10	0,25				
AP4AHM1B	EC	Renforcement musculaire niveau 2		1		CT	TD 10	Une note de pratique	1 CC	A		1				
AP4AHU2	UE	UE 2 : Spécificités de l'entraînement et âge	6	6		CT										
AP4AHM31	EC	Physiologie de l'enfant et spécificités de l'entraînement		1		CT	CM 8 TD 8									
								Dossier	1 CC	A		1				
AP4AHM2B	EC	Physiologie du vieillissement et spécificités de l'entraînement		1		CT	CM 6 TD 6									
								1 QCM	1 CC	QC	1h00	1				
AP4AHU3	UE	UE 3 : Stratégies d'optimisation de la performance	9	9		CT										
AP4AHM3A	EC	Préparation mentale niveau 2		1		CT	CM 10 TD 14									
								Oral	1 CC	EO	0h15	1				
AP4AHM3B	EC	Ré-athlétisation		1		CT	CM 14 TD 12									
								Un écrit	1 CC	ET	2h00	1				
AP4AHM3C	EC	Approches nutritionnelles et performance niveau 1		1		CT	CM 6 TD 12									
								Un écrit	1 CC	ET	2h00	1				
AP4AHM3D	EC	Evaluations des qualités d'équilibre et de coordination		1		CT	CM 10 TD 9									
								1 écrit	CC	ET		1				
AP4AHU4	UE	UE 4 : Stage professionnel et mémoire de recherche	9	9		CT										
AP4AHM4A	EC	Méthodologie et technologies		1		CT	CM 6 TD 8									
								1 rapport de synthèse	CC	A		1				
AP4AHM4B	EC	Statistiques appliquées		1		CT	CM 4 TD 6									
								Un écrit	1 CC	ET	2h00	1				
AP4AHM4C	EC	Mémoire et projet professionnel (300 heures)		1	8	CT	TD 8									
								1 rapport de stage ( non évalué )	CC	RS		0				
								Mémoire	CC	A		1				

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples
RS	Rapport écrit avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Master 1 Sciences et techniques des  
activités physiques et sportives (STAPS) :  
management du sport - Marketing du sport****Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

- La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours théorie/pratique, travaux dirigés).
- Si l'étudiant est absent dans une même matière (hors examen) sans un motif valable, il sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD (théoriques comme pratiques) . Le cas échéant, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives: Les étudiants ne pouvant pas pratiquer pour des raisons médicales (avec justificatif) seront notés selon d'autres modalités.
- La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si l'état physique le permet tant en cours de pratique que de théorie.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation**:
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.
  2. **Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

Motivation de la dérogation :

Règlement propre à la Faculté des sciences du sport, voté en conseil de Faculté.

## Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre **ne se compensent pas entre elles**. Le semestre est validé si chacune des UE le composant est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Motivation de la dérogation :

Chaque Unité d'enseignement correspond à un domaine de compétences à acquérir en vue d'exercer les métiers visés par la formation.

Chaque domaine de compétences relève de connaissances fondamentales telles que les connaissances du fonctionnement et de la structuration des marchés économiques du sport, les savoir-faire en termes de marketing opérationnel et stratégique ou de mise en marché et de commercialisation des biens et des services sportifs. En outre, des UE correspondent aux mises en situations professionnelles et mobilisent autant les savoirs, les savoir-faire, les aptitudes que des savoir-être, des compétences relationnelles et des attitudes.

Précisément, chaque Unité d'enseignement (UE) est composée de plusieurs matières évaluées, ce qui donne à l'étudiant la possibilité de compenser une défaillance à l'intérieur d'une même Unité d'enseignement (UE). Qui plus est, le contrôle continu permet à l'étudiant, compte tenu des évaluations intermédiaires, de

Chaque Unité d'enseignement correspond à un domaine de compétences à acquérir en vue d'exercer les métiers visés par la formation.

Chaque domaine de compétences relève de connaissances fondamentales telles que les connaissances du fonctionnement et de la structuration des marchés économiques du sport, les savoir-faire en termes de marketing opérationnel et stratégique ou de mise en marché et de commercialisation des biens et des services sportifs. En outre, des UE correspondent aux mises en situations professionnelles et mobilisent autant les savoirs, les savoir-faire, les aptitudes que des savoir-être, des compétences relationnelles et des attitudes.

Précisément, chaque Unité d'enseignement (UE) est composée de plusieurs matières évaluées, ce qui donne à l'étudiant la possibilité de compenser une défaillance à l'intérieur d'une même Unité d'enseignement (UE). Qui plus est, le contrôle continu permet à l'étudiant, compte tenu des évaluations intermédiaires, de progresser au fil de l'eau et de réajuster ses apprentissages pour satisfaire aux exigences minimales évaluées.

En conséquence, la commission pédagogique juge indispensable que l'étudiant acquiert au cours des deux années de master le minimum requis dans chaque domaine de compétences (ou UE) et obtienne la note de 10 au minimum pour valider l'UE et, in fine, le diplôme.

progresser au fil de l'eau et de réajuster ses apprentissages pour satisfaire aux exigences minimales évaluées.

En conséquence, la commission pédagogique juge indispensable que l'étudiant acquiert au cours des deux années de master le minimum requis dans chaque domaine de compétences (ou UE) et obtienne la note de 10 au minimum pour valider l'UE et, in fine, le diplôme.

## Organisation des épreuves

La formation ne propose que des épreuves de contrôle continu.

Motivation de la dérogation :

Choix d'organisation de la formation.

## Absence aux épreuves, terminales ou continues

La formation ne propose pas de contrôle terminal.

Motivation de la dérogation :

Choix d'organisation de la formation.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.

### • Convocation:

1.

**Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.

### 2. Convocation à un entretien d'embauche (*uniquement en TD*).

#### • Participation :

1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.

- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

L'assiduité est également obligatoire en cours de pratique sportive pour les étudiants blessés.

Motivation de la dérogation :

Règlement interne propre à la Faculté des sciences du sport, voté en Conseil de Faculté.

## Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Grossesse

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code de service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Grossesse

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Dispense d'examen (Aménagement du contrôle continu : l'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes).). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code de service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Dans le cadre d'un étudiant redoublant à profil spécifique uniquement, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises pourront être conservées d'une année à l'autre.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code de service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

La formation ne propose pas d'aménagement des horaires d'enseignement car la capacité d'accueil dans les formations de master (25-30 étudiants) ne permet pas la mise en place de plusieurs groupes.

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 1 - MS

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
	<b>UE</b>	<b>UE 1 : Recherche appliquée et outils d'insertion professionnelle</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>										
AP5FGM1A	EC	Projet professionnel			1	CT	TD 8	<b>1 oral</b>	1 CC	EO	0h30	1				
AP5FGM1B	EC	Études marketing appliquées aux organisations sportives			1	CT	TD 10	<b>1 dossier</b>	1 CC	A		1				
AP5FGM1C	EC	Méthodologies quantitatives et qualitatives			1	CT	TD 18	<b>Écrit</b>	1 CC	ET	3h00	1				
AP5FGM1D	EC	Analyse de données statistiques			1	CT	TD 30	<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	1h30	1				
AP5FGM1E	EC	Logiciels de création graphique			1	CT	TD 8	<b>1 dossier</b>	1 CC	A		1				
AP5FGM1F	EC	Techniques de recherche d'emploi et de recrutement					TD 8									
AP5FGM1G	EC	Activités sportives spécifiques aux secteurs marchands du sport			1	CT	TD 20	<b>1 dossier</b>	1 CC	A		0,5				
								<b>1 épreuve pratique</b>	1 CC	A		0,5				
	<b>UE</b>	<b>UE 2 : Outils d'analyse</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CT</b>										
AP5FGM2A	EC	Méthodologie de la recherche et des études appliquées			1	CT	TD 10	<b>dossier</b>	1 CC	A		1				
AP5FGM2B	EC	Economie internationale du sport et des loisirs			1	CT	CM 16	<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	1h30	1				
AP5FGM2C	EC	Professional English			1	CT	TD 20	<b>1 épreuve orale</b>	1 CC	EO	0h10	1				
AP5FGM2D	EC	APSA spécifiques au management du sport			1	CT	TD 20	<b>1 note pratique</b>	1 CC	A		0,5				
								<b>1 dossier</b>	1 CC	A		0,5				
	<b>UE</b>	<b>UE 3 : Marketing des biens et des services sportifs (S1)</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>										
AP5FGM3A	EC	Marketing of sporting goods			2	CT	CM 21	<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	0h30	1				
								<b>1 dossier présenté oral</b>	1 CC	EO	0h30	1				
AP5FGM3B	EC	Marketing des services sportifs			1	CT	CM 4 TD 4	<b>Écrit</b>	1 CC	ET	1h00	1				
AP5FGM3C	EC	Approche pluridisciplinaire du comportement du consommateur			1	CT	CM 10	<b>1 dossier</b>	1 CC	A		1				
	<b>UE</b>	<b>UE 4 : Commercialisation des produits sportifs et communication (S1)</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>										
AP5FGM4A	EC	Techniques de vente et négociation commerciale			1	CT	TD 10	<b>1 dossier présenté à l'oral</b>	1 CC	A	0h30	0,5				
								<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	0h30	0,25				
								<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	0h30	0,25				
AP5FGM4B	EC	Sales Management of sporting goods			1	CT	CM 8 TD 8	<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	0h30	0,5				
								<b>1 dossier présenté à l'oral</b>	1 CC	EO	0h30	0,5				
AP5FGM4C	EC	Prospection commerciale B to C			1	CT	TD 12	<b>Oral en situation</b>	1 CC	EO	0h30	1				
AP5FGM4D	EC	External communication and medias			1	CT	CM 4									

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
							TD 6									
								<b>1 dossier présenté à l'oral</b>	1 CC	EO	0h30	1				
AP5FGM4E	EC	Web-marketing and e-commerce			1	CT	TD 10									
								<b>1 dossier présenté à l'oral</b>	1 CC	EO	0h30	1				
AP5FGM4F	EC	Communication digitale et réseaux sociaux			1	CT	TD 10									
								<b>1 dossier présenté à l'oral</b>	1 CC	EO	0h30	1				
							CM 4									
AP5FGM4G	EC	Recherche de financements			1	CT	TD 4									
								<b>1 dossier présenté à l'oral</b>	1 CC	EO	0h30	1				

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 2 - MS

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	<b>UE</b>	<b>UE 1 : Recherche appliquée et outils d'insertion professionnelle</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>									
AP5FHM1A	EC	Savoir se présenter et s'exprimer à l'oral		1		CT	TD 10	<b>1 oral</b>	1 CC	EO	0h20	1			
AP5FHM1B	EC	Études marketing appliquées aux organisations sportives		1		CT	TD 10	<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	3h00	1			
AP5FHM1C	EC	Aspects juridiques du sport et création d'entreprise		1		CT	TD 12	<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	1h00	1			
	<b>UE</b>	<b>UE 2 : Outils d'analyse</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>									
AP5FHM2A	EC	Méthodologie de la recherche et des études appliquées		1		CT	TD 10	<b>1 dossier</b>	1 CC	A		1			
AP5FHM2B	EC	Professional English		1		CT	TD 20	<b>1 épreuve orale</b>	1 CC	EO	0h10	0,5			
								<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	1h00	0,5			
	<b>UE</b>	<b>UE 3 : Marketing des biens et des services sportifs (S2)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>									
AP5FHM3A	EC	Approche pluridisciplinaire du comportement du consommateur		1		CT	CM 6	<b>1 dossier</b>	1 CC	A		1			
AP5FHM3B	EC	Marketing stratégique		2		CT	CM 21	<b>Ecrit</b>	1 CC	ET	0h20	1			
								<b>Dossier présenté à l'oral</b>	1 CC	EO	0h20	1			
AP5FHM3C	EC	Sponsoring sportif		1		CT	CM 8	<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	1h00	1			
	<b>UE</b>	<b>UE 4 : Commercialisation des produits sportifs et communication (S2)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>									
AP5FHM4A	EC	Techniques de vente et négociation commerciale		1		CT	TD 10	<b>1 oral</b>	1 CC	EO	0h20	1			
AP5FHM4B	EC	Recherche de financements		1		CT	CM 4 TD 4	<b>1 dossier présenté à l'oral</b>	1 CC	EO	0h30	1			
	<b>UE</b>	<b>UE 5 : Mise en situation professionnelle (S2)</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>CT</b>									
AP5FHM5A	EC	Soutenance de mémoire		1		CT		<b>soutenance</b>	1 CC	S	0h30	1			
AP5FHM5B	EC	Mémoire écrit		2		CT		<b>Mémoire</b>	1 CC	M		1			
AP5FHM5C	EC	Évaluation des enseignements par les étudiants, organisation visites pédagogiques, conseil de perfectionnement					CM 4								

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Master 1 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : management du sport - Sport et aménagement des territoires****Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

- La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours théorie/pratique, travaux dirigés).
- Si l'étudiant est absent dans une même matière (hors examen) sans un motif valable, il sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD (théoriques comme pratiques) . Le cas échéant, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives: Les étudiants ne pouvant pas pratiquer pour des raisons médicales (avec justificatif) seront notés selon d'autres modalités.
- La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si l'état physique le permet tant en cours de pratique que de théorie.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation**:
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.
  2. **Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire **pour tous les types d'enseignement**.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) et avertir rapidement ✉ Allan Alloui-Lange.
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation** :
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. **Convocation** à un entretien d'embauche (*uniquement en TD*).
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

Motivation de la dérogation :

Règlement propre à la Faculté des sciences du sport, voté en conseil de Faculté.

### Organisation des épreuves

La formation ne propose que des épreuves de contrôle continu.

Motivation de la dérogation :

Choix d'organisation de la formation.

### Absence aux épreuves, terminales ou continues

La formation ne propose pas de contrôle terminal.

Motivation de la dérogation :

Choix d'organisation de la formation.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306) .

- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
  - **Décès** d'un proche.
  - **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
  - **Convocation:** 1.  
**Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant(e) élu(e) ou à une Commission en lien avec la Faculté.
- 2. Convocation à un entretien d'embauche (uniquement en TD).**
- **Participation :**
    1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
    2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
  - **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.
- L'assiduité est également obligatoire en cours de pratique sportive pour les étudiants blessés.

Motivation de la dérogation :

Règlement interne propre à la Faculté des sciences du sport, voté en Conseil de Faculté.

**Régimes spécifiques d'études**

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liée à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes).). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Dans le cadre d'un étudiant redoublant à profil spécifique uniquement, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises pourront être conservées d'une année à l'autre.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

La formation ne propose pas de "Priorité dans les choix de groupes de TD" car la capacité d'accueil dans les formations de master (25-30 étudiants) ne permet pas la mise en place de plusieurs groupes.

## Semestre 1 - SAT

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
	UE	<b>UE 1 : Connaissance des milieux d'intervention</b>	9	9		CT										
AP5HGM13	EC	Politiques, organisations, acteurs et professions		2		CT	CM 22 TD 22									
								Ecrit	1 CC	ET	2h00	1				
								Oral	1 CC	EO	0h10	1				
AP5HGM14	EC	Droit des collectivités, urbanisme, aménagement		1		CT	CM 20 TD 20									
								1 écrit	1 CC	ET	2h00	1				
	UE	<b>UE 2 : Outils d'analyse</b>	9	9		CT										
AP5FGM2A	EC	Méthodologie de la recherche et des études appliquées		1		CT	TD 10									
								dossier	1 CC	A		1				
AP5FGM2B	EC	Economie internationale du sport et des loisirs		1		CT	CM 16									
								1 écrit	1 CC	ET	1h30	1				
AP5FGM2C	EC	Professional English		1		CT	TD 20									
								1 épreuve orale	1 CC	EO	0h10	1				
AP5FGM2D	EC	APSA spécifiques au management du sport		1		CT	TD 20									
								1 note pratique	1 CC	A		0,5				
								1 dossier	1 CC	A		0,5				
	UE	<b>UE 3 : Outils professionnels</b>	12	12		CT										
AP5HGM32	EC	Analyse de données et logiciels de traitement statistique		2		CT	CM 2 TD 16									
								1 Dossier	1 CC	A		2				
AP5HGM33	EC	Cartographie		2		CT	CM 8 TD 8									
								Ecrit	1 CC	ET	1h00	2				
AP5HGM34	EC	Comptabilité		1		CT	CM 6 TD 6									
								1 Ecrit	1 CC	ET	1h00	1				
AP5HGM35	EC	Etudes appliquées (S1)		2		CT	TD 32									
								1 dossier	1 CC	A		1				
								1 Oral	1 CC	EO	0h10	1				

## Semestre 2 - SAT

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	UE	<b>UE 1 : Connaissance des mondes du sport et de l'activité physique</b>		6	6	CT									
AP5HHM11	EC	Sociologie du sport, de l'activité physique et des mobilités actives : usages et usagers			1	CT	CM 22 TD 22	<b>Dossier de synthèse</b>	1 CC	A			1		
								<b>Écrit</b>	1 CC	ET	1h00		1		
								<b>Oral de synthèse</b>	1 CC	EO	0h10		1		
	UE	<b>UE 2 : Outils d'analyse</b>		6	6	CT									
AP5FHM2A	EC	Méthodologie de la recherche et des études appliquées			1	CT	TD 10	<b>1 dossier</b>	1 CC	A			1		
AP5FHM2B	EC	Professional English			1	CT	TD 20	<b>1 épreuve orale</b>	1 CC	EO	0h10		0,5		
								<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	1h00		0,5		
	UE	<b>UE 3 : Professionnalisation</b>		9	9	CT									
AP5HHM32	Stage	Stage avec retour d'expérience			3	CT	TD 14	<b>Rapport de stage</b>	1 CC	A			1		
								<b>Soutenance de stage</b>	1 CC	EO	0h15		1		
AP5HHM33	EC	Etudes appliquées			1	CT	TD 24	<b>Dossier</b>	1 CC	A			2		
	UE	<b>UE 4 : Outils du management de projet</b>		9	9	CT									
AP5HHM42	EC	La recherche en aménagement des territoires et politiques sportives			1	CT	CM 8 TD 10	<b>1 Ecrit</b>	1 CC	ET	1h00		1		
AP5HHM43	EC	Méthodologie de projet, diagnostic territorial, évaluation, communication			2	CT	CM 20 TD 20	<b>1 Ecrit</b>	1 CC	ET	0h45		1		
								<b>1 Ecrit</b>	1 CC	ET	0h45		1		

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

**Master 1 Sciences et techniques des  
activités physiques et sportives (STAPS) :  
management du sport - Wellness Management****Inscriptions administratives**

L'inscription administrative sous statut d'apprenti ou sous statut stagiaire de la formation professionnelle ( en recherche de contrat d'apprentissage ) est conditionnée par une pré-inscription auprès du CFAU.

**Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Toute absence doit être justifiée. Dans le cadre de l'alternance, l'apprenti ou l'alternant en contrat de professionnalisation possède le statut de salarié à temps plein. De ce fait, toute absence en formation est une absence à son poste de travail. Il lui appartient de signer les feuilles d'émargement qui lui sont remises, ainsi que de transmettre, en cas d'absence, dans les 48h un justificatif de son absence à la scolarité et à son employeur.

Toute absence pour présence en entreprise pendant les horaires de cours doit être justifiée par l'employeur auprès du responsable de formation et du CFAU ou du Service formation continue. Les motifs d'absences justifiées sont ceux inscrits au Code du Travail. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

**Motivation de la dérogation :**

Étudiants en alternance : obligation d'assiduité (financement).

Précision de l'obligation forte d'assiduité et protocole CFAU/SFC en cas d'absence des étudiants en alternance.

**Compensation**

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. **Cependant, cette compensation ne concerne pas la matière "Suivi pédagogique et professionnel" de l'UE 3 du semestre 2 pour laquelle l'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 pour valider l'UE. Une note inférieure à 10/20 à cette matière entraînera automatiquement l'ajournement à l'UE, au semestre, à l'année et au diplôme intermédiaire de maîtrise.**

#### Motivation de la dérogation :

Il est indispensable que les étudiants – alternants obtiennent la note minimum de 10 /20 pour la matière « Suivi pédagogique et professionnel » (coef 3) dans la mesure où cette note sanctionne leur investissement dans leur structure professionnelle, dans laquelle ils effectuent différentes missions en lien avec la formation à hauteur de 1 200 h par an (ce qui représente  $\frac{3}{4}$  du volume horaire total de la formation). Cette note minimum, qui ne concerne que le deuxième semestre de chaque année, vise à s'assurer que les étudiants non seulement soient effectivement présents mais assurent par ailleurs, a minima, les tâches stipulées dans leur contrat d'alternance

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20 **ET** pour le semestre 2 si la matière "Suivi pédagogique et professionnel" a été validée avec une note minimale de 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

#### Motivation de la dérogation :

Il est indispensable que les étudiants – alternants obtiennent la note minimum de 10 /20 pour la matière « Suivi pédagogique et professionnel » (coef 3) dans la mesure où cette note sanctionne leur investissement dans leur structure professionnelle, dans laquelle ils effectuent différentes missions en lien avec la formation à hauteur de 1 200 h par an (ce qui représente  $\frac{3}{4}$  du volume horaire total de la formation). Cette note minimum, qui ne concerne que le deuxième semestre de chaque année, vise à s'assurer que les étudiants non seulement soient effectivement présents mais assurent par ailleurs, a minima, les tâches stipulées dans leur contrat d'alternance

### **Organisation des épreuves**

La formation ne propose que des épreuves de contrôle continu.

#### Motivation de la dérogation :

choix d'organisation de la formation.

### **Absence aux épreuves, terminales ou continues**

La formation ne propose pas de contrôle terminal.

#### Motivation de la dérogation :

Choix d'organisation de la formation.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur **de 48 heures** ouvrés, sauf en cas de force majeure. Dans le cas d'une maladie ou d'un accident, seul un arrêt de travail est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury ou une épreuve de substitution peut être organisée.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

#### Motivation de la dérogation :

Le délai de rigueur pour justifier d'une absence est de 48h compte-tenu du statut de salarié à temps plein de l'alternant.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables les motifs d'absence inscrits au **code du travail**.

#### Motivation de la dérogation :

Les apprentis sont soumis aux règles du code du travail.

## Régimes spécifiques d'études

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

En apprentissage, nous ne pouvons dispenser ni d'examen ni d'assiduité. La cohorte ne propose qu'un seul groupe : pas de priorisation possible de choix. S'agissant d'une formation en apprentissage, nous ne pouvons pas, hors Jury, proposer d'étalement des études et de conservation de notes. L'étudiant fait l'objet d'un suivi, d'une écoute et d'une réponse à ses besoins grâce au cahier de liaison électronique, par son maître d'apprentissage et son enseignant référent.

VERSION DE TRAVAIL

## Semestre 1 - MWM

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	<b>UE</b>	<b>UE 1 : Initiation à la recherche</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>									
AP5GGM1A	EC	Mémoire professionnel / recherche (S1)			1	CT	TD 4	<b>Projet de recherche</b>	1 CC	A			1		
AP5GGM1B	EC	Logiciel informatique			1	CT	TD 8	<b>Test informatique</b>	1 CC	A	0h30		1		
AP5GGM1C	EC	Gestion des infrastructures / sorties pédagogiques			1	CT	CM 6 TD 14	<b>1 écrit de synthèse</b>	1 CC	ET	2h00		1		
	<b>UE</b>	<b>UE 2 : Outils d'analyse</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CT</b>									
AP5FGM2A	EC	Méthodologie de la recherche et des études appliquées			1	CT	TD 10	<b>dossier</b>	1 CC	A			1		
AP5FGM2B	EC	Economie internationale du sport et des loisirs			1	CT	CM 16	<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	1h30		1		
AP5FGM2C	EC	Professional English			1	CT	TD 20	<b>1 épreuve orale</b>	1 CC	EO	0h10		1		
AP5FGM2D	EC	APSA spécifiques au management du sport			1	CT	TD 20	<b>1 note pratique</b> <b>1 dossier</b>	1 CC	A			0,5		
	<b>UE</b>	<b>UE 3 : Insertion professionnelle et développement personnel</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>									
AP5GGM3A	EC	Soft skills et développement personnel			1	CT	CM 9 TD 9	<b>Oral</b>	1 CC	EO	0h10		1		
AP5GGM3B	EC	Bilans individuels					TD 4								
AP5GGM3C	EC	Suivi pédagogique et professionnel			3	CT	TD 8	<b>Bilan oral individuel</b>	1 CC	EO	0h30		1		
	<b>UE</b>	<b>UE 4 : Environnement socio-économique</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>									
AP5GGM4A	EC	Acteurs et marchés (1) - Tourisme			1	CT	CM 4 TD 4	<b>1 écrit de synthèse</b>	1 CC	ET	1h00		1		
AP5GGM4B	Matière	Acteurs et marché (2) - Loisirs indoor et outdoor			1	CT	CM 8 TD 8	<b>1 écrit de synthèse</b>	1 CC	ET	2h00		1		
AP5GGM4C	EC	Acteurs & marchés (3) - Spa & Thermalisme					CM 8 TD 8								
	<b>UE</b>	<b>UE 5 : Outils de gestion</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CT</b>									
AP5GGM5A	EC	Gestion des ressources humaines					CM 4 TD 4								
Gestion financière	EC	Gestion financière			1	CT	CM 4 TD 4	<b>Ecrit</b>	1 CC	ET	1h00		1		
AP5GGM5C	EC	Projets tutorés / projets événementiel			2	CT	CM 4 TD 12	<b>1 dossier par groupe</b>	1 CC	A	1h00		1		

## Semestre 2 - MWM

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	<b>UE</b>	<b>UE 1 : Initiation à la recherche</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>		<b>Mémoire professionnel</b>	<b>1 CC</b>	<b>PE</b>				
AP5GHM1A	EC	Mémoire professionnel / recherche			3	CT	TD 10							
								<b>1 mémoire préparatoire</b>	1 CC	PE		1		
AP5GHM1B	EC	Logiciel informatique (2)			1	CT	TD 8							
AP5GHM1C	EC	Specific english					TD 10							
	<b>UE</b>	<b>UE 2 : Outils d'analyse</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>								
AP5FHM2A	EC	Méthodologie de la recherche et des études appliquées			1	CT	TD 10							
								<b>1 dossier</b>	1 CC	A		1		
AP5FHM2B	EC	Professional English			1	CT	TD 20							
								<b>1 épreuve orale</b>	1 CC	EO	0h10	0,5		
								<b>1 écrit</b>	1 CC	ET	1h00	0,5		
	<b>UE</b>	<b>UE 3 : Insertion professionnelle</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CT</b>								
AP5GHM3A	EC	Training entretiens			1	CT	TD 8							
								<b>1 épreuve pratique</b>	1 CC	A	0h20	1		
AP5GHM3B	EC	Bilans individuels					TD 4							
AP5GHM3C	EC	Suivi pédagogique et professionnel			3	CT	TD 8							
					10			<b>Bilan oral individuel</b>	1 CC	EO	0h30	1		
AP5GHM3D	EC	Gestion financière (2)					CM 4							
							TD 4							
AP5GHM3E	EC	Droit appliqué					CM 4							
							TD 4							
	<b>UE</b>	<b>UE 4 : Environnement socio-économique</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CT</b>								
AP5GHM4A	EC	Gestion des infrastructures de loisirs - sorties pédagogiques (2)			1	CT	CM 6							
							TD 14							
								<b>Note de synthèse</b>	1 CC	ET	0h45	1		
							CM 8							
AP5GHM4B	EC	Marketing du luxe et gestion d'un Spa			1	CT	TD 8							
								<b>1 écrit de synthèse</b>	1 CC	ET	1h00	1		
							CM 6							
AP5GHM4C	EC	Projets tutorés / Conférences			1	CT	TD 22							
								<b>1 épreuve pratique</b>	1 CC	A		1		
	<b>UE</b>	<b>UE 5 : Marketing et communication événementielle</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>CT</b>								
AP5GHM5A	EC	Marketing des biens et des services			1	CT	CM 4							
							TD 4							
								<b>Ecrit</b>	1 CC	ET	0h30	1		
							CM 10							
AP5GHM5B	EC	Evènementiel et communication			3	CT	TD 10							
								<b>1 épreuve pratique</b>	1 CC	A		1		
							CM 4							
AP5GHM5C	EC	Commercialisation of sport loisirs			1	CT	TD 4							
								<b>1 épreuve de synthèse</b>	1 CC	ET	1h00	1		
AP5GHM5D	EC	Techniques de ventes			1	CT	TD 8							
								<b>1 épreuve de synthèse</b>	1 CC	ET	1h00	1		

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
<b>Régime</b>	
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL

**Master 2 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : activité physique adaptée et santé (APAS) - Ingénierie des activités physiques et sportives****Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

- La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours, travaux dirigés).
- Si l'étudiant est absent dans une même matière (hors examen) sans un motif valable, il sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD (théoriques comme pratiques) . Le cas échéant, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives: Les étudiants ne pouvant pas pratiquer pour des raisons médicales (avec justificatif) seront notés selon d'autres modalités.
- La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si l'état physique le permet tant en cours de pratique comme de théorie.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306).
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.
- **Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
- **Convocation** :
  1. **Toute convocation officielle** : tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.
  2. **Convocation** à un entretien d'embauche (*uniquement en TD*).
- **Participation** :
  1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation.

Motivation de la dérogation :

Règlement propre à la Faculté des sciences du sport, voté en conseil de Faculté.

## Compensation

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des deux semestres se compensent entre elles au sein d'une même année. L'année est validée si la moyenne des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20.

Motivation de la dérogation :

La faculté des Sciences du sport a décidé du principe de compensation entre les semestres d'une même année du Master -Ingénierie en activités physiques et sportives (IAPS)

1 - La mention accueille des professionnels (Jeunes professeurs certifiés d'EPS) qui s'inscrivent en Master pour réussir l'agrégation.

2 - La mention intègre également des étudiants sous contrats fédéraux de sportifs de haut-niveau ; qui ont à mener une carrière sportive en parallèle de leur scolarité universitaire (obligation sportive de participer à des entraînements et à des compétitions nationales et internationales, loin de l'Université de Strasbourg.)

## Calcul de la moyenne générale au diplôme

Le diplôme intermédiaire de Maîtrise est validé si la moyenne des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des semestres d'une même année se compensent entre elles.

Motivation de la dérogation :

La faculté des Sciences du sport a décidé du principe de compensation entre les semestres d'une même année du Master STAPS- Ingénierie des activités physiques et sportives :

1 - La mention accueille des professionnels (Jeunes professeurs certifiés d'EPS) qui s'inscrivent en Master pour réussir l'agrégation.

2 - La mention intègre également des étudiants sous contrats fédéraux de sportifs de haut-niveau ; qui ont à mener une carrière sportive en parallèle de leur scolarité universitaire (obligation sportive de participer à des entraînements et à des compétitions nationales et internationales, loin de l'université de Strasbourg).

## Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations **à l'exception de l'UE3 du semestre 3 qui comptabilisera 2 évaluations seulement en raison d'un faible volume horaire.**

Motivation de la dérogation :

Le faible volume horaire de ces unités d'enseignement ne permet pas d'obtenir 3 notes.

## Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- **Maladie** : tout empêchement de présence à un examen devra être signalé sur le certificat médical établi par le médecin.
- **Hospitalisation** : l'étudiant.e doit déposer un dossier auprès de l'infirmière (Le Portique, bureau 306)
- **Accident** nécessitant un arrêt ou une hospitalisation.
- **Décès** d'un proche.

- **Convocation :**

1. **Toute convocation officielle :** tribunal, permis de conduire, concours de recrutement de la fonction publique, convocation à un Conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant.e élu.e ou à une Commission en lien avec la faculté en tant que représentant.e étudiant.**Empêchement** subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant.e et attesté auprès du service de la scolarité par un justificatif original.
2. **Convocation** à un entretien d'embauche (*uniquement en TD*).

- **Participation :**

1. A une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
  2. A tout événement en lien avec la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg : Forum « osez l'alternance », « Well day », Atelier artistique « Université danse » ... avec justificatif à fournir.
- **Stage obligatoire** sauf contre-indication du responsable de la formation

Motivation de la dérogation :

Ajouts de situations particulières propres à la Faculté des sciences du sport, votées en conseil de Faculté.

### Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Grossesse

Dispense d'examen (Aménagement du contrôle continu : l'étudiant pourra bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu ( examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes ).). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Dans le cadre d'un étudiant redoublant à profil spécifique uniquement, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises pourront être conservées d'une année à l'autre.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Validation d'acquis antérieurs (L 'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

La formation ne propose pas de "Priorité dans les choix de groupes de TD" car la capacité d'accueil dans les formations de master (25-30 étudiants) ne permet pas la mise en place de plusieurs groupes.

## Semestre 3 - MIAPS

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
AP2FKU1	UE	UE 1 : Les concepts scientifiques de la motricité humaine	12	12		CCI										
							CM 10									
AP2FKM11	EC	EPS, APSA et civilisations			1	CCI	TD 30									
								Ecrit	1 EaC	ET	6h00	0,5				
								Production écrite	1 EsC	PE		0,5				
AP2FKM12	EC	Approche scientifique pluridisciplinaire des processus d'acquisitions en éducation par les APSA			1	CCI	CM 10									
							TD 30									
								Ecrit	1 EaC	ET	7h00	0,5				
								Production écrite	1 EsC	PE		0,5				
	UE	UE 2 : EPS, Pratiques corporelles et enjeux éducatifs	9	9		CCI										
AP2FKM21	EC	Analyse théorique de la pratique physique			1	CCI	TD 30									
								Oral	1 EaC	EO	0h10	1				
AP2FKM22	EC	Activité physique, EPS et intégration			1	CCI	TD 16									
								Oral collectif	1 EaC	EO	0h45	1				
AP2FKM23	EC	Projet de formation et système éducatif			1	CCI	TD 16									
								Oral collectif	1 EaC	EO	0h40	1				
	UE	UE 3 : Séminaire et construction du mémoire de recherche	9	9		CCI										
AP2FKM31	EC	Séminaire			1	CCI	TD 20									
								Dossier	1 EaC	A		0,5				
								Production écrite	1 EaC	PE		0,5				

## Semestre 4 - MIAPS

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.			
AP2FLU1	UE	UE 1 : Leçon EPS et approche scientifique	9	9		CCI											
							CM 10										
							TD 20										
AP2FLM11	EC	Intervention et approche scientifique pluridisciplinaire		1		CCI											
								Entretien	1 EaC	A	0h10	1					
								Oral collectif	1 EaC	EO	0h30	1					
AP2FLM12	EC	Politiques scolaires et extrascolaires d'activité physique		1		CCI											
							CM 10										
							TD 20										
								Entretien	1 EaC	A	0h10	1					
								Oral collectif	1 EaC	EO	0h25	1					
AP2FLU2	UE	UE 2 : Approche scientifique et technologique de la motricité	9	9		CCI											
							TD 40										
AP2FLM21	EC	Approche scientifique et technologique de la motricité		1,5		CCI											
								Production	1 EaC	A		0,4					
								Oral	1 EaC	EO	0h40	0,6					
AP2FLM22	EC	Connaissances scientifiques, technologiques et culturelles de l'activité physique		1		CCI											
							CM 4										
							TD 24										
								Oral	1 EaC	EO	0h15	1					
AP2FLU3	UE	UE 3 : Aide à la construction du mémoire et séminaire	12	12		CCI											
							TD 10										
AP2FLM31	EC	Aide à la construction du mémoire et séminaire		1		CCI											
								Production écrite	1 EsC	PE		0,2					
								Mémoire	1 EaC	M		0,5					
								Soutenance	1 EaC	S	0h30	0,3					

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
PE	Production écrite
S	Soutenance